



Rapport annuel 2020

Groupe Macif



Essentiel pour moi



Adrien COURET

Directeur général
d'Aéma Groupe

LA RÉSILIENCE DE NOTRE MODÈLE

Marquée par un contexte de crise sanitaire, économique et sociale, 2020 est une année toute particulière dans l'histoire de la Macif. **Malgré les incertitudes générées, elle a mis en lumière la capacité d'adaptation et de résilience de notre modèle.** Nous avons su nous mobiliser et développer des services d'accompagnement dédiés aux plus fragilisés tout en poursuivant la construction, via notre rapprochement avec Aésio, d'un **leader mutualiste de la protection sur le marché français.** Aéma Groupe est ainsi né en 2021, articulé autour de marques fortes, complémentaires afin de faire connaître toute l'étendue de nos atouts et d'amplifier le rayonnement de notre modèle mutualiste.

Aujourd'hui, plus que jamais en ces temps de crises, nous sommes en capacité de répondre aux besoins de nos 8 millions de sociétaires et adhérents pour les protéger et les aider à faire face aux nouveaux défis économiques, sociétaux et environnementaux qui nous attendent.

NOTRE ADN MUTUALISTE

En 2020, la Macif célébrait ses 60 ans, et avec elle, la pérennité d'un modèle d'entreprise alternatif, qui place le projet économique au service de l'humain et du progrès social.

Ces valeurs ont connu une résonance toute particulière avec la crise que nous traversons et qui a mis en exergue la solidité de notre modèle. Cette résilience a été rendue possible par la mise en œuvre du Projet ONE dès 2019, qui a permis la réunification opérationnelle et tarifaire du Groupe, et par là-même la préservation de notre compétitivité. Grâce à ces bases solides, nous avons pu mettre en place des dispositifs de solidarité en faveur des publics les plus fragilisés ces derniers mois.

Cette mobilisation concrète, nous la devons à notre ADN mutualiste, plus que jamais en phase avec les besoins de protection de nos sociétaires et les attentes des citoyens. C'est dans cette volonté d'**encourager une plus grande utilité sociale,** illustrée par des engagements sociétaux et environnementaux concrets, qu'Aéma Groupe s'est constitué. La naissance de ce groupe mutualiste de protection signe l'aboutissement d'un **projet placé sous le signe de la prévenance, en écho à nos valeurs fondatrices de solidarité, de proximité et de bienveillance.**



Pascal MICHARD

Président
d'Aéma Groupe



Jean-Philippe DOGNETON

Directeur général de Macif
et directeur général
délégué IARD
et Vie d'Aéma Groupe

UNE RÉUSSITE COLLECTIVE

L'année 2020 s'est achevée sur la **réussite collective** de notre plan stratégique 2016-2020 #Macifutur. Depuis 2016, grâce à l'engagement de tous nos collaborateurs et aux transformations engagées, nous comptons **325 000 nouveaux sociétaires**.

Cette belle dynamique s'est confirmée en 2020 : **90 000 nouveaux sociétaires nous ont fait confiance**. Malgré le contexte de crise sanitaire, la Macif a assuré la continuité de ses services et a préservé l'essentiel : être aux côtés de ses sociétaires et salariés. Forts de ces réussites, et conscients de l'environnement complexe dans lequel nous évoluons, nous continuerons de proposer **des solutions de protection et d'accompagnement utiles et accessibles en contribuant à une société plus solidaire**.

Au sein du nouveau collectif Aéma Groupe, le plan stratégique Macif 2021-2023 aura pour ambition de construire une **Macif toujours plus utile, simple et engagée**, au service de l'excellence relationnelle.

UNE DÉMOCRATIE RENFORCÉE

Entre 2016 et 2020, notre plan stratégique #Macifutur nous a permis de faire évoluer notre gouvernance **vers une démocratie renforcée** et des **délégués de proximité** au plus proche de nos sociétaires dans les territoires, **pour faire vivre le mutualisme au quotidien**. Nous avons ainsi construit un modèle mutualiste moderne, avec une offre globale de protection et d'accompagnement, innovante et accessible à tous.

L'année 2020 est aussi celle de la **définition collective de notre Raison d'être** : "Nous mobilisons nos valeurs mutualistes et nos savoir-faire pour **protéger le présent et permettre l'avenir**, pour nous tous et les générations futures". Formulée par 15 000 sociétaires, délégués et collaborateurs de la Macif, elle **exprime notre fierté dans nos valeurs mutualistes** et nous donne un cap : être utiles au présent et au futur, utiles à nos sociétaires et à la société, utiles en faisant de la solidarité la fin et le moyen.



Philippe PERRAULT

Président de Macif
et vice-président
d'Aéma Groupe

SOMMAIRE

1

RAPPORT DE GESTION

7

1.1	Présentation du groupe Macif et de ses activités	8
1.2	Gouvernance du groupe Macif	11
1.3	Éléments de contexte économique et financier de l'année 2020	14
1.4	Faits marquants de l'année 2020	18
1.5	Activités et résultats du Groupe et de ses principales entités	20
1.6	Événements postérieurs à la clôture	31
1.7	Bilan et perspectives	34
1.8	Conclusion	37

2

COMPTES COMBINÉS DU GROUPE EN NORMES FRANÇAISES 39

2.1	Comptes combinés	40
2.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	83

3

COMPTES SOCIAUX MACIF SGAM

89

3.1	Comptes sociaux	90
3.2	Rapports des commissaires aux comptes	98



RAPPORT DE GESTION

1.1	Présentation du groupe Macif et de ses activités	8
1.2	Gouvernance du groupe Macif	11
1.3	Éléments de contexte économique et financier de l'année 2020	14
1.4	Faits marquants de l'année 2020	18
1.5	Activités et résultats du Groupe et de ses principales entités	20
1.6	Événements postérieurs à la clôture	31
1.7	Bilan et perspectives	34
1.8	Conclusion	37

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF ET DE SES ACTIVITÉS

1.1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF

Les missions d'entreprise mère du groupe Macif sont exercées par Macif Sgam, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances qui est une structure dédiée et indépendante des entités opérationnelles portant les activités du Groupe.

Pour répondre aux besoins des sociétaires, le Groupe est présent dans les domaines de l'assurance dommages, de la santé, de la prévoyance, de l'assurance-vie, de l'épargne, du crédit et de la banque.

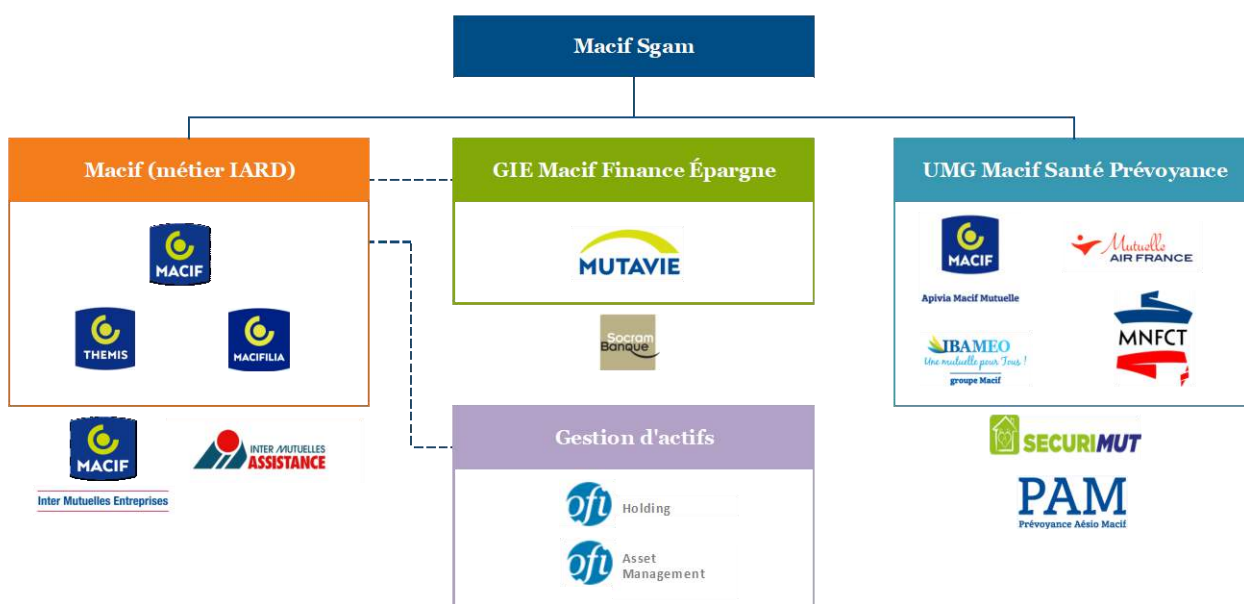
En termes d'organisation, les principales activités du Groupe s'articulent autour de trois métiers :

- Le métier Incendie, accidents et risques divers (IARD) est incarné par la Macif qui est affiliée à Macif Sgam. Ce métier réunit également Macifilia et Thémis, sociétés anonymes régies par le Code des assurances et filiales de la Macif ;

- Le métier Santé/Prévoyance incarné par l'Union mutualiste de groupe (UMG) Macif Santé Prévoyance, régie par le Code de la mutualité, également affiliée à Macif Sgam. Elle regroupe les quatre mutuelles du Groupe : Apivia Macif Mutuelle (fusion d'Apivia Mutuelle et de Macif-Mutualité), MNPAF, IBAMEO et MNFCT ;

- Le métier Finance/Épargne dont les activités (notamment Mutavie SE) sont coordonnées par le GIE Macif Finance Épargne. Ce dernier n'est pas affilié à Macif Sgam ; toutefois, Mutavie est contrôlée par la Macif et par conséquent, soumise à l'influence dominante de Macif Sgam.

À ceux-ci s'ajoute la Gestion d'actifs qui, pour l'élaboration des comptes combinés, constitue le quatrième secteur d'activités.



1.1.2 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DES ENTITÉS DU GROUPE

1.1.2.1 Secteur Dommages

MACIF

La Macif est une Société d'assurance mutuelle (SAM) à cotisations variables régie par le Code des assurances. Principale entité IARD du groupe Macif, elle propose des contrats d'assurance Automobile, Habitation, Garantie Accident, des contrats dédiés aux professionnels et aux structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS).

MACIFILIA

Macifilia, filiale détenue à 99,99 % par la Macif, est une société anonyme régie par le Code des assurances. Macifilia porte les risques liés au portefeuille des malusés/aggravés non acceptés par le réseau Macif.

THÉMIS

Thémis, filiale détenue à 99,95 % par la Macif, est une société anonyme régie par le Code des assurances. Thémis propose exclusivement des contrats de protection juridique.

INTER MUTUELLES ASSISTANCE (IMA)

IMA est un groupe d'assistance, composé d'entités implantées essentiellement sur le continent européen et au Maroc, toutes rattachées à IMA SA, société holding du Groupe, dont la Macif est actionnaire à hauteur de 28,85 %. Sa filiale Inter Mutuelles Habitat (IMH) assure également des prestations d'expertise et de réparation en nature dans le domaine de l'habitation.

INTER MUTUELLES ENTREPRISES (IME)

IME, société anonyme régie par le Code des assurances, est une structure commune à la Macif et à la Matmut, destinée à apporter une réponse assurantielle complète en responsabilité civile et dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. La Macif détient 40 % du capital d'IME.

1.1.2.2 Secteur Santé/Prévoyance

APIVIA MACIF MUTUELLE

Apivia Macif Mutuelle est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est agréée pour exercer sur les branches accidents, maladie, vie-décès, nuptialité-natalité et a pour activité la couverture en santé et en prévoyance des particuliers et des entreprises. Apivia Courtage et Apivia IARD, filiales d'Apivia Macif Mutuelle, diffusent par ailleurs sous la marque commune Apivia, une large gamme santé, prévoyance et IARD, auprès des intermédiaires d'assurance.

MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MNFCT)

La MNFCT est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Au titre de son activité principale de complémentaire santé, elle couvre les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie, et ceux relevant des branches vie-décès et nuptialité-natalité, à destination des fonctionnaires des collectivités territoriales. Depuis le 1^{er} janvier 2020, elle est substituée par Apivia Macif Mutuelle.

IBAMEO

IBAMEO, est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, destinée à couvrir les frais de santé des personnels IBM et de leur famille. Elle s'est ouverte à d'autres entreprises auxquelles elle propose une offre de contrats individuels. Elle couvre également des garanties de prévoyance (arrêt de travail et invalidité), dans le cadre de contrats collectifs.

MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS AIR FRANCE (MNPAF)

La MNPAF est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité, dédiée à la couverture des frais de santé de salariés ou retraités de compagnies aériennes (principalement du groupe Air France), au travers de contrats collectifs (salariés) ou de contrats individuels (conjoints, retraités).

SÉCURIMUT

Sécurimut, Société par actions simplifiée (SAS) immatriculée auprès de l'Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias), est contrôlée à 99,81 % par le groupe Macif. Créée en 2006, elle assure pour le compte de ses partenaires la gestion et la distribution de contrats d'assurance emprunteur.

PRÉVOYANCE AÉSIO MACIF (PAM)

Créée en 2018 et détenue à égalité par les groupes Macif et Aésio, PAM est une entreprise relevant du Code des assurances qui propose des contrats de prévoyance individuelle et collective, distribués par les réseaux commerciaux des deux Groupes. L'activité de PAM est effective depuis début 2019.

1.1.2.3 Secteur Finance/Épargne

MUTAVIE

Mutavie est une Société européenne (SE) régie par le Code des assurances, exerçant son activité en assurance-vie, principalement sous forme de contrats d'épargne individuelle, en euros ou multisupports. De façon plus marginale, Mutavie couvre également des contrats de retraite collective et des garanties de prévoyance (couverture de prêts notamment). Mutavie est détenue par la Macif à 98,47 %.

SOCRAM BANQUE

Socram Banque, Société anonyme (SA), établissement financier, immatriculée auprès de l'Orias, porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires (comptes à vue et produits d'épargne bancaire) distribués par ses actionnaires mutualistes auprès de leurs sociétaires. La Macif en est actionnaire à hauteur de 33,72 %.

1.1.2.4 Secteur Gestion d'actifs

GROUPE OFI

OFI Asset Management (OFI AM) est la principale structure de Gestion d'actifs du groupe OFI. Elle est détenue à 100 % par OFI Holding (elle-même détenue à 60,93 % par la Macif). Elle exerce des activités de gestion. Elle détient par ailleurs des filiales ou participations dans des sociétés de gestion d'actifs.

1.2 GOUVERNANCE DU GROUPE MACIF

Macif Sgam, entreprise mère du groupe Macif, exerce une influence dominante, coordonnant les décisions, y compris financières, de ses affiliées et disposant du

pouvoir de contrôle. Elle noue et gère des relations de solidarité financière fortes et durables avec ses entreprises affiliées.

1.2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Macif Sgam est administrée par un conseil d'administration qui se compose au 31 décembre 2020 de :

- Dix-sept administrateurs élus par l'assemblée générale sur candidatures proposées par chaque entreprise affiliée parmi ses propres administrateurs ;

- Deux administrateurs représentant les salariés désignés selon les termes d'un protocole d'accord.

Au 31 décembre 2020, 47 % des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes.

1

1.2

Nom et prénom des membres du conseil d'administration	Date de naissance	Date de début de mandat ou renouvellement	Date de fin du mandat (date de l'assemblée)
BOHN Thierry	30/11/1960	10/01/2018	2024
BOULAT Jean-François	31/10/1955	19/09/2020	2026
DEFIOLLES Florence	14/05/1962	10/01/2018	2024
DUQUESNE Laure	19/05/1971	19/09/2020	2026
FANTINO Emmanuelle	07/04/1965	10/01/2018	2022
FERRIERE Lysiane	19/05/1955	10/01/2018	2022
GROS Pierre	13/06/1961	10/01/2018	2022
GROSSE Jean-Louis	13/09/1961	10/07/2020	2022
LANGRONIER Edwige	24/02/1975	19/09/2020	2026
LAREUR Françoise	06/10/1961	10/01/2018	2024
LE GAC Catherine	18/05/1959	19/09/2020	2026
LEBRUN Alain	25/05/1965	10/01/2018	2024
MICHARD Pascal	16/04/1954	19/09/2020	2026
PELAUD Jean-Luc	22/09/1947	10/01/2018	2022
PERRAULT Philippe	23/11/1955	10/01/2018	2024
PLANQUOIS Katia	25/10/1959	10/01/2018	2022
VALLADON René	21/09/1950	10/01/2018	2024
COSTE Cyril*	31/10/1966	09/06/2018	2021
PINTO Manuel*	24/09/1965	09/06/2018	2021

* Administrateurs représentant les salariés.

Les mandats des administrateurs font l'objet d'un suivi dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de six années.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques et s'assure de leur mise en œuvre. Il veille à la cohérence de la stratégie des entreprises affiliées de Macif Sgam avec les orientations stratégiques du Groupe.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il veille notamment au respect des droits et obligations nés des conventions d'affiliation et des statuts. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

En 2020, il s'est réuni à onze reprises. Le registre fait apparaître un taux de présence de 96 %.

Conformément aux dispositions dérogatoires prévues par l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 modifiée, les

décisions prises à compter du conseil d'administration du 31 mars 2020 ont été exceptionnellement soumises à l'approbation des administrateurs par voie de consultation écrite.

Conformément à la Charte de gouvernement de Macif Sgam, le conseil d'administration s'appuie, pour prendre des décisions, sur les travaux de son bureau, des comités spécialisés (cf. *infra*) et du comité exécutif.

BUREAU

Le bureau est une émanation du conseil d'administration. Il travaille par délégation du conseil d'administration et sous son contrôle.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est une instance de gouvernance mixte, associant dirigeants élus et salariés, visant à renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale, et la cohésion au sein du Groupe.

1.2.2 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Les comités spécialisés du conseil d'administration de l'entreprise mère ont vocation à lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions, sur des domaines relevant exclusivement de la compétence décisionnelle du conseil.

Ils interviennent en qualité de comités du groupe Macif. À ce titre, les organes d'administration des filiales du Groupe reconnaissent leur compétence.

Leurs présidents rendent compte au conseil d'administration du Groupe des travaux réalisés.

LE COMITÉ D'AUDIT GROUPE

Ce comité a pour objet de produire des avis ou recommandations au conseil d'administration concernant :

- La fiabilité des comptes et de la communication financière ;
- La sélection et l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- L'efficacité du système de contrôle périodique et permanent.

Il lui appartient par ailleurs d'examiner les conventions réglementées avant leur soumission au conseil.

Il s'est réuni à dix reprises et le registre fait apparaître un taux de présence de 98 %.

LE COMITÉ DES RISQUES GROUPE

Conformément à la directive Solvabilité II, ce comité exerce des missions complémentaires à celles du comité d'audit Groupe.

Ses missions, directement liées aux exigences de la directive, sont les suivantes :

- Examiner les politiques écrites et évaluer le système de gestion des risques (appétence, profil de risques, processus Own risk and solvency assessment (Orsa) ou analyse de risques spécifiques) ;
- Suivre l'exécution de la directive Solvabilité II et examiner les rapports réglementaires (rapports narratifs RSR et SFCR, actuariels ou Orsa) ;
- Examiner l'évolution des *stress-tests* (définition, analyse des résultats et actions de gestion) et l'allocation stratégique des actifs (suivi du ratio de solvabilité, du besoin global de solvabilité et optimisation de l'allocation des actifs entre les entités et les activités) ;
- Apprécier la stratégie de développement du Groupe au regard des enjeux et des risques (investissement de croissance organique, opérations de restructurations internes, investissements financiers, projets de cession ou d'acquisition, de fusion ou d'apport et le financement des filiales).

Il peut se réunir avec le comité d'audit Groupe afin de coordonner leurs actions, examiner les rapports réglementaires des principales entités du Groupe en lien avec les exigences de Solvabilité II.

Il s'est réuni à treize reprises et le registre fait apparaître un taux de présence de 94 %.

LES COMITÉS EN CHARGE DES SÉLECTIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS/INDEMNISATIONS

Le comité des sélections

Ce comité a en charge de produire des avis ou des recommandations au conseil d'administration, en amont de ses prises de décisions, s'agissant des dispositifs de sélection des mandataires sociaux du Groupe.

Il a compétence sur les entités entrant dans le périmètre de combinaison du groupe Macif ou que Macif Sgam contrôle, ainsi que dans les entités dans lesquelles Macif Sgam exerce un mandat de représentation.

Le comité des sélections s'est réuni six fois et le registre fait apparaître un taux de présence de 98 %.

Le comité des rémunérations/indemnités

Ce comité a en charge de produire des avis ou des recommandations au conseil d'administration, en amont de ses prises de décisions, s'agissant des dispositifs et niveaux de rémunération et d'indemnisation des mandataires sociaux et des mandataires mutualistes du Groupe.

Il a compétence sur les entités entrant dans le périmètre de combinaison du groupe Macif ou que Macif Sgam contrôle, ainsi que les entités dans lesquelles elle exerce un mandat de représentation.

Le comité des rémunérations/indemnités s'est réuni trois fois et le registre fait apparaître un taux de présence de 94 %.

1.2.3 GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

Le groupe Macif, soucieux de garantir la gestion des conflits d'intérêts, a mis en place certains dispositifs :

- Les comités spécialisés d'audit, des risques et des rémunérations/indemnités du Groupe qui comportent au minimum un membre externe n'ayant aucun lien avec le Groupe (c'est-à-dire n'étant ni élu, ni salarié, ni sociétaire ou adhérent, ni prestataire) ;
- Le comité en charge des sélections qui examine les propositions relatives à la nomination, au renouvellement et à la révocation des mandataires sociaux du Groupe, dans le cadre notamment du respect des principes généraux de gouvernance prévus dans la Charte de gouvernement de Macif Sgam en matière de conflits d'intérêts, de cumul et de limitation des renouvellements de mandats, etc. Les candidats

doivent déclarer les mandats ou fonctions qu'ils exercent, ainsi que tous intérêts qu'ils détiennent en dehors du Groupe dans toute entreprise ou organisme pouvant être :

- en concurrence au niveau des offres de produits ou de services avec une ou plusieurs entités du Groupe,
 - ou, en relation d'affaires avec une ou plusieurs entités du Groupe ;
- Le contrôle des conventions réglementées. Conformément aux dispositions du Code des assurances, l'assemblée générale approuve chaque année le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

1.2.4 DIRECTION GÉNÉRALE - DIRIGEANTS EFFECTIFS

M. Adrien Couret est le directeur général de Macif Sgam depuis sa nomination le 27 mai 2019 par le conseil d'administration.

Conformément à l'article 28 des statuts, il assure, sous l'autorité et la surveillance du conseil d'administration, la direction générale de Macif Sgam qu'il représente dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Macif Sgam pour assurer sa gestion et son administration, dans le cadre des orientations et des limitations de pouvoirs fixées par le conseil d'administration. Il exerce ses fonctions dans la limite de la réglementation en vigueur, des statuts et sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Dans l'exercice de ses responsabilités stratégiques, opérationnelles et managériales, le directeur général s'appuie sur des instances techniques placées sous son

autorité. Sous l'impulsion et le contrôle du conseil d'administration, il instruit la stratégie du Groupe qu'il soumet au conseil d'administration.

M. Jean-Philippe Dogneton est le directeur général délégué de Macif Sgam, depuis sa nomination le 27 mai 2019 par le conseil d'administration. Il a pour principales missions au niveau du Groupe :

- Le pilotage des trois métiers ;
- La gouvernance de l'offre et du marketing ;
- La distribution omnicanale ;
- Le management de l'expérience client.

Le directeur général, le directeur général délégué et le directeur finance et risques Groupe sont dirigeants effectifs de Macif Sgam.

Le nombre de dirigeants effectifs permet d'organiser des remplacements en cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs dirigeants, afin de garantir la continuité de la direction effective.

1.2.5 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Applicable au groupe Macif et à l'ensemble des entreprises affiliées et aux entités sur lesquelles il exerce une influence dominante, la politique de rémunération encadre la détermination des éléments d'indemnisation ou de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux et mutualistes, dirigeants et salariés. Elle s'inscrit dans un objectif global de promotion d'une gestion des risques saine, prudente et efficace, n'encourageant pas une prise de risque excédant les limites de tolérance de l'entreprise. Elle vise également à attirer, motiver et retenir les talents dont le Groupe a besoin.

Conformément aux dispositions du Code des assurances, et notamment l'article R. 322-55-1 qui rappelle que les fonctions d'administrateur sont gratuites, le conseil d'administration est autorisé à allouer des indemnités dans les limites fixées par l'assemblée générale. Cette

possibilité est expressément inscrite dans les statuts de Macif Sgam (article 24).

L'assemblée générale est informée chaque année du montant des indemnités effectivement allouées et des frais remboursés aux administrateurs. Pour ce faire, le conseil d'administration s'appuie principalement sur l'avis du comité des rémunérations/indemnités.

Lors de la séance du 19 septembre 2020, l'assemblée générale, conformément à l'article R. 322-55-1 du Code des assurances et à l'article 24 des statuts, a décidé que le montant des indemnités versées aux administrateurs, au titre de l'année 2020, sera limité à un montant maximum global de 0,06 % du montant annuel des cotisations d'assurance émises par les affiliées de Macif Sgam au titre de l'année 2019.

1.3 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNÉE 2020

1.3.1 CONJONCTURE MONDIALE, UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT

La pandémie de coronavirus a été au cœur de l'année 2020, bouleversant la vie sociale et économique de l'ensemble de la planète.

Le virus est apparu fin décembre 2019 en Chine et a touché dès la fin février l'ensemble des continents. La quasi-totalité des pays a dû mettre en place des mesures de confinement drastiques pour enrayer sa propagation et la tension sur les systèmes hospitaliers.

L'économie mondiale s'est arrêtée. Cette situation inédite a entraîné l'une des pires récessions de l'après-guerre. En Chine, le PIB a reculé de 6,8 % au premier trimestre en rythme annuel (sa première contraction depuis 1992). En zone euro, l'activité a reculé de 3,6 %. La France n'a pas été épargnée ; les deux premières semaines de confinement ayant suffi à plonger le pays dans la récession. Son PIB a régressé de 5,8 % au premier trimestre, du jamais vu depuis 1949.

Au cours du mois de mai, les déconfinements se sont organisés peu à peu dans de nombreux pays. Cette nouvelle étape a permis un redémarrage progressif de l'activité économique. En zone euro, la croissance économique a ainsi enregistré un rebond sans précédent (PIB en hausse de 12,7 %) au troisième trimestre, un chiffre historique qui marque un fort rattrapage.

Néanmoins, à la fin de l'été, le nombre de contaminations était en forte augmentation à la faveur des mouvements de population lors des congés estivaux. Afin de tenter de ralentir la circulation du virus, de nouvelles mesures de restrictions ont été introduites dans certains pays, comme au Royaume-Uni.

Malgré cela, en automne, la deuxième vague de l'épidémie a déferlé sur l'Europe et obligé les dirigeants européens à prendre des mesures de plus en plus strictes. En Chine, le virus a été globalement maîtrisé, le pays n'enregistrant que peu de nouveaux cas.

Tout début novembre, dans une situation sanitaire très dégradée, plusieurs laboratoires ont dévoilé le succès de

leurs vaccins. Début décembre, les campagnes de vaccinations ont ainsi démarré au Royaume-Uni et aux États-Unis. En Europe, les premières injections ont eu lieu en toute fin d'année.

Fin décembre, le Royaume-Uni a annoncé l'apparition sur son territoire d'une nouvelle variante du coronavirus qui se propage plus rapidement que les précédentes souches. Face à cette nouvelle détérioration de la situation sanitaire, le Royaume-Uni a imposé un nouveau confinement strict dans les régions les plus touchées.

Sans surprise, les chiffres de récession pour l'année 2020 sont historiques, avec une croissance mondiale qui s'est contractée de 4 %, une première en temps de paix depuis près d'un siècle. Fin décembre, le taux d'inflation de la zone Euro était estimé à -0,3 % (+1,3 % en 2019). À travers le monde, les banques centrales et les gouvernements ont mis en place des plans de soutien massifs (baisse des taux directeurs, programme d'achats d'actifs, plans de relance).

En France, le recul du PIB est de 9 %. Les secteurs des transports, de l'hébergement-restauration, du commerce et des services aux ménages ont particulièrement été touchés par la crise. La construction, l'industrie et les autres services ont également été affectés, en particulier pendant le premier confinement, avant d'apprendre à « vivre avec le virus » via les protocoles sanitaires et le télétravail. Le recul de la consommation des ménages et du commerce extérieur participe également à cette contraction du PIB. Grâce au dispositif du chômage partiel, la baisse du pouvoir d'achat « se limite » à 0,5 % (+2,1 % en 2019).

À noter toutefois que la Chine a réussi à maîtriser le virus et n'a pas connu de deuxième vague à l'automne, ce qui a permis une reprise économique beaucoup plus forte. Elle sera l'un des rares pays à enregistrer une croissance positive en 2020, de l'ordre de 2 %.

1.3.2 MARCHÉS FINANCIERS, UNE ANNÉE INTENSE

L'année a bien débuté pour les marchés actions, rassurés par l'apaisement des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis. Dans le courant du mois de janvier, le CAC 40 a atteint les 6 100 points pour la première fois depuis juillet 2007.

Cependant, la mise en place de mesures de plus en plus drastiques pour contrer l'évolution du virus a entraîné les indices actions dans un krach boursier aussi violent que rapide. En l'espace de quelques jours, le CAC 40 a plongé de 38 % passant de 6 111 points à 3 755 points. Sur le marché obligataire, les taux d'intérêt ont fortement augmenté et les *spreads* de crédit se sont nettement écartés. Alors qu'il évoluait depuis quelques mois en territoire négatif, le taux 10 ans français est repassé brièvement positif. Le 18 mars, il s'établissait à +0,30 %, un niveau perdu depuis mai 2019.

La chute vertigineuse des marchés actions s'est arrêtée à la mi-mars, après les annonces par les banques centrales et les gouvernements de plans de soutien. Le CAC 40 a rebondi de plus de 37 % par rapport à son point bas du 18 mars. Les taux d'intérêt des obligations et les *spreads* ont baissé.

Tout au long de l'été, les marchés européens ont été stables. Ils étaient soutenus par les plans de relance budgétaires et les politiques monétaires accommodantes, ainsi que par l'espoir d'un vaccin contre la Covid-19. Mais ils demeuraient pénalisés par les inquiétudes économiques et sanitaires.

Au mois d'octobre, la deuxième vague de l'épidémie a obligé les gouvernements européens à remettre en place des mesures de restrictions. Ces annonces, qui ont mis un coup d'arrêt à la reprise de l'économie qui s'était amorcée au cours de l'été, ont fait chuter les marchés actions lors de la dernière semaine d'octobre.

Cette phase de baisse a été de courte durée. L'annonce des vaccins contre le coronavirus et la fin des élections présidentielles américaines ont permis aux marchés de rebondir tout début novembre.

En Europe, les marchés ont terminé l'année en territoire négatif mais loin de leur plus bas niveau de l'année. En France, le CAC 40 a reculé de 7,1 % et au niveau européen, le Stoxx Europe 600 a cédé 4,0 %. Sur le marché obligataire, les taux 10 ans français et allemand - les valeurs sûres de la zone euro - ont terminé respectivement l'année à -0,33 % et -0,58 %.

Outre-Atlantique, portés par les grandes entreprises de la technologie (les GAFAM), les indices actions sont repassés positifs au cours de l'été et se sont même offerts des plus hauts historiques à plusieurs reprises. Le S&P, indice de référence du marché américain, a terminé l'année à +16 %. De son côté, le Nasdaq, indice américain à forte coloration technologique, a affiché une performance de 43 %.

1

1.3

1.3.3 PERSPECTIVES 2021, UNE ÉCONOMIE DURABLEMENT AFFAIBLIE

La découverte de vaccins permet d'envisager une reprise économique. Les perspectives de rebond de l'activité en 2021 apparaissent solides permettant d'espérer une croissance mondiale de l'ordre de 4,2 %*. La croissance américaine pourrait se situer autour de 3,2 % et celle de la zone euro autour de 3,6 %. En Chine, l'accélération se poursuit car le pays n'a pas connu de deuxième vague de l'épidémie et l'économie pourrait rebondir de 8,0 % en 2021, après environ 2,0 % en 2020. Néanmoins, les nouveaux variants plus contagieux pourraient retarder la reprise économique.

Tous les pays ressortent de cette crise avec un stock de dettes encore plus important. Les réponses budgétaires ont été massives et les niveaux d'endettement public par rapport au PIB deviennent impressionnants et préoccupants. Dans ces conditions, les banques centrales n'ont pas d'autre choix que de maintenir des conditions très accommodantes, afin de ne pas entraver le rebond de la croissance et de permettre aux entreprises, et surtout aux États, de se financer avec des charges d'intérêts supportables.

Compte tenu de ces éléments, même dans un contexte de reprise économique, les taux d'intérêt ne devraient pas (ou peu) augmenter à moyen terme.

* Source : prévisions de l'OCDE publiées en décembre 2020.

1.3.4 MARCHÉ DE L'ASSURANCE

1.3.4.1 Assurance de biens et de responsabilité : un secteur impacté par la crise sanitaire

Malgré les plans de relance et le soutien des banques centrales, l'épidémie de la Covid-19 laisse des stigmates sur le marché de l'assurance de biens et de responsabilité.

En 2020, les ventes dans l'immobilier ancien ont reculé de 15 %, les mises en chantier ont baissé de 6,9 % sur le marché du neuf et les permis de construire ont chuté de près de 15 %.

La crise sanitaire a par ailleurs fait régresser les immatriculations de voitures neuves à 1,65 million, soit un niveau semblable à celui de 1975. Celles de véhicules particuliers neufs se sont effondrées de 25,5 % en 2020, malgré le redressement du marché sur les derniers mois. Celui de l'occasion a au contraire fait preuve d'une forte résilience, avec un recul limité à 4,5 %, soit 5,5 millions de transactions.

En 2020, la croissance des cotisations des assurances de biens et de responsabilité des particuliers (+2,5 %) est inférieure à celle de 2019 (+4,2 %), ce qui conduit à un chiffre d'affaires d'environ 60 milliards d'euros. En Automobile, la croissance des cotisations en 2020 s'établit à +2,0 % (contre +3,1 % en 2019). Pour les dommages aux biens des particuliers, les cotisations ralentissent aussi en 2020 (+3,6 % après +4,3 % en 2019).

Le premier confinement a engendré une baisse de 75 % de l'accidentologie et un recul de 53 % du nombre de vols de voitures. Cependant, le déconfinement du mois de mai a entraîné un rebond de la sinistralité, les Français renonçant aux transports en commun du fait des mesures sanitaires. Sur l'année 2020, la mortalité routière est la plus faible enregistrée depuis 1924, en baisse de 21,4 % par rapport à celle de 2019. Les assureurs automobiles restent cependant confrontés à la hausse continue des coûts moyens, tirés par le poids de la réparation automobile et le prix des pièces détachées.

En Habitation, le confinement a eu un effet moindre. Sur 2020, les fréquences baissent de 6 % en moyenne. L'année a également été marquée par des événements climatiques d'ampleur (tempêtes Ciara et Alex, inondations, sécheresse) provoquant des dégâts considérables.

1.3.4.2 Santé/Prévoyance : un secteur qui ne cesse de se transformer

Les secteurs de la Santé et de la Prévoyance poursuivent leur mutation au gré des évolutions réglementaires, législatives et sociologiques :

- La réforme du 100 % santé instaurée progressivement depuis le 1^{er} janvier 2019 achèvera sa mise en place en 2021. Les paniers de soins optiques se sont terminés en 2020 et c'est au tour des paniers dentaires et audioprothèses d'être proposés (sur tous les actes) avec un reste à charge 0 euro pour les assurés ;
- En continuité de la loi Hamon qui permet la résiliation infra-annuelle des contrats auto/emprunteur/MRH, un nouveau décret a pris effet au 1^{er} décembre 2020 permettant, dans les mêmes conditions, de résilier (après une année de souscription) sa complémentaire santé.

La crise sanitaire a entraîné d'importantes modifications de consommation en santé comme en prévoyance. Les dépenses de santé 2020 ont ainsi diminué de 25 % sur le mois d'avril (en plein milieu du premier confinement) pour remonter et se stabiliser de juin à octobre à environ 16 %. L'effet contraire est observable sur les Indemnités journalières (IJ) de la sécurité sociale, dont le montant versé en 2020 a augmenté de 94 % sur les mois de mars et avril. Après une diminution sur les mois de juin à août, une nouvelle augmentation est observée sur septembre et octobre (+18 %).

Les dépenses du régime général d'assurance maladie, représentant 83 % de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), ont progressé, en données corrigées des variations calendaires, de 7,4 % en 2020. L'Ondam est lui fixé à 7,6 % pour 2020 contre 2,5 % en 2019. Il prend en compte la crise de la Covid-19 et le Ségur de la santé (3,5 % hors effet Covid).

1.3.4.3 Finance/Épargne : augmentation des collectes sur les livrets réglementés au détriment de l'assurance-vie

Après une collecte nette record sur l'assurance-vie en 2019 (+21,9 milliards d'euros), on observe en 2020 une baisse de 6,5 milliards d'euros.

Cette diminution s'explique en grande partie par la baisse du montant des cotisations collectées par les sociétés d'assurance-vie qui s'élève à 116 milliards d'euros contre 145 milliards d'euros l'année précédente. Les sommes reversées par les assureurs à leurs clients se sont stabilisées à hauteur de 122,8 milliards d'euros en 2020 (contre 122,7 milliards d'euros en 2019).

L'encours des contrats d'assurance-vie atteint 1 789 milliards d'euros fin 2020 (soit -0,4 % sur un an).

Dans le contexte actuel de taux bas, les assureurs incitent les épargnants à se tourner vers les supports en Unités de compte (UC). Sur l'ensemble de l'année 2020, les

versements sur les supports UC ont représenté presque 40 milliards d'euros, soit 34 % de la collecte brute annuelle.

Les deux principaux livrets réglementés, le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS), enregistrent une année record avec un doublement de la collecte nette. Elle s'élève à 26 milliards d'euros pour le Livret A (contre 12,6 milliards d'euros en 2019). La collecte du LDDS s'est également montrée dynamique, à 9 milliards d'euros, soit 5,1 milliards d'euros de plus qu'en 2019.

Ce changement n'est toutefois pas à considérer comme une modification des préférences d'épargne des Français. À la suite de la crise, les épargnants se sont tournés vers des supports moins risqués et plus liquides (transferts des collectes de l'assurance-vie vers les livrets réglementés). Néanmoins, les prestations 2020 sont stables et la remontée de la collecte nette en deuxième partie d'année indique un possible rebond sur l'année 2021.

1

1.3

1.4 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020

1.4.1 COVID-19

L'exercice 2020 est marqué par la survenance d'un choc sanitaire et économique d'ampleur historique. L'épidémie de Covid-19 apparue en Chine, s'est progressivement transformée en pandémie mondiale. Les pouvoirs publics de nombreux pays, dont la France, ont été conduits à imposer des mesures strictes de distanciation sociale, avec notamment le confinement à domicile et la fermeture temporaire des commerces non essentiels.

Dans ce contexte exceptionnel et en cohérence avec la mise en œuvre de sa Raison d'être, la priorité pour le groupe Macif a été :

- D'assurer une continuité de services vis-à-vis des sociétaires tout en préservant la sécurité des salariés. Dès le début de la crise, les équipes du groupe Macif ont majoritairement adopté le travail à distance, sans préjudice significatif dans la disponibilité et la qualité du service rendu. Cette agilité opérationnelle s'est mise en place sans recours au chômage partiel ou demande de soutien de l'État ;
- De participer à l'effort de solidarité nationale sous la forme de ristournes de primes pour certaines catégories de sociétaires et d'augmentations de la prestation chômage ;
- De contribuer au Fonds de solidarité mis en place par l'État en faveur des TPE et des indépendants, et à la relance des structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS), et soutenir des structures ayant permis d'accompagner les personnes fortement impactées par les conséquences de la pandémie (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, Samu social, Secours populaire, etc.).

Sur le plan financier, à la date de rédaction de ce document, les impacts de cette pandémie sur les résultats du Groupe restent difficiles à quantifier. Toutefois, des premières tendances ont pu être observées :

- **Activité** : ralentissement de la dynamique commerciale (diminution des affaires nouvelles pour les trois secteurs assurance, les flux téléphoniques ayant partiellement compensé la baisse de fréquentation des points d'accueil physique) ;
- **Sinistralité** : baisse de la sinistralité avec cependant des différences sectorielles marquées :
 - en Dommages, le Groupe est faiblement exposé sur les risques professionnels et pertes d'exploitation. La sinistralité des risques des particuliers a enregistré une baisse des fréquences durant les périodes de confinement,
 - en Santé, une réduction des flux de sinistres (baisse des consultations de praticiens) a été constatée pendant les périodes de confinement, avec probablement un effet report à attendre en 2021. Cette tendance a été compensée par la constatation en charges des prestations d'une contribution exceptionnelle (dite taxe Covid-19) à hauteur de 35 millions d'euros,
 - en Prévoyance, la charge de sinistre est pénalisée par la hausse du nombre des arrêts de travail et des décès,
 - en Assurance-vie, les retraits des épargnants faisant suite à un décès ont augmenté de l'ordre de 16 % ;
- **Financier** : repli des produits financiers nets, en lien avec la diminution des dividendes perçus (33 millions d'euros) et la limitation des programmes de réalisation de plus-values dans un contexte de baisse des valeurs de marché. Aucune variation significative des dépréciations d'actifs cotés n'a toutefois été induite par la volatilité observée sur les marchés financiers ;
- **Solvabilité** : maintien d'une solvabilité élevée nonobstant la persistance d'un environnement de taux bas.

1.4.2 PARTENARIATS ET ALLIANCES

1.4.2.1 Signature d'un Pacte fondateur Aésio-Macif

La volonté de constituer un nouveau groupe mutualiste de référence issu du rapprochement des groupes Macif et Aésio, déjà matérialisée en 2018 par la création d'une entreprise commune de prévoyance (Prévoyance Aésio Macif), a été réaffirmée en janvier 2020 par la signature d'un Pacte fondateur, document de référence formalisant l'ambition commune et les principes de structuration et de gouvernance de ce futur groupe. La vision commune développée s'articule autour de six grands principes :

- Mettre en œuvre une complémentarité des expertises métiers à destination des sociétaires et adhérents des différentes marques du Groupe, en s'inscrivant dans un modèle producteur-distributeur ;

- Conjuguer la complémentarité des communautés, au niveau des salariés, des délégués et des assurés pour apporter un niveau de service et de satisfaction toujours plus élevé auprès des différentes parties prenantes ;
- Affirmer l'excellence relationnelle comme caractère distinctif du nouveau groupe ;
- Développer et mettre en œuvre une culture et un modèle de performance, dans le bon équilibre entre la subsidiarité des métiers et marques et le potentiel permis par l'appartenance à un groupe plus large ;
- Mettre en œuvre une politique d'innovation ambitieuse et une recherche de partenariats transformants ;
- Construire une plateforme politique robuste, à même de s'ériger en groupe mutualiste exemplaire par une

gouvernance et une action des délégués qui concilient l'unité de groupe et l'identité de ses mutuelles membres.

Au cours de l'année 2020, les équipes de la Macif et d'Aésio ont œuvré ensemble à la précision de ce dessein commun, et à la déclinaison opérationnelle des modalités de structuration et de gouvernance. Selon la volonté exprimée par les assemblées générales des deux Groupes, et avec l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), Aéma Groupe, fruit de ce processus, a été constitué le 1^{er} janvier 2021.

1.4.2.2 Constitution d'Apivia Macif Mutuelle, issue de la fusion d'Apivia Mutuelle et de Macif-Mutualité

Au cours de l'année 2020, les équipes des deux mutuelles ont conduit la déclinaison opérationnelle et technique de leur Pacte fondateur, adopté par leurs assemblées générales les 27 avril et 18 mai 2019, qui initiait leur projet de fusion ; au-delà des questions de gouvernance, les travaux menés par les équipes ont permis de définir une ambition stratégique commune. La fusion étant effective depuis le 27 novembre 2020, Apivia Macif Mutuelle porte l'ambition d'accompagner ses adhérents à chaque étape de leur vie, en leur offrant des solutions globales d'assurance et de services innovants répondant à leurs besoins, et de défendre les valeurs mutualistes en matière d'accès aux soins au plus grand nombre, de lutte contre le renoncement aux soins et de prévention. Forte d'environ 1 200 salariés, Apivia Macif Mutuelle compte désormais près de 1,5 million d'adhérents, assure la protection de 1,1 million de personnes en santé, et accompagne 12 000 entreprises.

1

1.4

1.4.3 ÉLÉMENTS FINANCIERS

1.4.3.1 Provisions mathématiques des rentes

Suite à la baisse du Taux moyen des emprunts d'État (TME) le taux de référence servant à l'actualisation des provisions mathématiques des rentes a été ramené de 0,2 % fin 2019 à 0 % fin 2020.

Cette diminution du taux d'actualisation a conduit à un rechargement des provisions mathématiques des rentes pour un montant de 42 millions d'euros.

Après impôts, cette charge impacte le résultat net - part du Groupe à hauteur de 29 millions d'euros.

1.4.3.2 Provisions pour sinistres à payer

Au 31 décembre 2020, l'évaluation des provisions pour sinistres à payer a pris en compte les impacts attendus de l'actualisation des barèmes utilisés habituellement par la profession (barème de la gazette du Palais et barème de capitalisation de référence pour l'indemnisation des victimes).

Ces changements d'estimation conduisent à majorer les provisions pour sinistres à payer de 148 millions d'euros.

Ils impactent le résultat net - part du Groupe à hauteur de -102 millions d'euros.

1.4.3.3 Socram Banque

Au 31 décembre 2020, une dépréciation a été comptabilisée sur le titre Socram Banque.

Elle s'élève à 32 millions d'euros et impacte, dans le compte de résultat, la ligne quote-part des entités consolidées par mise en équivalence.

1.4.3.4 Programme Trajectoire SI

En 2019, le groupe Macif a lancé un vaste chantier de refonte de ses Systèmes d'information (SI), mobilisant l'ensemble des équipes métiers et informatiques au titre du programme Trajectoire SI. Les trois métiers assurance sont concernés (Dommages, Finance/Épargne, Santé/Prévoyance).

Au cours de l'exercice 2020, ce chantier s'est poursuivi, la fin des travaux étant attendue en 2023.

Au 31 décembre 2020, la production immobilisée représente un encours de 57 millions d'euros.

1.5 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU GROUPE ET DE SES PRINCIPALES ENTITÉS

1.5.1 ACTIVITÉS

Les cotisations acquises du groupe Macif s'établissent à 6 651 millions d'euros en 2020, contre 6 489 millions d'euros en 2019, en hausse de 2,5 % sur l'exercice.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020		31 déc. 2019		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Dommages	3 421 131	51%	3 303 527	51%	117 604	4%
Automobile	2 114 518		2 030 752		83 766	
Habitation	932 590		905 504		27 086	
Autres	374 023		367 271		6 752	
Finance/Épargne	2 137 550	32%	2 098 168	32%	39 382	2%
Supports en euros	2 010 916		1 991 760		19 156	
Supports en Unités de compte (UC)	90 220		69 348		20 872	
Autres	36 414		37 060		-646	
Santé/Prévoyance	1 092 629	16%	1 086 927	17%	5 702	1%
Santé	893 705		898 337		-4 632	
Prévoyance	198 923		188 590		10 334	
Cotisations acquises	6 651 310	100%	6 488 622	100%	162 688	2,5%

En Dommages : les cotisations acquises s'élèvent à 3 421 millions d'euros, en hausse de 3,6 % sur l'exercice.

Les cotisations Automobile représentent l'essentiel du stock et de la variation avec un volume de cotisations acquises de 2 115 millions d'euros, en hausse de 4,1 %. Cette évolution repose sur une croissance nette du portefeuille automobile de près de 90 000 contrats sur le périmètre des activités historiques de la Macif (taux d'évolution du portefeuille de 1,5 %, contre 1,4 % en 2019).

L'Habitation représente, avec 27,3 %, le second poste des cotisations acquises du secteur Dommages. Les ajustements tarifaires conjugués à un taux de développement du portefeuille à 0,7 % expliquent une évolution de 3 % des cotisations.

Enfin, la catégorie « Autres » représente un montant de cotisations de 374 millions d'euros, relativement stable par rapport à 2019.

En Finance/Épargne : le groupe Macif a réalisé un encaissement brut de 2 138 millions d'euros, en hausse de 1,9 % sur l'exercice. Cette croissance est sensiblement supérieure à celle observée sur le marché français de l'assurance-vie qui affiche un repli de 20 % sur l'année 2020.

Le portefeuille du Groupe est composé de 25 % de souscriptions en multisupports et de 75 % en monosupports. Les contrats monosupports sont en décollecte tandis que les multisupports sont en collecte nette positive.

Tous produits confondus, les flux se sont orientés notamment sur le support en euros. L'encaissement brut sur celui-ci s'élève à 2 011 millions d'euros en progression de 1 %. L'encaissement brut sur les UC s'élève à 90 millions d'euros, en progression de 30 % par rapport à 2019.

La croissance de la collecte est portée par le renouvellement du portefeuille et les versements sur le portefeuille.

Tous contrats confondus, le montant de l'épargne gérée dépasse les 22,8 milliards d'euros, en progression de 3 % sur l'exercice. Cette croissance est portée simultanément par la revalorisation de l'épargne et la collecte nette.

En Santé/Prévoyance : les cotisations acquises atteignent 1 093 millions d'euros, en hausse de 0,5 % par rapport à 2019. Cette modeste croissance tient à la bascule progressive des dispositifs de solidarité réglementés d'assurance (ACS et CMU-C) à partir de novembre 2019 vers un dispositif en gestion pour compte (la CSS) qui pèse pour 64 millions d'euros dans la comparaison. Hors dispositifs de solidarité, le chiffre d'affaires progresse de 6,8 %.

En Santé, les cotisations acquises représentent avec 894 millions d'euros, 82 % des cotisations de ce secteur. Après neutralisation de l'impact du changement de dispositif de solidarité réglementé, l'évolution sur ce segment est de +7,1 %. La dynamique commerciale d'Apivia Macif Mutuelle a en effet été forte en 2020 en santé des particuliers sur l'ensemble de ses réseaux, pour les marques Macif et Apivia.

En Prévoyance, les cotisations acquises représentent 199 millions d'euros, en hausse de 5,5 %. Cette progression s'appuie principalement sur la Garantie Emprunteur et le développement commercial du portefeuille de Prévoyance Aésio Macif.

Pour le groupe Macif, le détail des cotisations acquises par entité juridique s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020		31 déc. 2019		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Dommmages	3 421 131	51%	3 303 527	51%	117 604	4%
Macif	3 419 678		3 302 169		117 509	
Macifilia	99		181		-82	
Thémis	1 354		1 177		177	
Finance/Épargne	2 137 550	32%	2 098 168	32%	39 382	2%
Mutavie	2 137 550		2 098 168		39 382	
Santé/Prévoyance	1 092 629	16%	1 086 927	17%	5 702	1%
Apivia Macif Mutuelle ¹	941 661		-		941 661	
Macif-Mutualité	-		619 199		-619 199	
Apivia Mutuelle	-		283 813		-283 813	
MNFCT ²	-		33 749		-33 749	
IBAMEO	41 264		40 500		764	
MNPAF	106 847		109 391		-2 544	
PAM	2 857		275		2 582	
Cotisations acquises	6 651 310	100%	6 488 622	100%	162 688	2,5%

¹ Apivia Macif Mutuelle résulte de la fusion de Macif-Mutualité et d'Apivia Mutuelle.

² MNFCT est substituée chez Apivia Macif Mutuelle.

1.5.2 RÉSULTATS

Au 31 décembre 2020, le groupe Macif enregistre un résultat net - part du Groupe de 97 millions d'euros contre 144 millions d'euros en 2019.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Variation	%
Cotisations acquises	6 651 310	6 488 622	162 688	
Charges des prestations	-5 642 643	-5 721 106	78 463	
Marge brute	1 008 667	767 515	241 151	
Charges/produits nets des cessions en réassurance	57 115	206 880	-149 765	
Marge nette	1 065 781	974 395	91 386	
Charges de gestion	-864 106	-813 970	-50 136	
Autres charges et produits opérationnels courants	-126 791	-165 949	39 158	
Marge technique	74 885	-5 523	80 408	NS
Produits des placements	703 932	794 580	-90 649	
Charges des placements	-92 885	-92 431	-454	
Plus et moins-values de cessions	-45 961	92 859	-138 820	
Variation des dépréciations sur placements	-24 743	-3 414	-21 329	
Participation aux résultats	-396 925	-497 094	100 169	
Marge financière	143 418	294 500	-151 082	-51%
Résultat de l'exploitation courante	218 302	288 977	-70 674	-24%
Autres produits nets	-33 772	-28 725	-5 047	
Résultat exceptionnel	-22 796	-12 677	-10 120	
Impôts sur les résultats	-24 939	-88 663	63 723	
Résultat net des entreprises intégrées	136 795	158 912	-22 118	-14%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-28 227	7 049	-35 277	
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-7 228	-7 912	684	
Résultat net de l'ensemble combiné	101 339	158 050	-56 711	-36%
Intérêts minoritaires	3 860	14 295	-10 435	
Résultat net - part du Groupe	97 479	143 755	-46 276	-32%

NS : non significatif.

RAPPORT DE GESTION

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU GROUPE ET DE SES PRINCIPALES ENTITÉS

Les principaux soldes contributifs aux résultats du groupe Macif sont les suivants :

La marge technique s'établit à 75 millions d'euros, contre -6 millions d'euros l'exercice précédent. Cette progression s'appuie principalement sur la hausse des cotisations acquises (cf. *supra*). Elle traduit également une diminution de la sinistralité brute en lien avec la baisse des fréquences en Automobile et une diminution en nombre

et intensité des événements climatiques et des catastrophes naturelles. Le solde de réassurance ressort positif à 57 millions d'euros contre 207 millions d'euros en 2019, exercice particulièrement affecté par un excédent de sinistralité. Les frais généraux enregistrent une progression en lien avec les investissements informatiques du Groupe.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Variation	%
Cotisations acquises	6 651 310	6 488 622	162 688	
Charges des prestations	-5 642 643	-5 721 106	78 463	
Charges/produits nets des cessions en réassurance	57 115	206 880	-149 765	
Charges de gestion	-864 106	-813 970	-50 136	
Autres charges et produits opérationnels courants	-126 791	-165 949	39 158	
Marge technique	74 885	-5 523	80 408	NS

NS : non significatif.

La marge financière s'élève à 143 millions d'euros, en repli de 151 millions d'euros sur l'exercice. Les produits des placements nets de charges sont pénalisés par la baisse tendancielle des revenus des produits de taux et la diminution conjoncturelle des dividendes perçus sur les produits actions. La correction des marchés financiers enregistrée courant 2020 a également conduit le groupe Macif à réviser à la baisse les plus-values réalisées dans le cadre de ses programmes de cessions. La variation par

rapport à 2019 est d'autant plus importante que cet exercice se caractérisait par des cessions significatives de biens immobiliers et de titres de participations. Cela se traduit par une réduction des revenus courants, partiellement compensée par l'ajustement de la participation aux résultats. Enfin, la variation des dépréciations ressort négative, pénalisée par la baisse de valeurs de titres non cotés.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Variation	%
Produits des placements	703 932	794 580	-90 649	
Charges des placements	-92 885	-92 431	-454	
Plus et moins-values de cessions	-45 961	92 859	-138 820	
Variation des dépréciations sur placements	-24 743	-3 414	-21 329	
Participation aux résultats	-396 925	-497 094	100 169	
Marge financière	143 418	294 500	-151 082	-51%

Le résultat de l'exploitation courante traduit les niveaux des marges technique et financière. Il ressort à 218 millions d'euros, en repli de 71 millions d'euros,

l'exercice 2019 ayant bénéficié d'un contexte financier plus favorable.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Variation	%
Marge technique	74 885	-5 523	80 408	NS
Marge financière	143 418	294 500	-151 082	-51%
Résultat de l'exploitation courante	218 302	288 977	-70 674	-24%

NS : non significatif.

Le résultat exceptionnel ressort négatif à -23 millions d'euros. Il enregistre notamment les versements de solidarité effectués par le Groupe à des organismes participant à la lutte contre la Covid-19 (15 millions

d'euros). Pour mémoire, l'exercice 2019 avait été marqué par le dénouement de contrôles fiscaux.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Variation	%
Produits sur cessions d'actifs	4 282	1 217	3 065	
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	14 663	53 326	-38 663	
Autres produits exceptionnels	8 055	1 910	6 145	
Produits exceptionnels	27 000	56 453	-29 453	-52%
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	-3 394	-2 461	-933	
Dotation aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	-3 090	-15 995	12 905	
Autres charges exceptionnelles	-43 313	-50 674	7 361	
Charges exceptionnelles	-49 797	-69 130	19 333	-72%
Résultat exceptionnel	-22 796	-12 677	-10 120	80%

La charge d'impôts s'élève à 25 millions d'euros contre 89 millions d'euros en 2019. Elle regroupe les impôts exigibles comptabilisés dans les comptes sociaux et les impôts différés constatés dans les comptes combinés.

La charge d'impôts exigibles est de 64 millions d'euros, en forte diminution sous l'effet conjugué de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés et des résultats taxables.

La charge d'impôts différés représente un produit de 39 millions d'euros, montant proche de celui déjà constaté en 2019. Elle traduit principalement la hausse des impôts différés actifs sur les plus-values latentes soumises à l'impôt sur les sociétés.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Variation	%
Impôts exigibles	-64 270	-125 212	60 942	
Impôts différés	39 331	36 549	2 781	
Charge d'impôts	-24 939	-88 663	63 723	-72%

La quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence ressort à -28 millions d'euros contre +7 millions d'euros en 2019. Elle se caractérise par une dépréciation de 32 millions d'euros constatée sur Socram Banque, ceci afin d'aligner la valeur d'équivalence de

cette entité sur sa valeur économique (cf. 1.4 - Faits marquants). Toutes les autres entités contribuent positivement au résultat net-part du Groupe, mais à des niveaux globalement inférieurs à ceux constatés en 2019.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Variation	%
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	1 493	1 922	-428	
Axe France	2 003	2 033	-30	
Socram Banque	-32 142	1 733	-33 875	
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	418	1 361	-943	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-28 227	7 049	-35 276	NS

NS : non significatif.

La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition reste quasiment stable à 7 millions d'euros. Aucun nouvel

écart d'acquisition n'a été inscrit à l'actif du bilan au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Variation	%
Apivia Courtage	-1 755	-1 755	-	
OFI	-2 541	-3 226	685	
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	-2 931	-2 931	-	
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-7 228	-7 912	684	-9%

RAPPORT DE GESTION

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU GROUPE ET DE SES PRINCIPALES ENTITÉS

Le résultat net - part du Groupe s'établit à 97 millions d'euros, contre 144 millions d'euros en 2019. Les intérêts minoritaires retrouvent, à 4 millions d'euros, un niveau plus habituel pour le groupe Macif. Des résultats exceptionnels au sein du groupe OFI (plus-values de

cessions de titres de participation) avaient conduit le Groupe à constater en 2019, un niveau d'intérêts minoritaires inhabituellement élevé.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Variation	%
Résultat de l'exploitation courante	218 302	288 977	-70 674	-24%
Autres produits nets	-33 772	-28 725	-5 047	
Résultat exceptionnel	-22 796	-12 677	-10 120	
Impôts sur les résultats	-24 939	-88 663	63 723	
Résultat net des entreprises intégrées	136 795	158 912	-22 118	-14%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-28 227	7 049	-35 277	
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-7 228	-7 912	684	
Résultat net de l'ensemble combiné	101 339	158 050	-56 711	-36%
Intérêts minoritaires	3 860	14 295	-10 435	
Résultat net - part du Groupe	97 479	143 755	-46 276	-32%

L'analyse sectorielle du compte de résultat permet de mettre en évidence la contribution de chaque secteur d'activité au résultat net - part du Groupe.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020					31 déc. 2019
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total	Total
Cotisations acquises	3 421 131	2 137 550	1 092 629	-	6 651 310	6 488 622
Charges des prestations	-2 745 172	-2 029 434	-868 037	-	-5 642 643	-5 721 106
Marge brute	675 959	108 116	224 592	-	1 008 667	767 515
Charges/produits nets des cessions en réassurance	57 164	-302	253	-	57 115	206 880
Marge nette	733 123	107 814	224 844	-	1 065 781	974 395
Charges de gestion	-591 993	-103 362	-168 751	-	-864 106	-813 970
Autres charges et produits opérationnels	-95 421	-2 590	-40 255	11 475	-126 791	-165 949
Marge technique	45 709	1 862	15 839	11 475	74 885	-5 523
Produits des placements	181 432	489 674	22 154	10 672	703 932	794 580
Charges des placements	-63 591	-18 036	-4 018	-7 240	-92 885	-92 431
Plus et moins-values de cessions	-23 422	-23 966	1 427	-	-45 961	92 859
Variation des dépréciations sur placements	-15 555	-9 010	-178	-	-24 743	-3 414
Participation aux résultats	-	-396 925	-	-	-396 925	-497 094
Marge financière	78 864	41 737	19 385	3 432	143 418	294 500
Résultat de l'exploitation courante	124 573	43 599	35 223	14 907	218 302	288 977
Autres produits nets	-20 979	-5 202	-7 591	-	-33 772	-28 725
Résultat exceptionnel	-16 220	-2 874	-2 947	-756	-22 796	-12 677
Impôts sur les résultats	-7 406	-3 184	-11 202	-3 147	-24 939	-88 663
Résultat net des entreprises intégrées	79 968	32 340	13 483	11 003	136 795	158 912
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	1 911	-30 139	-	-	-28 227	7 049
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-2 932	-	-1 755	-2 541	-7 228	-7 912
Résultat net de l'ensemble combiné	78 948	2 201	11 728	8 462	101 339	158 050
Intérêts minoritaires	53	494	7	3 306	3 860	14 295
Résultat net - part du Groupe	78 895	1 707	11 721	5 156	97 479	143 755

En Dommages la marge technique est en hausse à 46 millions d'euros contre -19 millions d'euros en 2019. Elle bénéficie d'une progression des cotisations acquises et d'une sinistralité globalement stable dans un contexte de réduction des fréquences créé par les confinements successifs. Néanmoins, la baisse des taux et la révision des barèmes d'évaluation viennent de nouveau augmenter la charge associée aux dossiers de sinistres,

notamment ceux évalués en rentes et en capital. La sinistralité climatique et CatNat évolue favorablement en 2020, mais reste marquée par un phénomène récurrent et d'ampleur quant à la sécheresse. Le solde de réassurance ressort positif en lien avec les prises en charge associées sur les dossiers les plus lourds et les phénomènes de sécheresse. Le taux de frais généraux est en légère hausse compte tenu du renforcement des investissements

informatiques. Tous contrats confondus, le ratio combiné net ressort à 97,3 % (contre 99,3 % l'exercice précédent).

La marge financière s'établit à 79 millions d'euros en 2020. Elle s'inscrit assez logiquement en repli par rapport à 2019, dans un contexte de persistance d'un environnement de taux bas et de diminution des dividendes reçus. Le report des programmes habituels de cessions a accentué ce phénomène en induisant une diminution des plus-values nettes.

La contribution au résultat net – part du Groupe ressort à 79 millions d'euros en 2020, contre 76 millions d'euros en 2019.

En Finance/Épargne, la marge technique s'établit à 2 millions d'euros. Elle s'appuie sur une croissance de l'encaissement et une relative stabilité des sorties. En épargne retraite individuelle, la collecte nette est en hausse à 367 millions d'euros contre 319 millions d'euros en 2019 (le marché enregistrant dans le même temps une collecte nette négative de près de 9 milliards d'euros). La marge technique est dotée des prélèvements de frais de gestion sur les souscriptions et l'épargne gérée, desquels sont déduits les frais généraux nécessaires à la distribution et à la gestion des contrats. Sur l'année 2020, les ressources issues des contrats progressent, en corrélation avec la croissance des encours et des versements. Les frais généraux augmentent principalement par la revalorisation des frais de personnel et les investissements réalisés en 2020.

Les produits financiers nets sont en lien avec la baisse conjuguée des revenus financiers courants et la réalisation de moins-values au cours de l'exercice pour repositionner le portefeuille.

La contribution des entités consolidées par mise en équivalence ressort exceptionnellement négative après la comptabilisation d'une dépréciation de 32 millions d'euros sur l'entité Socram Banque.

La contribution au résultat net – part du Groupe s'élève à 2 millions d'euros, contre 27 millions d'euros en 2019.

En Santé/Prévoyance, la contribution au résultat net – part du Groupe s'élève à 12 millions d'euros. Le ratio de sinistralité reste relativement stable à 75,9 %. Il intègre le provisionnement de la taxe Covid pour les exercices 2020 et 2021 à hauteur de 34 millions d'euros. Le ratio de frais généraux passe de 21,6 % à 22,1 %. Cette hausse se répercute sur le ratio combiné qui passe de 97,1 % à 98,1 %. La marge technique s'établit à 16 millions d'euros. La marge financière ressort à 19 millions d'euros, soit un niveau légèrement inférieur à celui observé en 2019. La charge d'impôt est en hausse en lien avec l'absence de déductibilité de la taxe Covid provisionnée pour l'exercice 2021. La contribution au résultat net – part du Groupe s'élève à 12 millions d'euros, contre 22 millions d'euros en 2019.

Pour le secteur Gestion d'actifs, la marge technique (qui correspond également au résultat d'exploitation de ce secteur) s'établit à 11 millions d'euros en hausse de 10 millions d'euros. Cette évolution traduit principalement l'accroissement des commissions de gestion variables. Cette progression des commissions est partiellement compensée par la hausse concomitante des charges de personnel. Les encours sous gestion s'élèvent à 66,6 milliards d'euros contre 71,2 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

La marge financière s'établit à 3 millions d'euros, en repli par rapport à 2019, qui avait enregistré un dividende exceptionnel (13 millions d'euros) et une plus-value sur titres de participation (11 millions d'euros).

La contribution au résultat net – part du Groupe est de 5 millions d'euros contre 19 millions d'euros l'exercice précédent.

1

1.5

1.5.3 ÉLÉMENTS BILANTIELS

Au 31 décembre 2020, le total du bilan du groupe Macif s'élève à 38 153 millions d'euros contre 36 878 millions d'euros en 2019. Il reflète principalement la progression

de 916 millions d'euros des placements à l'actif et de 1 011 millions d'euros de provisions techniques au passif.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020		31 déc. 2019		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Placements des entreprises d'assurance	33 674 892	88%	32 758 824	89%	916 068	
Autres actifs	4 478 522	12%	4 119 653	11%	358 869	
Total actif	38 153 414	100%	36 878 477	100%	1 274 937	3%
Capitaux propres Groupe	3 348 559	9%	3 249 155	9%	99 404	
Provisions techniques	32 444 508	85%	31 432 840	85%	1 011 668	
Dettes de financement	638 483	2%	659 250	2%	-20 767	
Autres passifs	1 721 865	5%	1 537 232	4%	184 633	
Total passif	38 153 414	100%	36 878 477	100%	1 274 937	3%

À l'actif, la valeur au bilan des placements financiers des entreprises d'assurance (hors UC) s'établit à 33 675 millions d'euros soit près de 91 % du total du bilan. La structure des placements reste relativement stable. Les « Obligations et autres titres à revenus fixes » et les « Parts d'OPC obligataires », qui concentrent l'essentiel de

la progression du portefeuille, représentent 82 % du total. La part des titres détenus en direct est en léger repli au profit des placements en OPC. Les « Placements immobiliers » et les « Autres placements » représentent respectivement 4 % et 3 % du total des placements et n'enregistrent pas de mouvement significatif.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020		31 déc. 2019		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Placements immobiliers	1 296 434	4%	1 206 908	4%	89 526	
Actions et titres à revenus variables	723 449	2%	600 521	2%	122 928	
Parts d'OPC actions	2 955 489	9%	2 968 712	9%	-13 223	
Parts d'OPC obligataires	4 192 192	12%	3 427 517	10%	764 675	
Obligations et autres titres à revenus fixes	23 511 518	70%	23 498 316	72%	13 202	
Autres placements	995 811	3%	1 056 850	3%	-61 039	
Placements des entreprises d'assurance - valeurs nettes	33 674 892	100%	32 758 824	100%	916 068	3%

Les plus-values latentes s'élèvent à 4 122 millions d'euros. Elles progressent de 488 millions d'euros, en lien principalement avec la baisse des taux, un léger

resserrement des *spreads*, et une progression des valeurs d'expertise des actifs immobiliers (+22 millions d'euros).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020		31 déc. 2019		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Placements immobiliers	788 500	19%	766 586	21%	21 914	
Actions et titres à revenus variables	390 878	9%	240 376	7%	150 502	
Parts d'OPC actions	728 547	18%	636 841	18%	91 706	
Parts d'OPC obligataires	128 980	3%	52 161	1%	76 819	
Obligations et autres titres à revenus fixes	2 063 247	50%	1 936 189	53%	127 058	
Autres placements	21 478	1%	1 530	0%	19 948	
Placements des entreprises d'assurance - plus-values latentes	4 121 631	100%	3 633 683	100%	487 948	13%

Au passif, les provisions techniques brutes s'élèvent à 32 445 millions d'euros, soit plus de 85 % du total du bilan au 31 décembre 2020.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Variation	%
Provisions techniques vie	23 593 165	22 980 180	612 986	
Provisions techniques non-vie	8 851 343	8 452 661	398 682	
Provisions techniques brutes	32 444 508	31 432 840	1 011 668	3%

Les provisions en lien avec l'assurance-vie représentent à la fois l'essentiel du stock et de la variation des provisions techniques. Cette variation est alimentée par la collecte nette positive de la période et la capitalisation des intérêts acquis par les sociétaires. Les provisions pour participation aux bénéfices confortent cette croissance à hauteur de 27 millions d'euros.

Pour les secteurs Dommages et Santé/Prévoyance, l'exercice est principalement marqué par le rechargement des provisions pour sinistres à payer (395 millions d'euros). Celui-ci traduit à la fois la croissance du portefeuille de risques, l'impact de la baisse des taux et l'actualisation des barèmes d'évaluation (cf. 1.4 - Faits marquants).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Variation	%
Provisions pour cotisations non acquises	864 956	838 448	26 508	
Provisions pour sinistres à payer	6 176 188	5 780 967	395 221	
Provisions d'assurance-vie	22 188 514	21 669 732	518 782	
Provisions pour participation aux bénéfices	1 196 295	1 169 542	26 753	
Provisions pour égalisation	54 919	59 918	-4 999	
Autres provisions techniques	1 963 636	1 914 233	49 403	
Provisions techniques brutes	32 444 508	31 432 840	1 011 668	3%

1.5.4 SOLVABILITÉ

Les **capitaux propres du Groupe** s'élèvent à près de 3 349 millions d'euros, en progression de 3 % sur

l'exercice. Ils ne prennent en compte aucun passif subordonné.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Variation	%
Capital social et fonds équivalents	271 056	268 626	2 429	
Primes	-	-	-	
Réserves consolidées	2 980 024	2 836 774	143 250	
Résultat net	97 479	143 755	-46 276	
Capitaux propres Groupe	3 348 559	3 249 155	99 404	3%

La variation des capitaux propres Groupe s'élève à 99 millions d'euros fin 2020.

Elle s'appuie sur le résultat net qui ressort à 97 millions d'euros.

Les autres mouvements concernent principalement les droits d'adhésion de la Macif et les variations de périmètre.

(en milliers d'euros)	Capital social et fonds équivalents	Primes	Réserves	Résultat net	Total des capitaux propres Groupe
Capitaux propres Groupe au 31 déc. 2018	266 255	-	2 644 143	194 591	3 104 988
Droits d'adhésion	2 599	-	-	-	2 599
Variations de périmètre	-	-	-1 892	-	-1 892
Affectation du résultat N-1	-	-	194 591	-194 591	-
Autres variations	-228	-	-68	-	-296
Résultat net	-	-	-	143 755	143 755
Capitaux propres Groupe au 31 déc. 2019	268 626	-	2 836 774	143 755	3 249 155
Droits d'adhésion	2 429	-	-	-	2 429
Variations de périmètre	-	-	32	-	32
Affectation du résultat N-1	-	-	143 755	-143 755	-
Autres variations	-	-	-537	-	-537
Résultat net	-	-	-	97 479	97 479
Capitaux propres Groupe au 31 déc. 2020	271 056	-	2 980 024	97 479	3 348 559

RAPPORT DE GESTION

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU GROUPE ET DE SES PRINCIPALES ENTITÉS

Au 31 décembre 2020, les **dettes de financement** s'élèvent à 638 millions d'euros, contre 659 millions d'euros fin 2019.

Les passifs subordonnés restent stables sur l'exercice et représentent, avec 544 millions d'euros, l'essentiel des dettes de financement (85 % du total).

Les dettes envers les établissements de crédit s'établissent à 95 millions d'euros contre 116 millions d'euros l'exercice précédent. Cette baisse de 21 millions d'euros traduit principalement l'amortissement progressif des emprunts souscrits par les entités immobilières du Groupe.

Globalement, rapportées aux fonds propres du Groupe, les dettes de financement représentent un ratio de 19 %, contre 20 % en 2019.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020		31 déc. 2019		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Passifs subordonnés	543 509	85%	543 457	82%	52	0%
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	94 973	15%	115 793	18%	-20 820	-18%
Autres dettes de financement	-	-	-	-	-	-
Dettes de financement	638 483	100%	659 250	100%	-20 768	-3%
Capitaux propres Groupe	3 348 559		3 249 155		99 404	
Ratio (Dettes de financement/Capitaux propres Groupe)		19%		20%		

En matière de solvabilité, le groupe Macif est soumis, depuis le 1^{er} janvier 2016, à la réglementation européenne **Solvabilité II**. Cette réglementation définit un ensemble de règles prudentielles qui vise à protéger les intérêts des assurés. Elle impose notamment, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité assurance, qu'au niveau consolidé pour le Groupe, l'évaluation de la solvabilité réglementaire à respecter (Solvency capital requirement ou SCR) et celle des fonds propres Solvabilité II. Ces évaluations sont réalisées tous les trois mois, et communiquées à l'ACPR. Elles ne sont pas auditées par les commissaires aux comptes.

Au 31 décembre 2020, pour le groupe Macif, le SCR s'élève à 2 896 millions d'euros, en hausse de 384 millions d'euros par rapport à fin 2019. Cette évolution s'explique notamment par le risque de marché qui augmente de 289 millions d'euros dans le contexte de taux bas et le risque actions.

Les fonds propres Groupe Solvabilité II augmentent de 129 millions d'euros pour s'établir à 5 688 millions d'euros. Cette croissance s'appuie sur :

- La progression des fonds propres comptables de référence ;
- La progression de la réserve de réconciliation qui enregistre l'impact des réévaluations bilantielles conformes au référentiel Solvency 2.

Le taux de couverture du SCR par les fonds propres Solvabilité II ressort à 196 % contre 221 % en 2019 soit une baisse de 25 points. Cette baisse du taux de couverture Groupe traduit notamment l'impact du contexte de taux bas.

Hors passifs subordonnés, le taux de couverture s'élève à 177 % contre 199 % en 2019.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020		31 déc. 2019		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
SCR Groupe	2 895 697	-	2 511 683	-	384 014	
Fonds propres Solvabilité II	5 688 485	196%	5 559 115	221%	129 370	2%
Fonds propres Solvabilité II (hors passifs subordonnés)	5 119 252	177%	4 986 305	199%	132 947	3%

1.5.5 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE

Ces résultats reprennent les éléments sociaux des principales entités du groupe Macif.

1.5.5.1 Métier IARD

La **Macif** compte au 31 décembre 2020, 5,255 millions de sociétaires, soit 77 300 sociétaires supplémentaires par rapport au 31 décembre 2019 (+1,5 %) pour un portefeuille de 15,3 millions de contrats. Le chiffre d'affaires s'élève à 3,45 milliards d'euros (+3,6 %) et se décline de la manière suivante sur les principaux contrats :

- 2,0 milliards d'euros pour l'Automobile - hors assistance (+4,3 %) ;
- 0,9 milliard d'euros pour l'Habitation - hors assistance (+3,7 %) ;
- 0,3 milliard d'euros pour la Garantie Accident (+4,0 %).

Le résultat net s'élève à 41 millions d'euros.

La Macif recourt aux services du groupe **IMA** pour réaliser les prestations d'assistance ainsi que des prestations d'expertise et de réparation en nature dans le domaine de l'Habitation. En 2020, les produits d'exploitation courants du groupe IMA atteignent 776 millions d'euros contre 836 millions d'euros en 2019, en diminution de 7,2 %. Le résultat consolidé du groupe IMA s'élève à 5,5 millions d'euros en 2020.

IME est destinée à apporter une réponse assurantielle complète en Responsabilité civile et Dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. Au 31 décembre 2020, IME compte 128 776 contrats en portefeuille, en progression de 5,4 % sur l'exercice. Les cotisations acquises de l'exercice 2020 s'élèvent à 58,1 millions d'euros (62,5 millions d'euros hors mesures solidaires liées à la crise sanitaire) contre 63,0 millions d'euros à fin 2019 (-8 %). Le résultat net est bénéficiaire de 2,7 millions d'euros.

1.5.5.2 Métier Santé/Prévoyance

Apivia Macif Mutuelle protège, au 31 décembre 2020, 1,1 million de personnes en Santé et 917 000 en Prévoyance.

Le chiffre d'affaires (affaires directes et acceptations) atteint 971 millions d'euros en 2020 et se répartit de la manière suivante :

- 631 millions d'euros en santé des particuliers ;
- 172 millions d'euros en prévoyance des particuliers ;
- 118 millions d'euros en santé des entreprises ;
- 50 millions d'euros en prévoyance des entreprises.

L'exercice 2020 présente un résultat net bénéficiaire de 9,5 millions d'euros.

IBAMEO compte 35 918 personnes protégées réparties dans les contrats collectifs santé d'entreprises et dans les contrats individuels santé pour les particuliers ainsi que 5 783 dans les contrats de prévoyance collective. Le montant des cotisations acquises s'établit à 41,26 millions d'euros en 2020, en augmentation de 2,1 % par rapport à 2019. Le résultat net 2020 s'établit à 0,6 million d'euros.

La **MNPAF** couvre 159 312 personnes protégées dans le cadre de contrats santé individuels et collectifs. Le montant des cotisations acquises s'établit à 106,8 millions d'euros en 2020, en baisse de 2,3 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net 2020 est excédentaire de 2,3 millions d'euros.

Sécurimut réalise, pour le compte de ses partenaires assureurs, la gestion et la distribution de contrats d'assurance emprunteur. Fin 2020, la société gère 125 300 contrats, soit une production nette de 18 800 contrats. Son chiffre d'affaires a progressé de 6,3 % pour atteindre 17,3 millions d'euros en 2020. Elle dégage un résultat net de 6,2 millions d'euros.

1.5.5.3 Métier Finance/Épargne

Mutavie dénombre 1,137 million d'adhérents, déduction faite des sorties et des décès, en progression de plus de 8 900 adhérents par rapport à 2019. Le chiffre d'affaires s'établit à 2 143 millions d'euros, en progression de plus de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent (dont 90 millions d'euros pour les supports en UC). L'exercice 2020 se traduit par un résultat net comptable de 28,9 millions d'euros, relativement stable par rapport à 2019.

Socram Banque porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires. Au 31 décembre 2020, les montants d'encours sont les suivants :

- 1 178 millions d'euros pour les crédits (-8,5 %) ;
- 1 078 millions d'euros sur les comptes à vue et épargne bancaire (+10 %).

Au 31 décembre 2020, elle compte près de 157 600 clients bancarisés parmi les sociétaires Macif. Le résultat net consolidé de l'exercice ressort à 1,4 million d'euros en 2020.

1.5.5.4 Gestion d'actifs

Fin 2020, les encours gérés par le groupe OFI s'élèvent à 67 milliards d'euros (après 72 milliards d'euros fin 2019), dont 41 milliards d'euros sur les mandats, 18 milliards d'euros sur la gestion collective et 8 milliards d'euros sur le non coté.

Les résultats 2020 ressortent à :

- 12,4 millions d'euros pour OFI AM ;
- 7,5 millions d'euros pour OFI Holding ;
- -1,3 million d'euros pour OFI Advisers.

1

1.5

1.5.6 DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Au 31 décembre 2020, le solde des factures reçues non réglées, dont le terme est échu, s'élève à 61,09 milliers d'euros, tandis que celui des factures émises non réglées

dont le terme est échu atteint 30,47 milliers d'euros (y compris à 0 jour).

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues, non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<i>(en milliers d'euros et TTC)</i>						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	7	-	-	-	-	-
Montant total des factures concernées	61,09	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,26%	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues			-			
Montant total des factures exclues			-			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser)					
	☒ Délais légaux : 60 jours date de facture					

	Article D. 441 I.-2° : Factures émises, non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<i>(en milliers d'euros et TTC)</i>						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	5	-	-	-	-	2
Montant total des factures concernées	25,05	-	-	-	5,42	5,42
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	0,04%	-	-	-	0,01%	0,01%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues			1			
Montant total des factures exclues			3 383			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : 30 jours date facture					
	☐ Délais légaux : (préciser)					

1.6 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1.6.1 CRÉATION D'AÉMA GROUPE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les groupes Macif et Aésio constituent un groupe prudentiel commun, Aéma Groupe. Dans cette nouvelle organisation, la Sgam commune Aéma Groupe assure les fonctions régaliennes et définit la stratégie du nouvel ensemble, tandis que les affiliées et entités solos conservent, selon une approche subsidiaire, leur autonomie dans la conduite de leurs affaires, dans la gestion de leurs bases de sociétaires, adhérents et clients et dans la construction de leurs offres de produits et services. Avec 8 millions de sociétaires, adhérents et clients, et plus de 8,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, Aéma Groupe ambitionne de s'ériger en

groupe mutualiste de protection de référence, capable de peser sur les orientations de son marché ; il fait de la prévenance (attention portée à la personne à la conjonction de la prévention, de la protection et de l'assurance) une posture distinctive sur le marché de l'assurance.

Le rapprochement entre le groupe Macif et le groupe Aésio a été approuvé par les différentes instances de gouvernance compétentes en septembre 2020. Il a fait l'objet d'une décision favorable de l'ACPR en novembre 2020.



À la tête d'Aéma Groupe, la Sgam commune Aéma Groupe (ex Macif Sgam) a pour objet :

- De définir les orientations stratégiques et la Raison d'être du Groupe et de veiller à la réalisation de ces orientations stratégiques, de s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques des entreprises affiliées, des entreprises sous-affiliées et des autres entreprises du Groupe avec la stratégie du Groupe ;
- De piloter le Groupe et notamment de suivre et de contrôler la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe et l'atteinte des objectifs stratégiques et de performance définis.

Lui sont affiliées :

- L'UMG Aésio Macif (ex UMG Aésio), en charge des activités Santé et Prévoyance. Elle regroupe les quatre mutuelles du Groupe : Apivia Macif Mutuelle, la MNPAF, IBAMEO et Aésio Mutuelle ;
- La Macif, en charge des activités IARD et Finance/Épargne, avec ses filiales Macifilia, Thémis et Mutavie.

L'assemblée générale d'Aéma Groupe du 7 janvier 2021 a élu un nouveau conseil d'administration qui a désigné M. Pascal Michard en qualité de président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration d'Aéma Groupe du 7 janvier 2021 a procédé à la désignation de :

- M. Adrien Couret (directeur général),
Mme Sophie Elkrief (directrice générale déléguée),
M. Jean-Philippe Dogneton (directeur général délégué),
M. François Bonnin (directeur général adjoint) et
M. Olivier Brenza (directeur général adjoint) en qualité de dirigeants effectifs de la société ;

- M. Dominique Chaignon en qualité de responsable de fonction clé audit de la société ;
- Mme Céline Fèvre en qualité de responsable de fonction clé actuariat de la société ;
- Mme Sandrine Avon en qualité de responsable de fonction clé gestion des risques de la société ;
- M. Christophe Raballand en qualité de responsable de fonction clé vérification de la conformité de la société.

1.6.2 LANCEMENT DU PLAN STRATÉGIQUE AÉMA GROUPE

Sur la base de la vision commune du Pacte fondateur, la phase de conception du plan stratégique 2021-2023 d'Aéma Groupe « Construire pour conquérir » a été lancée en janvier 2021, et doit s'achever à la fin du premier semestre 2021. Ce plan, qui conjugue les plans stratégiques de Macif Sgam, de la Macif et de l'UMG Aésio-Macif, s'articule autour de trois thématiques :

- La priorité à la personne : par cet axe, Aéma Groupe vise à exceller dans la relation client au travers d'un modèle producteur/distributeur multimarque et multi-métiers, et à s'affirmer en tant qu'employeur de référence ;

- La performance mutualiste : celle-ci se matérialisera par une conquête commerciale et par le multi-équipement des assurés, par une consolidation des fondamentaux économiques, et par l'engagement à impact d'Aéma Groupe dans la société ;
- L'ouverture pour grandir : ce dernier point se traduira par une position d'acteur de consolidation sectorielle, par une influence sur les questions de protection des biens et des personnes, et par une capacité à devenir un pôle d'innovation utile.

1.6.3 ENTRÉE EN NÉGOCIATIONS EXCLUSIVES AVEC AVIVA PLC EN VUE DE LA REPRISE D'AVIVA FRANCE

Le 23 février 2021, Aéma Groupe a annoncé l'ouverture d'une période d'exclusivité avec Aviva Plc afin de définir les contours du projet de reprise d'Aviva France par Aéma Groupe. Ce projet, soumis à l'autorisation des autorités de contrôle et inscrit dans le respect des procédures sociales en vigueur, devrait se finaliser au dernier trimestre 2021 ; il devrait permettre à Aéma Groupe de se positionner comme un leader du marché de l'assurance en France, protégeant un Français sur six et générant près de 16 milliards d'euros de revenus. Cette opération, qui devrait préserver les spécificités de chaque entité (marques, réseaux, clientèle cible, etc.), conformément aux valeurs d'Aéma Groupe, s'inscrirait bien dans la continuité du projet politique et stratégique matérialisé par le rapprochement des groupes Aésio et Macif :

- L'acquisition d'Aviva France permettrait ainsi à Aéma Groupe de renforcer son modèle multimarque, multi-réseaux et multi-métiers par l'apport de nouvelles expertises métiers (épargne, retraite, patrimonial) et de réseaux (agents généraux, courtiers), en bénéficiant des complémentarités importantes entre Aéma Groupe et Aviva France ;
- Aéma Groupe serait toujours animé par les valeurs mutualistes qui sont les siennes et piloté selon les règles de gouvernance mutualiste établies entre Aésio et la Macif.

Le financement de cette acquisition à 3,2 milliards d'euros s'appuierait sur les fonds propres du Groupe et une levée de dette subordonnée.

1.6.4 PROJET DE PARTICIPATION MAJORITAIRE AU SEIN DU COURTIER EN CRÉDIT IMMOBILIER CRÉDIT EXPERT

Afin d'apporter à ses sociétaires des solutions complètes dans l'univers financier, en complément de l'offre assurantielle, la Macif envisage de prendre une participation majoritaire au sein du courtier en crédit immobilier Crédit Expert. Cet acteur, présent sur l'ensemble du territoire français avec près de vingt agences et fort d'une soixantaine de professionnels,

accompagne environ 5 000 familles chaque année dans leurs projets immobiliers. Début 2021, Macif et Crédit Expert ont engagé des travaux communs afin de définir les contours d'un partenariat opérationnel en vue d'intégrer ce nouveau service à l'offre Macif, et assurer sa mise en œuvre.

1.6.5 PRISE DE PARTICIPATION AU SEIN D'OFFICE SANTÉ

Office Santé est une entreprise qui conçoit et développe des maisons et centres de santé, assure leur gestion et leur exploitation, et en détient les murs au travers de foncières. Conscient de la nécessité de pouvoir maintenir un accès à une santé de qualité pour tous et ce dans l'ensemble des territoires, dans le contexte de déploiement de la loi « Ma santé 2022 », Apivia Macif Mutuelle a décidé d'accompagner cette structure pour contribuer à réduire la problématique des déserts

médicaux et lutter contre les inégalités dans l'accès aux soins et a pris une participation de 38,42 % dans le capital d'Office Santé en date du 22 janvier 2021. Cette stratégie, qui constitue une matérialisation de l'action d'Apivia Macif Mutuelle au-delà du simple rôle d'assureur, s'inscrit en complément des activités médicales relevant du Livre III du Code de la mutualité, proposées actuellement par Apivia Macif Mutuelle.

1.7 BILAN ET PERSPECTIVES

1.7.1 BILAN

L'année 2020, qui marquait les 60 ans de la Macif, a constitué un épisode singulier sans précédent dans l'histoire de l'entreprise, en raison de la crise sanitaire déclenchée par l'épidémie de Covid-19 qui a frappé la France à compter du mois de mars. En dépit des efforts particuliers qu'il a fallu déployer pour faire face à cette conjoncture, la Macif a toutefois poursuivi son programme de transformation, en finalisant d'une part la mise en œuvre du plan stratégique #macifutur, initié en 2016, et en lançant d'autre part les réflexions sur son dessein stratégique à moyen terme ; à cet effet, 2020 a constitué une année de préparation, qui a conduit la Macif à :

- Définir sa Raison d'être ;
- Déterminer les éléments structurants de son plan stratégique 2021-2023, tout en conduisant la préparation de son inscription au sein du nouveau groupe commun issu du rapprochement avec Aésio (Aéma Groupe, effectif depuis le 1^{er} janvier 2021) ;
- Identifier des pistes d'élargissement de son offre servicielle, en relai de son rôle d'assureur et en matérialisation de sa Raison d'être.

Au-delà du plan technique, la Macif a également repensé, au cours de l'année 2020, le rôle, la portée et l'orientation de sa politique d'engagement, mise en cohérence avec sa Raison d'être, et a également mené une adaptation de son territoire de marque et de sa stratégie de communication.

UNE RÉSISTANCE INÉGALÉE FACE À LA CRISE SANITAIRE ET LA MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES SOLIDARITÉS

Face à la crise engendrée par l'épidémie de Covid-19, soudaine et brutale, le niveau d'activité de la Macif a bien résisté, principalement grâce aux mesures d'adaptation rapides de son modèle opérationnel et relationnel. En effet, en déployant en quelques semaines un environnement de travail à distance, la Macif est parvenue à assurer la continuité du service auprès de ses sociétaires (tant au niveau commercial qu'en après-vente), tout en garantissant la sécurité et la préservation de la santé de ses salariés. L'écoute particulière déployée auprès des sociétaires a ainsi permis de les accompagner au-delà du simple aspect assurantiel et s'est traduite en avril 2020 par un record de contacts jamais atteint auparavant, ainsi qu'une croissance nette du nombre de sociétaires sur l'année.

Dans le contexte de crise économique engendrée par la situation sanitaire en France, la Macif a également su mettre en œuvre d'importantes mesures de solidarité, que ce soit à destination de ses sociétaires ou au bénéfice de la société plus largement. La Mutuelle s'est ainsi montrée à la hauteur des enjeux, en investissant en 2020 plus de 100 millions d'euros dans des mesures de soutien économique – à l'instar d'un abondement à un fonds

étatique de soutien aux PME – ou dans des actions de solidarités plus directes – soutien à des associations par exemple. De manière plus structurelle, la Macif a lancé un nouveau service d'écoute et d'accompagnement de ses sociétaires en situation de fragilité, Macif solidarité coups durs, en partenariat avec le groupe Domplus.

Par ailleurs, convaincu du rôle majeur de l'économie sociale et solidaire dans la relance économique et comme amortisseur de la crise sociale qui s'annonçait, le groupe Macif a lancé la société Macif impact ESS, sous la bannière French Impact. Dotée de 20 millions d'euros, elle est destinée à financer et accompagner les structures à impact ESS dans leur développement. Ces structures seront implantées sur les territoires dans les domaines de la mobilité, de l'habitat, de l'épargne solidaire ou de la santé. Les interventions s'effectueront en fonds propres, quasi-fonds propres et en dette (en partenariat avec Zencap AM, la filiale spécialisée en dettes non cotées du groupe OFI).

LA DÉFINITION COLLABORATIVE DE LA RAISON D'ÊTRE

En 2020, la Macif a mené un exercice inédit de définition de sa Raison d'être, dans la mesure où celui-ci s'est déroulé de manière collective et collaborative, mobilisant plus de 15 000 personnes participantes de l'entreprise, sociétaires, salariés et délégués des sociétaires. Issue de la synthèse de plus de 70 000 contributions, la Raison d'être de la Macif, « Protéger le présent pour permettre l'avenir », a été également déclinée en « promesses » de l'Entreprise envers ses parties prenantes et envers la société plus généralement. Cette Raison d'être, qui exprime l'essence de la Macif, permet un alignement de l'ensemble des acteurs sur une compréhension commune du rôle de la Mutuelle et sert de référence pour toutes les orientations stratégiques ou les engagements qui sont pris.

LA CONSTRUCTION ORGANISATIONNELLE D'UN GROUPE COMMUN AVEC AÉSIO

Dans un contexte de consolidation des marchés de l'assurance, dans lesquels l'obtention d'une taille significative constitue un avantage concurrentiel important – notamment pour proposer les meilleurs produits, mutualiser les investissements digitaux et s'ériger en acteur d'influence – la construction d'un groupe commun entre Macif et Aésio constitue une opportunité unique. Le Pacte fondateur signé le 3 février 2020 a permis de conforter cette vision commune, matérialisée par la naissance d'Aéma Groupe en janvier 2021.

Afin de préparer l'insertion de la Macif dans cette dynamique plus large, de nombreux travaux organisationnels ont été menés en 2020. Ainsi, la nouvelle

organisation One, définie en 2019, a été mise en œuvre, et permet de doter la Macif de l'ensemble des fonctions nécessaires à son activité, en articulation avec la Sgam tête de groupe. En parallèle, suite au projet de fusion des mutuelles Apivia Mutuelle et Macif-Mutualité annoncé en 2019, de façon à former un pôle d'activité santé et prévoyance cohérent dans le cadre du nouveau Groupe, des travaux de définition d'une nouvelle organisation et d'une gouvernance commune ont été conduits ; leur mise en œuvre effective a commencé au 1^{er} janvier 2021.

LA DÉFINITION DU PLAN STRATÉGIQUE 2021-2023 **« MA PRÉFÉRENCE - ENSEMBLE VERS L'EXCELLENCE** **RELATIONNELLE »**

Avec l'achèvement du plan #macifutur, l'année 2020 a été consacrée à la structuration d'un nouveau plan stratégique à horizon 2023 ; celui-ci s'inscrit dans l'azimut porté par la Raison d'être, et vise quatre objectifs principaux :

- La mise en place d'une relation client d'excellence ;
- Le positionnement de Macif comme employeur responsable et de référence ;
- L'affirmation de la Mutuelle comme un acteur engagé, au-delà du simple rôle d'assureur ;
- La construction d'un groupe mutualiste de référence, porteur d'une voix différenciante, en lien avec Aésio.

Ce nouveau plan, « Ma Préférence », qui conjugue dans son intitulé la notion d'adhésion volontaire de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise (en ce compris les sociétaires) avec celle d'excellence, articule onze programmes qui cherchent à positionner, à horizon 2023, la Macif comme une marque singulière et différente au sein du paysage concurrentiel du secteur de l'assurance, comme un acteur engagé pour des causes sociétales et surtout, comme apporteur de solutions utiles qui simplifient le quotidien de ses sociétaires.

1.7.2 PERSPECTIVES

Deuxième marché d'Europe par la taille, le marché de l'assurance en France est arrivé à maturité du fait du très fort taux d'équipement en IARD, de la généralisation des couvertures santé, et des taux bas qui rendent l'assurance-vie moins attractive pour les épargnants ; cette maturité se traduit par un accroissement faible de la valeur du marché, essentiellement induite par un effet prix. Le haut niveau d'équipement laisse toutefois de la place pour quelques relais de croissance, liés à l'évolution réglementaire – à l'instar des produits d'épargne retraite engendrés par la loi PACTE – ou à la modification des usages – avec par exemple le développement des assurances dommages dites « de poche » ou de certaines garanties en prévoyance. La crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid a eu des impacts sur le marché de l'assurance français, dont la magnitude des effets sur le moyen terme reste à évaluer (au-delà du gel tarifaire sur les garanties professionnelles en 2021) ; si cette crise a questionné le rôle des assureurs, il n'en reste pas moins que la majorité des acteurs a su tenir son rôle. Dans ce contexte, derrière cette apparente stabilité globale, se dégagent toutefois quatre tendances structurelles.

UN ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES À DESTINATION DES SOCIÉTAIRES

En lien avec l'exercice de définition du plan stratégique, la Macif a initié en 2020 la construction d'une offre de services élargie, complémentaire avec l'assurance et cohérente avec la vision portée par la Raison d'être. Sur la base d'une compréhension des besoins des sociétaires, la Macif s'est lancée dans la conclusion d'alliances stratégiques propres à apporter de manière accélérée ces nouveaux services aux sociétaires. Cette approche, qui marque une première illustration de la notion de « groupe ouvert », s'est ou va se concrétiser début 2021 avec plusieurs prises de participation sélectives au sein :

- D'un courtier en crédit immobilier (Crédit Expert), afin de proposer aux sociétaires une offre de financement immobilier ;
- D'un développeur-gestionnaire de maisons et centres de santé (Office Santé), afin de proposer un accès à tous à des soins de qualité abordables et lutter contre les déserts médicaux ;
- D'un service de soutien et d'entraide (Domplus) - dès septembre 2020 - afin d'apporter une aide extra-assurantielle aux sociétaires en situation de fragilité.

De manière plus générale, dans un marché assurantiel en consolidation et dans lequel les notions de service et d'accompagnement sont amenées à jouer un rôle plus prépondérant, la cristallisation du positionnement du groupe Macif comme « groupe ouvert » et acteur de référence devrait continuer à se concrétiser, par la mise en œuvre de partenariats et d'alliances stratégiques.

UNE ÉVOLUTION DES ATTENTES DES CLIENTS ET DES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION

La généralisation du numérique dans l'expérience client et de l'accès aux services à distance, avec un niveau élevé de personnalisation et d'anticipation des attentes, tels qu'ils peuvent être proposés par les géants du numérique (GAFAM), a établi de nouveaux standards et de nouvelles attentes des consommateurs. Cela conduit les assureurs à devoir investir massivement dans des systèmes d'information ouverts afin d'être capables de proposer en permanence une expérience client et une offre en pointe, transparente, simple, de bon rapport qualité-prix et personnalisé. Cette digitalisation de la relation au consommateur s'inscrit en outre dans une dynamique de renforcement des canaux à distance, mise en exergue par la crise sanitaire.

Par ailleurs, l'essor de l'économie circulaire qui met en œuvre un développement des usages au détriment de la détention des biens, impose de proposer de nouveaux formats assurantiers ; cette évolution va de pair avec l'émergence de nouveaux besoins et de nouvelles façons de consommer, notamment dans le champ de la mobilité.

Ces changements structurels des modes de consommation offrent aux assureurs des opportunités pour se développer sur des services en adjacence à leur cœur de métier et capitalisant sur leur légitimité : il existe ainsi une attente des assurés pour être accompagnés de manière simple au quotidien sur les questions de protection.

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE PLUS CONTRAIGNANT

Les taux d'intérêt durablement bas – voire négatifs – grèvent les rendements financiers et conduisent les acteurs de l'assurance à devoir rendre plus efficaces leurs modèles opérationnels et à relancer une dynamique commerciale, de manière à être à même de stabiliser leurs équilibres techniques. Ce contexte pèse également sur la gestion bilancielle et sur la solvabilité à long terme (la majorité des actifs des assureurs étant investis en produits de taux) et questionne la pertinence du modèle d'assurance-vie en fonds euro comme support d'épargne populaire.

Cette pression s'inscrit en outre dans un contexte réglementaire propre à diminuer les marges de manœuvre opérationnelles et à rebattre les parts de marché : ainsi, les récentes réglementations liées à la gestion des données Règlement général sur la protection des données (RGPD), au devoir de conseil - ex. Packaged retail investment and insurance products (PRIIPS) ou à la distribution Directive de la distribution d'assurance (DDA) ont posé de nouvelles contraintes et induit de nouveaux investissements ; de même, la loi Hamon, la fin des clauses de désignation ou encore l'Accord national interprofessionnel (ANI) ont relancé de nouvelles dynamiques concurrentielles.

Enfin, de manière plus conjoncturelle, la crise sanitaire et le ralentissement économique en corollaire, devraient peser sur le niveau d'activité de l'assurance et sur le pouvoir d'achat des ménages, pesant à court terme sur l'évolution du marché ; les segments professionnels devraient être les plus affectés par ce ralentissement.

DE NOUVELLES CONCURRENCES ET UNE CONCENTRATION EN COURS DU SECTEUR

Les dynamiques concurrentielles observées sur plusieurs années continuent de refléter le développement significatif des bancassureurs, et ce sur l'ensemble des segments Grand public et Professionnels. En parallèle, depuis environ cinq ans, le marché français de l'assurance est marqué par l'apparition de nouveaux acteurs digitaux, les Assurtechs. Ces dernières, au départ courtiers, et plus récemment également porteuses de risques, proposent de

nouveaux formats d'assurance – essentiellement liées aux nouveaux usages ou à de nouvelles expériences clients – ou des produits de niche, principalement vendus selon des modèles B2B2C (de professionnel à professionnel à client). Ces acteurs peuvent également venir en support des assureurs établis, sur l'amélioration et la digitalisation de processus tout au long de la chaîne de valeur. De manière plus prospective, la menace de nouveaux entrants disposant de larges bases de clients et maîtrisant les technologies digitales et celles liées à l'exploitation des données, à l'instar des GAFAM par exemple, pourrait se matérialiser sur le marché français.

En parallèle, le marché de l'assurance, en santé plus particulièrement, connaît une consolidation croissante de ses acteurs ; ce phénomène de concentration implique désormais des acteurs relevant de différents codes et devrait se poursuivre dans les prochaines années. Dans ce contexte, Aéma Groupe a un rôle significatif à jouer pour s'ériger comme un pôle fédérateur du marché, respectueux des identités de ses membres.

DE NOUVEAUX OUTILS TECHNOLOGIQUES AU SERVICE DE LA MUTATION DES MODÈLES ASSURANTIELS

Les nouvelles attentes des assurés en termes d'expérience utilisateur, avec plus de self-service, d'immédiateté et d'interactivité, peuvent être assouvies grâce à la généralisation du numérique et au développement de l'exploitation des données de masse (*big data*). Si ces deux technologies constituent également des éléments essentiels pour permettre aux assureurs de rendre plus efficaces leurs modèles opérationnels, elles permettent surtout de les rendre ouverts et interopérables, ouvrant la voie au développement de modèles d'assurances *full digital* et distribuant en B2B2C. Ces évolutions devraient à moyen terme questionner l'intégration des chaînes de valeur (notamment entre producteurs et distributeurs) et affadir les frontières concurrentielles, ouvrant la porte à de nouveaux types de distributeurs.

À plus long terme, le développement des technologies de l'intelligence artificielle et des objets connectés devrait induire une transformation de la façon dont les assureurs travaillent : au niveau des opérations, par une plus forte automatisation des processus et une prédictibilité des événements, et au niveau des offres et de la relation client, par la création de nouveaux produits et services autour de l'assurance.

Afin de répondre à l'ensemble de ces défis, la Macif a pris les devants avec le lancement du plan stratégique Macif « Ma Préférence », à horizon 2023 et avec la constitution d'Aéma Groupe avec Aésio dès 2021.

1.8 CONCLUSION

L'année 2020 a été une année particulière en tous points, grandement marquée par les bouleversements causés par la crise sanitaire, économique et sociale, qui reste d'une ampleur sans précédent. Si le secteur et la profession s'en trouvent nécessairement impactés et transformés, la crise aura certainement mis en lumière à quel point notre métier d'assureur est essentiel dans la vie quotidienne des Français. Dans ce contexte inédit, grâce à la qualité de nos interactions, à notre approche solidaire, au souci constant d'une relation humaine et bienveillante et à nos dispositifs d'accompagnement face aux coups durs de la vie, nous avons pleinement assumé notre rôle et notre mission en tant qu'assureur mutualiste.

Pour le groupe Macif, cette année signe l'aboutissement de nombreux travaux de transformation enclenchés bien avant la crise. Une anticipation qui nous aura permis de faire face aux nouveaux enjeux de notre profession et de continuer à répondre – au-delà de notre métier – aux différentes attentes de nos sociétaires et adhérents. Nous avons été en capacité d'étendre et de renforcer nos dispositifs solidaires, pour les adapter aux besoins les plus urgents et leur offrir un secours exceptionnel face à des difficultés qui ne sont pas forcément couvertes par leurs contrats. Nous avons également participé à l'effort collectif et national en faveur des publics vulnérables, représentant pour notre Groupe plusieurs dizaines de millions d'euros répartis entre différents fonds de secours et associations pour venir en aide aux plus fragilisés par la crise.

Et si l'impact sur l'activité et les résultats est important, **le constat global reste que le groupe Macif a tenu bon dans ce contexte tendu :**

- Au niveau de **la relation client**, les sollicitations de nos sociétaires et adhérents (prises de contacts téléphoniques, à distance ou en point d'accueil) sont restées très importantes sur l'année avec notamment des pics historiques d'appels comptabilisés au moment du déconfinement ;
- Nous avons observé un niveau de **développement positif sur nos trois métiers** avec une augmentation du nombre de nouveaux contrats (plus de 152 000 contrats nets IARD, un encaissement net de 367 millions d'euros en assurance-vie, et plus de 34 550 contrats nets en santé) ;

- Et, grâce à une mobilisation sans faille auprès de nos assurés, plus de 90 000 nouveaux sociétaires nous ont rejoints en 2020.

Cette année représente en outre l'achèvement de nombreuses réussites collectives menées à bien malgré le contexte, avec notamment :

- L'achèvement de #macifutur, qui nous a permis de retrouver une posture de leader ;
- La révélation d'une Raison d'être collectivement écrite, fruit de 60 ans d'engagement mutualiste, et qui raisonne particulièrement avec les sujets d'actualité et les besoins de la société, des sociétaires et des salariés ;
- La concrétisation de notre projet de rapprochement avec Aésio Mutuelle et la constitution de notre nouvelle maison commune, Aéma Groupe. Un rapprochement qui nous offre une dimension d'envergure et l'opportunité d'écrire une nouvelle page de notre histoire.

En résumé, le Groupe a su apporter la preuve de la résilience et de la performance de son modèle, avec des offres de produits et services compétitives et la mise en place de dispositifs de solidarité qui ont eu une résonance particulière en ces temps de crise.

C'est donc sur l'assise de ces réussites collectives résultant de la conjugaison de l'excellence technique et de l'exigence éthique, que nous pouvons bâtir aujourd'hui les contours de ce nouveau groupe formé par la Macif et Aésio Mutuelle. Amplifier le rayonnement de notre modèle et la singularité mutualiste, telle est l'ambition recherchée par Aéma Groupe.

Et c'est bien là le sens de la création d'Aéma Groupe : offrir à ses sociétaires et adhérents une protection complète et accessible tout au long de leur vie.

Grâce à nos actions et à nos entreprises communes, ce sont au total plus de 8 millions de sociétaires et adhérents qui doivent pouvoir compter – plus que jamais en ces temps de crise – sur un groupe mutualiste solide, engagé et solidaire capable de répondre à la diversité de leurs besoins et aux enjeux sociétaux, sociaux et environnementaux, d'aujourd'hui et de demain.

Pascal Michard, Adrien Couret,

Philippe Perrault, Jean-Philippe Dogneton.

1

1.8



2

COMPTES COMBINÉS DU GROUPE EN NORMES FRANÇAISES

2.1 Comptes combinés	40
2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	83

2.1 COMPTES COMBINÉS

2.1.1 BILAN

ACTIF

(en milliers d'euros)		31 déc. 2020	31 déc. 2019
Notes			
1	Écarts d'acquisition	27 221	34 449
2	Actifs incorporels	172 991	140 485
3	Placements des entreprises d'assurance	33 674 892	32 758 824
	<i>Terrains et constructions</i>	1 296 434	1 206 908
	<i>Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation</i>	290 953	272 374
	<i>Autres placements</i>	32 087 505	31 279 542
4	Placements représentant les engagements en unités de compte	729 842	616 802
5	Placements des autres entreprises	134 914	121 618
6	Titres mis en équivalence	180 597	209 109
7	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	1 070 844	1 003 027
8	Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	991 659	905 728
9	Créances sur les entreprises du secteur bancaire	272 288	295 846
10	Autres créances	277 333	225 597
11	Autres actifs	139 168	129 838
12	Comptes de régularisation - actif	481 665	437 155
	<i>Frais d'acquisition reportés</i>	146 936	123 039
	<i>Autres</i>	334 728	314 116
	Différences de conversion - actif	-	-
	Total de l'actif	38 153 414	36 878 477

PASSIF

(en milliers d'euros)		31 déc. 2020	31 déc. 2019
Notes			
13	Capitaux propres Groupe	3 348 559	3 249 155
	Capital social et fonds équivalents	271 056	268 626
	Primes	-	-
	Réserves	2 980 024	2 836 774
	Résultat net	97 479	143 755
14	Intérêts minoritaires	57 190	53 330
15	Passifs subordonnés	543 509	543 457
16	Provisions techniques brutes	32 444 508	31 432 840
	Provisions techniques vie	23 593 165	22 980 180
	Provisions techniques non-vie	8 851 343	8 452 661
	Provisions techniques en unités de compte	729 852	616 802
17	Provisions pour risques et charges	181 473	184 361
18	Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	226 136	212 231
	Dettes représentées par des titres	-	-
19	Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	94 973	115 793
20	Autres dettes	503 998	447 270
21	Comptes de régularisation - passif	23 216	23 238
	Différences de conversion - passif	-	-
	Total du passif	38 153 414	36 878 477

2

2.1

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en milliers d'euros)		31 déc. 2020	31 déc. 2019
Notes			
22	Engagements reçus	118 024	90 152
	Entreprises d'assurance	118 024	90 152
	Entreprises du secteur bancaire	-	-
	Autres entreprises	-	-
22	Engagements donnés	1 272 258	1 232 166
	Entreprises d'assurance	1 272 060	1 231 913
	Entreprises du secteur bancaire	-	-
	Autres entreprises	198	253

2.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)		31 déc. 2020				31 déc. 2019
Notes		Non-vie	Vie	Autres	Total	Total
	Primes émises	4 392 677	2 270 813	-	6 663 489	6 519 593
	Variation des primes non acquises	-11 888	-292	-	-12 180	-30 971
23	Primes acquises	4 380 789	2 270 521	-	6 651 310	6 488 622
	Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	90 714	90 714	71 363
	Autres produits d'exploitation nets de charges	-120 136	-18 130	-	-138 266	-167 827
24	Produits financiers nets de charges	95 551	456 599	3 432	555 582	874 479
	Total des produits d'exploitation courants	4 356 204	2 708 990	94 146	7 159 339	7 266 637
25	Charges des prestations d'assurance	-3 520 026	-2 534 782	-	-6 054 807	-6 301 086
26	Charges ou produits nets des cessions en réassurance	55 954	1 161	-	57 115	206 880
27	Charges des autres activités	-	-	-79 239	-79 239	-69 485
27	Charges de gestion	-720 840	-143 266	-	-864 106	-813 970
	Total des charges d'exploitation courantes	-4 184 911	-2 676 887	-79 239	-6 941 037	-6 977 661
	Résultat de l'exploitation courante	171 293	32 103	14 907	218 302	288 977
	Autres produits nets				-33 772	-28 725
28	Résultat exceptionnel				-22 796	-12 677
29	Impôts sur les résultats				-24 939	-88 663
	Résultat net des entreprises intégrées				136 795	158 912
	Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				-28 227	7 049
	Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				-7 228	-7 912
	Résultat net de l'ensemble combiné				101 339	158 050
	Intérêts minoritaires				3 860	14 295
	Résultat net - part du Groupe				97 479	143 755

2.1.3 ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

2.1.3.1 Informations générales

PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF

Macif Sgam, société de groupe d'assurance mutuelle, régie par le Code des assurances, identifiée sous le numéro 493 754 261, est la structure combinante du groupe Macif.

Pour répondre aux besoins des sociétaires-clients, le groupe Macif est présent dans les domaines de l'assurance dommages, de l'assurance santé, de la prévoyance, de l'assurance-vie, de l'épargne, du crédit et de la banque. Il exerce également des activités dans le secteur de la gestion d'actifs.

Les états financiers combinés comprennent les comptes de Macif Sgam et ceux des entités faisant partie du périmètre de combinaison.

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Au 31 décembre 2020, les états financiers combinés du groupe Macif sont établis en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, pour les groupes d'assurance.

Les principaux textes applicables sont :

- La loi n° 94-679 du 8 août 1994 et son décret d'application n° 95-883 du 31 juillet 1995 ;
- L'ordonnance n° 2015-900 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n° 2015-903 du 23 juillet 2015 ;
- Le Code des assurances ;
- La version consolidée du règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n° 2000-05 au 1^{er} janvier 2017, intégrant notamment les modifications introduites par les règlements ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 et n° 2016-11 du 12 décembre 2016.

Sous réserve des dispositions particulières prévues dans les textes précités :

- Le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, modifié par les règlements ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 et ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020, pour les entreprises d'assurance ;
- La version consolidée du règlement CRC n° 99-07 au 1^{er} janvier 2017, pour les entreprises du secteur bancaire ;
- Le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et suivants, pour les autres entités.

PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe Macif présente ses états financiers conformément aux états modèles prévus par la version consolidée du règlement du CRC n° 2000-05 au 1^{er} janvier 2017. Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes combinés, le groupe Macif doit procéder à des estimations et poser des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que des informations données dans les notes de l'annexe.

Le groupe Macif revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des nouvelles conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Au 31 décembre 2020 les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements, sont les suivants :

- Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec les projections de sinistralité, de marges futures, les tables de mortalité et les taux d'actualisation ;
- Les dépréciations durables au travers des seuils de déclenchement et des montants de dépréciations constitués ;
- Les écarts d'acquisition au travers des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation ;
- Les passifs sociaux, dont l'évaluation s'appuie sur des hypothèses de taux d'actualisation, table de mortalité, rotation des effectifs ;
- La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec l'application des contrats de réassurance à chacun des exercices de survenance concernés.

Ces estimations et jugements sont détaillés dans les notes des postes d'actifs et de passifs concernés.

2.1.3.2 Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

FAITS MARQUANTS

Covid-19

L'exercice 2020 est marqué par la survenance d'un choc sanitaire et économique d'ampleur historique. L'épidémie de Covid-19 apparue en Chine, s'est progressivement transformée en pandémie mondiale. Les pouvoirs publics de nombreux pays, dont la France, ont été conduits à imposer des mesures strictes de distanciation sociale, avec notamment le confinement à domicile et la fermeture temporaire des commerces non essentiels.

Dans ce contexte exceptionnel et en cohérence avec la mise en œuvre de sa Raison d'être, la priorité pour le groupe Macif a été :

- D'assurer une continuité de services vis-à-vis des sociétaires tout en préservant la sécurité des salariés. Dès le début de la crise, les équipes du groupe Macif ont majoritairement adopté le travail à distance, sans préjudice significatif dans la disponibilité et la qualité du

service rendu. Cette agilité opérationnelle s'est mise en place sans recours au chômage partiel ou demande de soutien de l'État ;

- De participer à l'effort de solidarité nationale sous la forme de ristournes de primes pour certaines catégories de sociétaires et d'augmentations de la prestation chômage ;
- De contribuer au Fonds de solidarité mis en place par l'État en faveur des TPE et des indépendants, et à la relance des structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS), et soutenir des structures ayant permis d'accompagner les personnes fortement impactées par les conséquences de la pandémie (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, Samu social, Secours populaire, etc.).

Sur le plan financier, à la date de rédaction de ce document, les impacts de cette pandémie sur les résultats du Groupe restent difficiles à quantifier. Toutefois, des premières tendances ont pu être observées :

- **Activité** : ralentissement de la dynamique commerciale (diminution des affaires nouvelles pour les trois secteurs assurance, les flux téléphoniques ayant partiellement compensé la baisse de fréquentation des points d'accueil physique) ;
- **Sinistralité** : baisse de la sinistralité avec cependant des différences sectorielles marquées :
 - en Dommages, le Groupe est faiblement exposé sur les risques professionnels et pertes d'exploitation. La sinistralité des risques des particuliers a enregistré une baisse des fréquences durant les périodes de confinement,
 - en Santé, une réduction des flux de sinistres (baisse des consultations de praticiens) a été constatée pendant les périodes de confinement, avec probablement un effet report à attendre en 2021. Cette tendance a été compensée par la constatation en charges des prestations d'une contribution exceptionnelle (dite taxe Covid-19) à hauteur de 35 millions d'euros,
 - en Prévoyance, la charge de sinistre est pénalisée par la hausse du nombre des arrêts de travail et des décès,
 - en Assurance-vie, les retraits des épargnants faisant suite à un décès ont augmenté de l'ordre de 16 % ;
- **Financier** : repli des produits financiers nets, en lien avec la diminution des dividendes perçus (33 millions d'euros) et la limitation des programmes de réalisation de plus-values dans un contexte de baisse des valeurs de marché. Aucune variation significative des dépréciations d'actifs cotés n'a toutefois été induite par la volatilité observée sur les marchés financiers ;
- **Solvabilité** : maintien d'une solvabilité élevée nonobstant la persistance d'un environnement de taux bas.

Partenariats et alliances

Signature d'un Pacte fondateur Aésio-Macif

La volonté de constituer un nouveau groupe mutualiste de référence issu du rapprochement des groupes Macif et Aésio, déjà matérialisée en 2018 par la création d'une entreprise commune de prévoyance (Prévoyance Aésio Macif), a été réaffirmée en janvier 2020 par la signature d'un Pacte fondateur, document de référence formalisant

l'ambition commune et les principes de structuration et de gouvernance de ce futur groupe. La vision commune développée s'articule autour de six grands principes :

- Mettre en œuvre une complémentarité des expertises métiers à destination des sociétaires et adhérents des différentes marques du Groupe, en s'inscrivant dans un modèle producteur-distributeur ;
- Conjuguer la complémentarité des communautés, au niveau des salariés, des délégués et des assurés pour apporter un niveau de service et de satisfaction toujours plus élevé auprès des différentes parties prenantes ;
- Affirmer l'excellence relationnelle comme caractère distinctif du nouveau groupe ;
- Développer et mettre en œuvre une culture et un modèle de performance, dans le bon équilibre entre la subsidiarité des métiers et marques et le potentiel permis par l'appartenance à un groupe plus large ;
- Mettre en œuvre une politique d'innovation ambitieuse et une recherche de partenariats transformants ;
- Construire une plateforme politique robuste, à même de s'ériger en groupe mutualiste exemplaire par une gouvernance et une action des délégués qui concilient l'unité de groupe et l'identité de ses mutuelles membres.

Au cours de l'année 2020, les équipes de la Macif et d'Aésio ont œuvré ensemble à la précision de ce dessein commun, et à la déclinaison opérationnelle des modalités de structuration et de gouvernance. Selon la volonté exprimée par les assemblées générales des deux Groupes, et avec l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), Aéma Groupe, fruit de ce processus, a été constitué le 1^{er} janvier 2021.

Constitution d'Apivia Macif Mutuelle, issue de la fusion d'Apivia Mutuelle et de Macif-Mutualité

Au cours de l'année 2020, les équipes des deux mutuelles ont conduit la déclinaison opérationnelle et technique de leur Pacte fondateur, adopté par leurs assemblées générales les 27 avril et 18 mai 2019, qui initiait leur projet de fusion ; au-delà des questions de gouvernance, les travaux menés par les équipes ont permis de définir une ambition stratégique commune. La fusion étant effective depuis le 27 novembre 2020, Apivia Macif Mutuelle porte l'ambition d'accompagner ses adhérents à chaque étape de leur vie, en leur offrant des solutions globales d'assurance et de services innovants répondant à leurs besoins, et de défendre les valeurs mutualistes en matière d'accès aux soins au plus grand nombre, de lutte contre le renoncement aux soins et de prévention. Forte d'environ 1 200 salariés, Apivia Macif Mutuelle compte désormais près de 1,5 million d'adhérents, assure la protection de 1,1 million de personnes en santé, et accompagne 12 000 entreprises.

Éléments financiers

Provisions mathématiques des rentes

Suite à la baisse du Taux moyen des emprunts d'État (TME) le taux de référence servant à l'actualisation des provisions mathématiques des rentes a été ramené de 0,2 % fin 2019 à 0 % fin 2020.

Cette diminution du taux d'actualisation a conduit à un rechargement des provisions mathématiques des rentes pour un montant de 42 millions d'euros.

Après impôts, cette charge impacte le résultat net - part du Groupe à hauteur de 29 millions d'euros.

Provisions pour sinistres à payer

Au 31 décembre 2020, l'évaluation des provisions pour sinistres à payer a pris en compte les impacts attendus de l'actualisation des barèmes utilisés habituellement par la profession (barème de la gazette du Palais et barème de capitalisation de référence pour l'indemnisation des victimes).

Ces changements d'estimation conduisent à majorer les provisions pour sinistres à payer de 148 millions d'euros.

Ils impactent le résultat net - part du Groupe à hauteur de -102 millions d'euros.

Socram Banque

Au 31 décembre 2020, une dépréciation a été comptabilisée sur le titre Socram Banque.

Elle s'élève à 32 millions d'euros et impacte, dans le compte de résultat, la ligne quote-part des entités consolidées par mise en équivalence.

Programme Trajectoire SI

En 2019, le groupe Macif a lancé un vaste chantier de refonte de ses Systèmes d'information (SI), mobilisant l'ensemble des équipes métiers et informatiques au titre du programme Trajectoire SI. Les trois métiers assurance sont concernés (Dommages, Finance/Épargne, Santé/Prévoyance).

Au cours de l'exercice 2020, ce chantier s'est poursuivi, la fin des travaux étant attendue en 2023.

Au 31 décembre 2020, la production immobilisée représente un encours de 57 millions d'euros.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Création d'Aéma Groupe

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les groupes Macif et Aésio constituent un groupe prudentiel commun, Aéma Groupe. Dans cette nouvelle organisation, la Sgam commune Aéma Groupe assure les fonctions régaliennes et définit la stratégie du nouvel ensemble, tandis que les affiliées et entités solos conservent, selon une approche subsidiaire, leur autonomie dans la conduite de leurs affaires, dans la gestion de leurs bases de sociétaires, adhérents et clients et dans la construction de leurs offres de produits et services. Avec 8 millions de sociétaires, adhérents et clients, et plus de 8,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, Aéma Groupe ambitionne de s'ériger en groupe mutualiste de protection de référence, capable de peser sur les orientations de son marché ; il fait de la prévenance (attention portée à la personne à la conjonction de la prévention, de la protection et de l'assurance) une posture distinctive sur le marché de l'assurance.

Le rapprochement entre le groupe Macif et le groupe Aésio a été approuvé par les différentes instances de gouvernance compétentes en septembre 2020. Il a fait l'objet d'une décision favorable de l'ACPR en novembre 2020.



À la tête d'Aéma Groupe, la Sgam commune Aéma Groupe (ex Macif Sgam) a pour objet :

- De définir les orientations stratégiques et la Raison d'être du Groupe et de veiller à la réalisation de ces orientations stratégiques, de s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques des entreprises affiliées, des entreprises sous-affiliées et des autres entreprises du Groupe avec la stratégie du Groupe ;
- De piloter le Groupe et notamment de suivre et de contrôler la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe et l'atteinte des objectifs stratégiques et de performance définis.

Lui sont affiliées :

- L'UMG Aésio Macif (ex UMG Aésio), en charge des activités Santé et Prévoyance. Elle regroupe les quatre mutuelles du Groupe : Apivia Macif Mutuelle, la Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAF), IBAMEO et Aésio Mutuelle ;
- La Macif, en charge des activités IARD et Finance/Épargne, avec ses filiales Macifilia, Thémis et Mutavie.

L'assemblée générale d'Aéma Groupe du 7 janvier 2021 a élu un nouveau conseil d'administration qui a désigné M. Pascal Michard en qualité de président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration d'Aéma Groupe du 7 janvier 2021 a procédé à la désignation de :

- M. Adrien Couret (directeur général),
Mme Sophie Elkrief (directrice générale déléguée),
M. Jean-Philippe Dogneton (directeur général délégué),
M. François Bonnin (directeur général adjoint) et
M. Olivier Brenza (directeur général adjoint) en qualité de dirigeants effectifs de la société ;
- M. Dominique Chaignon en qualité de responsable de fonction clé audit de la société ;
- Mme Céline Fèvre en qualité de responsable de fonction clé actuariat de la société ;
- Mme Sandrine Avon en qualité de responsable de fonction clé gestion des risques de la société ;
- M. Christophe Raballand en qualité de responsable de fonction clé vérification de la conformité de la société.

Lancement du plan stratégique Aéma Groupe

Sur la base de la vision commune du Pacte fondateur, la phase de conception du plan stratégique 2021-2023 d'Aéma Groupe « Construire pour conquérir » a été lancée en janvier 2021, et doit s'achever à la fin du premier semestre 2021. Ce plan, qui conjugue les plans stratégiques de la Sgam, de la Macif et de l'UMG Aésio-Macif, s'articule autour de trois thématiques :

- La priorité à la personne : par cet axe, Aéma Groupe vise à exceller dans la relation client au travers d'un modèle producteur/distributeur multimarque et multi-métiers, et à s'affirmer en tant qu'employeur de référence ;
- La performance mutualiste : celle-ci se matérialisera par une conquête commerciale et par le multi-équipement des assurés, par une consolidation des fondamentaux économiques, et par l'engagement à impact d'Aéma Groupe dans la société ;
- L'ouverture pour grandir : ce dernier point se traduira par une position d'acteur de consolidation sectorielle, par une influence sur les questions de protection des biens et des personnes, et par une capacité à devenir un pôle d'innovation utile.

Entrée en négociations exclusives avec Aviva Plc en vue de la reprise d'Aviva France

Le 23 février 2021, Aéma Groupe a annoncé l'ouverture d'une période d'exclusivité avec Aviva Plc afin de définir les contours du projet de reprise d'Aviva France par Aéma Groupe. Ce projet, soumis à l'autorisation des autorités de contrôle et inscrit dans le respect des procédures sociales en vigueur, devrait se finaliser au dernier trimestre 2021 ; il devrait permettre à Aéma Groupe de se positionner comme un leader du marché de l'assurance en France, protégeant un Français sur six et générant près de 16 milliards d'euros de revenus. Cette opération, qui devrait préserver les spécificités de chaque entité (marques, réseaux, clientèle cible, etc.), conformément aux valeurs d'Aéma Groupe, s'inscrirait bien dans la continuité du projet politique et stratégique matérialisé par le rapprochement des groupes Aésio et Macif :

- L'acquisition d'Aviva France permettrait ainsi à Aéma Groupe de renforcer son modèle multimarque, multi-réseaux et multi-métiers par l'apport de nouvelles expertises métiers (épargne, retraite, patrimonial) et de réseaux (agents généraux, courtiers), en bénéficiant des complémentarités importantes entre Aéma Groupe et Aviva France ;
- Aéma Groupe serait toujours animé par les valeurs mutualistes qui sont les siennes et piloté selon les règles de gouvernance mutualiste établies entre Aésio et la Macif.

Le financement de cette acquisition à 3,2 milliards d'euros s'appuierait sur les fonds propres du Groupe et une levée de dette subordonnée.

Projet de participation majoritaire au sein du courtier en crédit immobilier Crédit Expert

Afin d'apporter à ses sociétaires des solutions complètes dans l'univers financier, en complément de l'offre assurantielle, la Macif envisage de prendre une participation majoritaire au sein du courtier en crédit immobilier Crédit Expert. Cet acteur, présent sur l'ensemble du territoire français avec près de vingt agences et fort d'une soixantaine de professionnels, accompagne environ 5 000 familles chaque année dans leurs projets immobiliers. Début 2021, Macif et Crédit Expert ont engagé des travaux communs afin de définir les contours d'un partenariat opérationnel en vue d'intégrer ce nouveau service à l'offre Macif, et assurer sa mise en œuvre.

Prise de participation au sein d'Office Santé

Office Santé est une entreprise qui conçoit et développe des maisons et centres de santé, assure leur gestion et leur exploitation, et en détient les murs au travers de foncières. Conscient de la nécessité de pouvoir maintenir un accès à une santé de qualité pour tous et ce dans l'ensemble des territoires, dans le contexte de déploiement de la loi « Ma santé 2022 », Apivia Macif Mutuelle a décidé d'accompagner cette structure pour contribuer à réduire la problématique des déserts médicaux et lutter contre les inégalités dans l'accès aux soins et a pris une participation de 38,42 % dans le capital d'Office Santé en date du 22 janvier 2021. Cette stratégie, qui constitue une matérialisation de l'action d'Apivia Macif Mutuelle au-delà du simple rôle d'assureur, s'inscrit en complément des activités médicales relevant du Livre III du Code de la mutualité, proposées actuellement par Apivia Macif Mutuelle.

2.1.3.3 Périmètre

DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE

Les comptes combinés regroupent les états financiers de Macif Sgam et des entités dont elle a le contrôle, ou dans lesquelles elle exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière.

Dans l'appréciation du contrôle, il est tenu compte :

- Des droits de vote potentiels, actuellement exerçables ou convertibles (y compris les options en dehors de la monnaie), détenus tant par l'entreprise que par des tiers ;
- Et, le cas échéant, des clauses spécifiques prévues par les statuts ou les pactes d'actionnaires.

Les entreprises dont la contribution est non significative sont exclues du périmètre de consolidation même si le groupe Macif dispose d'un contrôle exclusif, conjoint ou d'une influence notable sur ces structures. Ces exclusions sont sans impact sur les comptes combinés, la contribution des participations concernées restant non significative à l'échelle des comptes combinés du Groupe.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION**Combinaison**

Sont consolidées selon la méthode dite de combinaison les entreprises liées entre elles en vertu d'accords prévoyant :

- Soit une direction commune ;
- Soit des services communs assez étendus pour engendrer un comportement commercial, technique ou financier commun ;
- Soit des relations de réassurance importantes et durables en vertu de dispositions contractuelles, statutaires ou réglementaires.

Cette méthode consiste à agréger les comptes des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison après retraitement aux normes du Groupe. Cela conduit à additionner les fonds propres des entités combinées dans ceux du Groupe. Pour le groupe Macif, cette méthode est appliquée pour la combinaison :

- Des sociétés d'assurance mutuelle relevant du Code des assurances ;
- Des mutuelles relevant du Code de la mutualité.

Intégration globale

Les entreprises contrôlées de façon exclusive sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe :

- Dispose de droits substantifs pour diriger les activités clés ;
- Dispose de droits (ou est exposé) à des rendements variables ;
- A la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir dont il dispose.

Intégration proportionnelle

Les entreprises contrôlées de façon conjointe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entité exploitée en commun par un nombre limité d'associés, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Deux éléments sont essentiels à l'existence d'un contrôle conjoint :

- Un nombre limité d'associés partageant le contrôle : le partage suppose qu'aucun associé n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ;
- Un accord contractuel qui prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entité exploitée en commun et établit les décisions essentielles nécessitant le consentement des associés participant au contrôle conjoint.

Mise en équivalence

Cette méthode de consolidation est retenue pour les sociétés dans lesquelles le groupe Macif exerce une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle, sans pour autant en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée dès lors que le Groupe possède une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La quote-part de résultat postérieure à l'acquisition est comptabilisée en « Résultat », tandis que la quote-part dans les variations de réserves postérieures à l'acquisition, est comptabilisée en « Autres réserves ».

Au 31 décembre 2020, le groupe Macif rassemble 31 structures consolidées comme suit :

	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Variation
Structures combinées	7	8	-1
Structures consolidées par intégration globale	19	20	-1
Structures consolidées par intégration proportionnelle	1	1	-
Structures consolidées par mise en équivalence	4	4	-
Total	31	33	-2

LISTE DES ENTITÉS COMBINÉES

Dénomination sociale	Pays	Méthode¹	31 déc. 2020		31 déc. 2019	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Dommages						
Macif Sgam	France	Combinante	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Macif	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Macifilia	France	IG	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Thémis	France	IG	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
Compagnie Foncière Macif	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Foncière de Lutèce	France	IG	97,71%	97,71%	97,71%	97,71%
Lesseps Promotion	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
M. A&S	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Marseille Grand Littoral	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Siem	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SNC Paranjou	France	IG	99,98%	97,69%	99,98%	97,69%
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	France	MEE	28,85%	28,85%	28,83%	28,83%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	France	MEE	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
Macif Participations	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Macif Innovation	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Finance/Épargne						
GIE Macif Finance Épargne	France	IG	100,00%	99,31%	100,00%	99,31%
Mutavie	France	IG	98,47%	98,47%	98,47%	98,47%
Socram Banque	France	MEE	33,72%	33,72%	33,72%	33,72%
Macifin'	France	IG	-	-	100,00%	100,00%
Axe France	France	MEE	50,00%	49,24%	50,00%	49,24%
Santé/Prévoyance						
UMG Macif Santé Prévoyance	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Apivia Macif Mutuelle²	France	Combinée	100,00%	100,00%	-	-
Macif-Mutualité	France	IG	-	-	100,00%	100,00%
Apivia Mutuelle	France	IG	-	-	100,00%	100,00%
Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAF)	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
IBAMEO	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCT)	France	Combinée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Sécurimut	France	IG	100,00%	99,81%	100,00%	99,63%
Apivia Courtage	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GIE Couleurs Mutuelles	France	IG	94,78%	94,78%	94,78%	94,78%
Prévoyance Aésio Macif	France	IP	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
Gestion d'actifs						
OFI Holding	France	IG	60,93%	60,93%	60,93%	60,93%
OFI Asset Management (OFI AM)	France	IG	100,00%	60,93%	100,00%	60,93%
OFI Advisers	France	IG	100,00%	60,93%	100,00%	60,93%

¹IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

IP : intégration proportionnelle.

²Apivia Macif Mutuelle résulte de la fusion de Macif-Mutualité et d'Apivia Mutuelle.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Acquisitions et entrées dans le périmètre

Aucune acquisition ou entrée dans le périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2020.

Cessions et sorties du périmètre

Aucune cession ou sortie de périmètre n'est intervenue en 2020.

Autres mouvements

- Apivia Macif Mutuelle : les entités Macif-Mutualité et Apivia Mutuelle ont fusionné et donné naissance à Apivia Macif Mutuelle ; cette fusion est effective depuis le 27 novembre 2020. Elle concerne deux entités déjà

présentes dans le périmètre de combinaison et est par conséquent neutre sur les comptes du Groupe ;

- Macifin' : cette entité a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation ayant entraîné le transfert universel de son patrimoine au profit de la Macif, en sa qualité d'associée unique, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette opération concerne deux entités déjà présentes dans le périmètre de combinaison. Elle est sans impact sur les comptes du Groupe ;
- Sécurimut : le pourcentage d'intérêt du Groupe passe de 99,63 % à 99,81 % suite au rachat par la Macif d'une partie des titres antérieurement détenus par Mutavie ;
- IMA : le pourcentage d'intérêt du Groupe passe de 28,83 % à 28,85 % suite à une augmentation de capital.

EFFETS DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

		Résultat net Groupe	31 déc. 2020 Réserves Groupe	Capitaux propres Groupe
(en milliers d'euros)				
Sécurimut		-	32	32
Autres		-	-	-
Total		-	32	32

ENTITÉS NON CONSOLIDÉES DÉTENUES À PLUS DE 20 %

Le tableau ci-dessous présente les principales entités détenues directement ou indirectement à plus de 20 %.

Ces entités ne sont pas retenues dans le périmètre de combinaison car leurs contributions aux comptes du Groupe ne sont pas significatives.

	Siège social	Quote-part du capital détenu en %	
		31 déc. 2020	31 déc. 2019
SCS Mutavie 2	France	98,27%	98,27%
France Forêts 1	France	50,50%	50,50%
France Forêts 2	France	50,50%	50,50%
SCI Omega 16	France	49,14%	49,14%
SCI Galvani	France	48,85%	48,85%
Société d'Assurance de Prévoyance et de Santé	Algérie	41,00%	41,00%
Swen Capital Partners	France	30,67%	30,67%
Alpheys	France	27,69%	27,01%
Darva	France	24,64%	24,64%
Esfin	France	23,61%	23,61%
Groupe Crystal	France	22,15%	20,71%
Colombus Sunlight	France	20,72%	20,84%

ENTITÉS DÉTENUES ENTRE 10 % ET 20 %

Sont présentées ci-dessous les principales entités détenues, directement ou indirectement, entre 10 % et 20 %.

	Siège social	Quote-part du capital détenu (%)	31 déc. 2020 Capitaux propres	Résultat net
(en milliers d'euros)				
SPPICAV Placement Ciloger ¹	France	19,68%	34 979	1 232
OPPCI Les Miroirs ¹	France	19,65%	130 414	5 811
SPPICAV Imocominvest ¹	France	19,40%	70 390	4 631
Syneteristiki Asfalistiki ¹	Grèce	18,73%	28 330	1 356
SRS Holding ¹	France	17,51%	95 717	2 599
SPPICAV Imocominvest 2 ¹	France	14,38%	122 382	8 088
DomPlus ¹	France	11,72%	11 606	-380
Coopest ¹	Belgique	11,48%	12 588	243
Foncière Inéa ²	France	10,64%	396 958	13 975
Fosca II ¹	Luxembourg	10,06%	262 552	241
Ofivalmo Partenaires ²	France	10,00%	20 064	4 582

¹ Données au 31 décembre 2019.

² Données au 30 juin 2020.

2.1.3.4 Principes et méthodes de consolidation

DATE DE CLÔTURE

Toutes les entités présentes dans le périmètre de combinaison du groupe Macif clôturent leurs comptes au 31 décembre. Le compte de résultat combiné intègre ceux des entités nouvellement consolidées, à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de combinaison. Il intègre également les comptes de résultat des entités cédées en cours d'exercice, jusqu'à leur date de cession.

CONVERSION MONÉTAIRE

Conversion des comptes

La devise d'établissement des comptes combinés du groupe Macif est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche. Les états financiers combinés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle (c'est-à-dire celle du système économique dans lequel l'entité se situe) n'est pas l'euro.

Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque clôture, les éléments en devises inscrits au bilan sont convertis au cours de clôture. Les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

OPÉRATIONS INTERNES ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions sont éliminées, y compris les actifs et passifs réciproques significatifs et les résultats internes au Groupe. Les plus-values résultant de cessions intragroupes sont éliminées à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée. Par exception, les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises

Les actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises qui répondent à la définition d'actifs et passifs identifiables sont comptabilisés à la valeur d'utilité à la date d'acquisition, à l'exception des passifs d'assurance qui sont maintenus à leur valeur comptable antérieure à la date d'acquisition si celle-ci est conforme aux principes comptables du Groupe.

La date d'acquisition à partir de laquelle le Groupe consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de prise de contrôle effective.

Les opérations d'acquisition ou de cession d'intérêts minoritaires qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sur la filiale ne remettent pas en cause les évaluations des actifs et passifs identifiés, déterminées à

la date de la prise de contrôle. L'écart dégagé est affecté en totalité en écart d'acquisition.

Dans le cadre d'une prise de contrôle effectuée par étapes, les intérêts minoritaires antérieurement détenus par le Groupe sont réévalués. L'ajustement correspondant est comptabilisé en réserves avec, le cas échéant, une modification de l'écart d'acquisition se rapportant aux acquisitions antérieures.

ÉCART D'ACQUISITION

Comptabilisation

Un écart d'acquisition est constaté lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison. Il représente la différence entre le prix de revient de l'activité (ou des titres) de la société acquise et la valeur d'utilité nette des actifs, passifs et passifs éventuels correspondant à la date d'acquisition. Cet écart est affecté en écart d'évaluation s'il porte sur des éléments corporels ou incorporels identifiables. Le solde non affecté est considéré comme un écart d'acquisition.

Si l'écart d'acquisition est négatif, cela correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. L'écart d'acquisition est alors rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition. Sauf cas exceptionnels dûment justifiés dans l'annexe, la constatation d'écarts d'évaluation positifs ne peut générer un écart d'acquisition négatif.

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « Écarts d'acquisition ».

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, corrections d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

L'écart d'acquisition est alloué aux segments opérationnels auxquels est affecté le portefeuille ou l'entité nouvellement acquise.

Amortissement et dépréciation

Les écarts d'acquisition pour lesquels il existe une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur dix ans. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé.

Les écarts d'acquisition pour lesquels il n'existe pas une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe, ne font pas l'objet d'un amortissement. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Ce test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'entité à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est déterminée par la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie de l'actif ou de l'entité concernée. Si sa valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées sur un écart d'acquisition ont un caractère irréversible. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession de l'entité concernée. La dépréciation est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'entité (immobilisations corporelles et incorporelles) au *pro rata* de leur valeur comptable.

La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition ».

Décomptabilisation

Les écarts d'acquisition sont décomptabilisés lors de la cession des actifs ou entités auxquels ils se rattachent.

Le résultat de cession est déterminé en tenant compte de cette sortie d'actif.

SEGMENTATION SECTORIELLE

Dans l'annexe, l'information sectorielle est présentée conformément au règlement CRC 2000-05. Elle propose une ventilation des données financières selon trois activités :

- Assurance non-vie ;
- Assurance-vie ;
- Autres.

Dans le rapport de gestion, l'information sectorielle reflète la structure d'organisation interne et de gestion du groupe Macif. Chaque entité du Groupe est affectée à un secteur donné en fonction de son activité. Quatre secteurs d'activité sont identifiés :

- Dommages ;
- Finance/Épargne ;
- Santé/Prévoyance ;
- Gestion d'actifs.

Le tableau ci-après détaille l'affectation des entités du Groupe aux activités présentées dans le rapport de gestion et dans les états financiers. Ils permettent de mettre en exergue que certaines entités du Groupe sont agréées pour réaliser simultanément des opérations d'assurance non-vie et vie.

2

2.1

Entités du Groupe	Ventilation présentée dans l'annexe			Ventilation présentée dans le rapport de gestion			
	Non-vie	Vie	Autres	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs
Dommages							
Macif Sgam	X			X			
Macif	X			X			
Macifilia	X			X			
Thémis	X			X			
Compagnie Foncière Macif	X			X			
Foncière de Lutèce	X			X			
Lesseps Promotion	X			X			
M. A&S	X			X			
Marseille Grand Littoral	X			X			
Siem	X			X			
SNC Paranjou	X			X			
Inter Mutuelles Assistance (IMA) ¹							
Inter Mutuelles Entreprises (IME) ¹							
Macif Participations	X			X			
Macif Innovation	X			X			
Finance/Épargne							
GIE Macif Finance Épargne	X	X			X		
Mutavie		X			X		
Socram Banque ¹							
Axe France ¹							
Santé/Prévoyance							
UMG Macif Santé Prévoyance	X					X	
Apivia Macif Mutuelle ²	X	X				X	
Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAF)	X					X	
IBAMEO	X					X	
Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCT)	X	X				X	
Sécurimut	X					X	
Apivia Courtage	X					X	
GIE Couleurs Mutuelles	X					X	
Prévoyance Aésio Macif	X	X				X	
Gestion d'actifs							
OFI Holding			X				X
OFI Asset Management (OFI AM)			X				X
OFI Advisers			X				X

¹Les sociétés mises en équivalence contribuent uniquement sur la ligne quote-part dans les résultats des sociétés mise en équivalence.

²Apivia Macif Mutuelle résulte de la fusion de Macif-Mutualité et d'Apivia Mutuelle.

2.1.3.5 Principes et méthodes d'évaluation

ACTIFS INCORPORELS

Un actif incorporel est un actif non monétaire, sans substance physique et identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux).

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées par le groupe Macif sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si le projet concerné répond aux critères suivants :

- Faisabilité technique ;
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou le vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif ;
- Probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne) ;
- Disponibilité des ressources financières nécessaires à l'achèvement ;
- Fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement et ceux directement attribuables pour que l'immobilisation puisse être exploitée, sont cumulés puis amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation de l'actif concerné, à partir de sa mise en service. La durée moyenne d'amortissement est de cinq ans.

Logiciels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts immobilisables se composent des coûts directement engagés pour la production des logiciels à usage interne. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de trois ans pour les logiciels bureautiques et de cinq ans pour les autres logiciels.

Autres actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et que le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont évalués initialement au coût d'acquisition ou de production. Ils sont ensuite amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation, à partir de la date de leur mise en service et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable. La durée d'amortissement la plus fréquente est de cinq ans ou, le cas échéant, la durée de leur protection juridique. Les tests de perte de valeur, pratiqués au moins une fois par an, permettent de déterminer s'il est nécessaire de constater des dépréciations complémentaires.

PLACEMENTS

Placements immobiliers

Au bilan, les placements immobiliers sont présentés dans les rubriques « Terrains et constructions ». Ils regroupent les terrains non construits, les immeubles bâtis et parts/actions de sociétés immobilières non cotées, les parts/actions de sociétés foncières non cotées et les stocks/avances sur acomptes des sociétés immobilières.

Valorisation

La valeur brute de ces placements correspond à leur coût d'acquisition (prix d'achat net de frais relatifs à l'acquisition ou de production). Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation de la valeur brute des immeubles.

Pour les immeubles bâtis, la valeur brute est répartie selon cinq composants. Les composants des immeubles (hors terrain) sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation, en tenant compte de leur valeur résiduelle, si celle-ci peut être estimée de façon fiable. Les durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

	Bureaux standing	Bureaux exploitation	Bureaux placement
Terrains	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.
Constructions	100 ans	60 ans	60 ans
Façades et étanchéité	30 ans	30 ans	30 ans
Installations techniques	20 ans	20 ans	20 ans
Agencements	10 ans	10 ans	10 ans

	Centres commerciaux	Autres bâtiments	Entrepôts
Terrains	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.
Constructions	50 ans	50 ans	30 ans
Façades et étanchéité	25 ans	20 ans	25 ans
Installations techniques	20 ans	15 ans	15 ans
Agencements	15 ans	10 ans	10 ans

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée à la clôture en fonction d'expertises indépendantes ou, entre chaque expertise, d'une actualisation de la valeur précédente s'appuyant sur plusieurs critères (notamment la valeur de rendement, la valeur de reconstruction, la valeur de marché).

Dépréciation

Lors de chaque clôture, le groupe Macif apprécie s'il existe un indice de perte de valeur des actifs.

La valeur d'usage des immeubles d'exploitation détenus à long terme est généralement égale à leur valeur comptable, sauf si le bien doit être cédé à brève échéance.

Concernant l'immobilier de placement, en cas de baisse de valeur significative, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable ou à sa valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée. La valeur recouvrable des placements immobiliers correspond :

- À la valeur vénale, telle qu'elle ressort de l'expertise obligatoire, pour les placements devant être cédés à brève échéance ;

- À la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus, pour les placements devant être conservés.

Cette dépréciation est reprise par le compte de résultat en cas de reprise de valeur.

Crédit-bail

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif sur la base de la valeur actuelle des loyers des crédits-bails et de l'option d'achat. Après leur entrée au bilan, ils sont amortis selon des modalités identiques à celles décrites ci-dessus. Au passif, une dette correspondante est constatée en « Dettes envers les entreprises du secteur bancaire ». Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

Placements dans les entreprises liées et entreprises avec lien de participation

Les placements dans les entreprises liées et entreprises avec lesquelles existe un lien de participation sont principalement composés de valeurs mobilières et de prêts.

Ces placements figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation de ces placements est déterminée en fonction de critères appropriés (notamment dernier cours pour les titres cotés, valeur d'utilité pour les titres non cotés).

Les modalités de détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable sont identiques à celles décrites pour les autres placements relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances.

Autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R. 343-9 et R. 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R. 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classées à l'article R. 343-9. Il s'agit principalement des obligations.

Les autres valeurs relèvent de l'article R. 343-10 du Code des assurances. Elles regroupent principalement les actions, les parts d'OPC et les prêts.

Valeurs mobilières relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances

Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Lorsque le prix d'achat est différent du prix de remboursement, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge

(surcote) soit d'un produit (décote). Le calcul de l'amortissement des surcotes décotes est principalement réalisé selon la méthode actuarielle.

La valeur de réalisation correspond au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire.

Lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Il n'y a pas de dépréciation systématique en cas de baisse des cours.

Valeurs mobilières relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêts courus et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise ;
- OPC relevant de la directive UCITS IV et Fonds d'investissements alternatifs (FIA) relevant de la directive AIFM : dernière valeur liquidative connue au jour de l'inventaire.

Les modalités de dépréciation des actifs financiers sont fixées par le règlement n° 2015-11 de l'ANC et précisées par l'avis n° 2002-F du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002.

De plus, l'ANC dans les articles 123-7 à 123-9 du règlement 2015-11 précise les règles de dépréciation des valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, avec notamment un mode de dépréciation différencié selon l'horizon de détention, en distinguant le risque de crédit des autres risques liés aux évolutions du marché.

Ces valeurs font l'objet d'une revue de façon à détecter un risque éventuel de contrepartie qui est le seul risque à provisionner, le Groupe ayant l'intention et la capacité de détenir ces titres jusqu'à leur maturité.

Les provisions sont constatées ligne à ligne lorsque la dépréciation a un caractère durable.

Pour les autres titres cotés, une moins-value latente de 20 % du prix d'origine pendant six mois consécutifs permet de qualifier le caractère durable de la dépréciation lorsque les marchés sont peu volatils. Ce seuil peut être porté à 30 % lorsque les marchés enregistrent une forte volatilité. Sur la base de la volatilité observée en 2020, le seuil de 20 % a été retenu, à l'identique de 2019.

D'autres critères peuvent venir s'ajouter à cette règle notamment l'existence d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent.

La valeur d'inventaire des investissements en actions cotées a été déterminée selon la valeur recouvrable de ces placements à l'horizon de détention envisagé.

Cette valeur recouvrable est obtenue en capitalisant la valeur de marché à la date d'inventaire lorsque le titre est considéré comme devant être déprécié et à un taux d'évolution future sur une durée égale à l'horizon de

détention des placements (celui-ci dépendant de la durée moyenne de règlement des passifs).

Pour la mise en œuvre du calcul de provisionnement pour dépréciation durable sur les investissements en actions cotées avec une valeur recouvrable, il doit être fixé un taux de recouvrement. Il s'agit du taux moyen de progression des actifs placés en actions sur une période longue.

Pour le déterminer, il a été décidé de prendre un taux « sans risque » et d'y ajouter une prime de risque, celle constatée en moyenne de façon prudente sur des actions par rapport à ce taux sans risque, ce qui a conduit à retenir un taux de 7 %.

Quant à l'horizon de détention, il est de cinq ou huit ans, en cohérence avec la durée du passif.

Cette valeur n'a pas vocation à être modifiée de manière significative sur la période de détention, sauf cas exceptionnel ou connaissance d'un élément objectif nouveau de nature à modifier substantiellement les hypothèses retenues pour la valorisation.

Pour les titres non cotés en moins-values latentes, un examen dossier par dossier est mené à chaque arrêté des comptes en fonction des événements survenus sur les titres.

Pour l'ensemble du portefeuille des placements visés à l'article R. 343-10 du Code des assurances, dans les comptes sociaux, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est comptabilisée au passif lorsque la valeur globale de ces placements est supérieure à leur valeur de réalisation. Dans les comptes combinés, conformément au règlement CRC n° 2000-05, les provisions pour risque d'exigibilité sont éliminées.

CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes sociétaires et les cotisations acquises non émises.

Les autres actifs se composent principalement des actifs corporels d'exploitation. Ils comprennent également les stocks et encours.

Les actifs corporels d'exploitation sont ceux détenus par le Groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service et amortis selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique, suivant la méthode des composants. La durée d'utilité se situe entre trois et vingt ans selon la catégorie d'actifs corporels correspondante.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés au coût initial de la transaction.

Comptes de régularisation actif

Frais d'acquisition reportés

Pour les contrats d'assurance non-vie, la part des frais d'acquisition, relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime, est constatée à l'actif du bilan dans le poste « Frais d'acquisition reportés » inclus dans le poste « Autres actifs ». La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat. Ces frais sont calculés sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ils sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés.

Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats. Ils sont amortis sur une durée de dix ans en fonction du rythme d'émergence des marges réévaluées à la clôture de chaque exercice. Si les marges futures se révèlent insuffisantes, un amortissement exceptionnel des frais d'acquisition reportés est pratiqué. Les chargements d'acquisition sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

Autres comptes de régularisation actif

Les autres comptes de régularisation actif regroupent notamment les intérêts courus non échus.

IMPÔTS

Intégration fiscale

Le groupe fiscal de la Macif est régi selon les principes de neutralité définis par l'administration fiscale.

Dans ce cadre, les filiales versent à la Macif, société intégrante, le montant des impôts dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale.

La société intégrante conserve les économies d'impôts générées du fait de l'existence du groupe fiscal, à l'exception de certaines entités en phase de démarrage et d'investissement initial.

Au 31 décembre 2020, le périmètre d'intégration fiscale rassemble seize sociétés.

Dénomination sociale	Date d'entrée
Macif (société intégrante)	1997
Macif Participations	1999
Macifilia	2000
Compagnie Foncière Macif	2001
Marseille Grand Littoral	2002
Lesseps Promotion	2002
Siem	2004
Macifimo	2004
Mutavie	2005
Niort Investissements	2005
Thémis	2006
M. A&S	2008
Macif Innovation	2009
Macif impact ESS (ex HDP Macif 5)	2009
HDP Macif 6	2009
Foncière de Lutèce	2009

Impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés par réserve.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporelles et pertes fiscales pourront être imputées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

CAPITAUX PROPRES GROUPE**Capital social et fonds équivalents**

La ligne « Capital social et fonds équivalents » correspond aux soldes comptables sociaux de Macif Sgam et des entités consolidées selon la méthode de la combinaison.

Réserves

Les réserves sont composées des éléments suivants :

- Les réserves sociales et reports à nouveau des entités combinées ;
- L'incidence dans les réserves des retraitements consolidés, et notamment la part du Groupe dans la réserve de capitalisation. Cette réserve est un poste spécifique compris dans les capitaux propres individuels des sociétés françaises d'assurance-vie. Elle est neutralisée dans les comptes combinés par un retraitement consistant à éliminer les variations de l'exercice en les réimputant sur le résultat ;
- L'incidence des changements de méthodes comptables.

Gestion des capitaux propres

Le groupe Macif est soumis à la réglementation européenne en matière de couverture de la marge de solvabilité (Solvabilité II). Cette réglementation vise à protéger les intérêts des assurés. Elle impose notamment, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité d'assurance, qu'au niveau combiné pour le groupe Macif, les calculs d'un ratio de solvabilité minimum (en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle est automatique) et d'un ratio de solvabilité cible (en fonction des risques supportés).

Le calcul de la marge de solvabilité est réalisé tous les trois mois et communiqué à l'ACPR.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part détenue par des tiers au Groupe dans l'actif net et les résultats nets des entités consolidées par intégration globale.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsque le groupe Macif a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie probable de ressources. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision. À défaut, il s'agit d'un passif éventuel qui n'est pas comptabilisé, mais fait l'objet d'une information en annexe.

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les écarts d'acquisition passif et les autres provisions pour risques et charges.

Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme**Avantages postérieurs à l'emploi**

Les entités du groupe Macif disposent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies :

- Pour les régimes à cotisations définies, aucune provision n'est comptabilisée car le paiement des cotisations dégage l'employeur de toute obligation dans le financement ultérieur du risque. Les paiements du Groupe sont enregistrés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance permettra une diminution des paiements futurs ou un remboursement en trésorerie ;
- Pour les régimes à prestations définies, le groupe Macif constate des provisions pour l'ensemble de ses avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et prestations article 39), conformément aux dispositions de la méthode 2 de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013.

Les engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés. Ceci conduit à provisionner, au passif du bilan, la valeur actuelle des engagements à la date de clôture, diminuée de la valeur de marché des actifs mis en couverture hors du Groupe (pour certains contrats) et des écarts actuariels non comptabilisés. Cette provision est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base d'un taux, au plus égal au taux de rendement des actifs mis en représentation. Les écarts actuariels sont inscrits au compte de résultat de manière étalée selon la méthode du corridor.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages, autres que ceux postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003. Les modalités de provisionnement sont proches de celles utilisées pour les engagements de retraite en régime à prestations définies ; la principale différence résidant dans l'absence d'application de la méthode du corridor.

PROVISIONS TECHNIQUES**Contrats d'assurance**

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel la compagnie accepte un risque d'assurance significatif d'un tiers (l'assuré) en consentant à indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifique (l'événement assuré) affecte défavorablement l'assuré. Un risque :

- D'assurance est un risque autre que financier, transféré du souscripteur du contrat vers l'assureur ;
- Financier est un risque de variation potentielle future de taux d'intérêt, de prix d'une valeur mobilière, d'un cours de change ou d'une autre variable similaire.

Un risque d'assurance est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale, c'est-à-dire s'inscrivant en dehors de l'objet initial de l'assurance.

Contrats d'assurance non-vie**Provisions pour cotisations non acquises**

Les provisions pour cotisations non acquises constatent la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance du contrat, ou à défaut son terme.

Elles sont calculées *pro rata temporis* en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise. Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier ou par méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmentées d'une provision pour frais de gestion, déterminée en fonction des taux de frais réellement observés.

Prévision de recours

La prévision de recours représente l'estimation des recours attendus sur sinistres non clos. Cette prévision est évaluée distinctement de la provision pour sinistre à payer (articles 143-10 et 143-11 de l'ANC n° 2015-11).

Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation conservées dans les comptes combinés sont celles constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé (catastrophes naturelles, événements naturels, risques attentats) ou à un risque macroéconomique.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques se composent des provisions suivantes :

- Provisions mathématiques des rentes : elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes dommages et rentes contractuelles. Elles sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement et les taux techniques au plus égaux au taux de rendement provisionnel prudemment estimés des actifs affectés à leur représentation ;
- Provisions pour risques en cours : elles sont destinées à couvrir les sinistres et frais de gestion afférents qui excèdent la fraction de primes reportées nettes des frais d'acquisition correspondants. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1 ;
- Provisions pour risques croissants : elles sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Contrats d'assurance-vie**Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements.

Pour les contrats en euros, elles sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur. Elles intègrent les intérêts garantis crédités chaque jour et les intérêts complémentaires distribués chaque année.

Pour les contrats en UC, les provisions mathématiques sont évaluées sur la base de la valeur vénale des actifs servant de support à ces contrats à chaque clôture. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat, afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Provision globale de gestion

La provision globale de gestion est dotée afin de couvrir les charges futures de gestion des contrats, non couvertes par ailleurs. Elle est calculée, conformément à l'article 39 quinquies GC du Code général des impôts, par différence entre les charges futures de gestion et les ressources futures probables, liées à chaque ensemble homogène de contrats existant à cette date.

Provisions pour participation aux bénéfices

Les provisions pour participation aux bénéfices concernent les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elles regroupent une provision pour participation aux bénéfices exigible et une provision pour participation aux bénéfices différée :

- La provision pour participation aux bénéfices exigible représente le montant des fonds définitivement attribué aux bénéficiaires de contrats lorsque ces fonds, non encore crédités individuellement, ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Elle est comptabilisée dans les comptes individuels et maintenue dans les comptes combinés ;
- La provision pour participation aux bénéfices différée peut être calculée dans les cas prévus par le règlement CRC 2000-05, sur les retraitements de consolidation. Les taux de participation utilisés correspondent aux taux contractuels attachés à chacun des portefeuilles concernés (en pratique 95 % ou 100 %).

RÉASSURANCE : ACCEPTATIONS ET CESSIIONS EN RÉASSURANCE

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits dans les engagements hors bilan et évalués au cours de Bourse. Ils sont pris en compte dans le test de dépréciation des actifs de réassurance, après déduction des coûts de mise en œuvre de la garantie.

COTISATIONS ET PRIMES

Les cotisations et primes sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation. Elles correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

SINISTRES

Les sinistres comprennent les sinistres réglés durant l'exercice, relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés et les frais de règlement des sinistres.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion liés à l'activité d'assurance sont initialement comptabilisés par nature puis répartis, selon une périodicité mensuelle, aux comptes de frais par destination du compte de résultat :

- Frais de règlement des sinistres : compris dans la charge de sinistres sur la ligne « Charges des prestations d'assurance » ;
- Frais d'acquisition : ligne « Charges de gestion » ;
- Frais d'administration : ligne « Charges de gestion » ;
- Autres charges techniques : ligne « Autres produits d'exploitation nets de charges » ;
- Charges de placements : incluses dans le résultat financier sur la ligne « Produits financiers nets de charges » ;
- Autres charges non techniques : ligne « Autres produits nets ».

L'affectation des frais de gestion aux destinations s'effectue soit directement, soit sur la base de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables directement liés à la nature des charges.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la date de clôture sont ceux survenus entre la date de clôture et la date d'arrêté des états financiers par le conseil d'administration. En l'absence d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, c'est la date de présentation des comptes aux instances qui est retenue.

Lorsque l'événement est lié à des conditions existantes à la date de clôture, il conduit à un ajustement des états financiers.

Lorsque l'événement n'est pas lié à des conditions existantes à la date de clôture, il fait l'objet d'une information en annexe si celle-ci est jugée significative et pertinente.

2.1.3.6 Comparabilité des comptes**CHANGEMENTS DE RÉGLEMENTATION COMPTABLE****Taxe Covid-19**

Le règlement ANC n°2020-11 du 22 décembre 2020 a précisé le traitement comptable de la contribution exceptionnelle instaurée par les articles 3 et 13 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2021. Cette contribution, appelée « Taxe Covid-19 », constitue une provision pour sinistres à payer dont la comptabilisation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Au 31 décembre 2020, cette taxe représente, pour le groupe Macif, une charge de 35 millions d'euros.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES, D'ESTIMATIONS COMPTABLES ET CORRECTIONS D'ERREURS

Provisions pour risques en cours

Jusqu'au 31 décembre 2019, la Provision pour risques en cours (PREC) constatée dans les comptes sociaux était maintenue inchangée dans les comptes combinés. Pour mémoire, le calcul de cette provision repose sur une moyenne arithmétique de la sinistralité observée lors des deux derniers exercices.

Au 31 décembre 2020, pour tenir compte de la sinistralité atypique engendrée par la crise sanitaire, la moyenne arithmétique a été réalisée en retenant l'exercice 2019 et la moyenne observée sur la période 2015-2019. Cette méthodologie privilégie une vision économique de cette

provision. Elle conduit, dans les comptes combinés, à un rechargement de la PREC de 29 millions d'euros qui impacte le résultat net - part du Groupe de -22 millions d'euros.

CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION COMPTABLE

Aucun changement de présentation comptable n'impacte significativement les comptes combinés du groupe Macif au 31 décembre 2020.

CHANGEMENTS LIÉS AUX EFFETS DE VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les impacts liés aux variations de périmètre sont détaillés dans la note 2.1.3.3 de l'annexe aux comptes combinés.

2.1.3.7 Notes complémentaires sur les comptes

NOTE 1	Écarts d'acquisition	60	NOTE 23	Cotisations et primes acquises	74
NOTE 2	Actifs incorporels	60	NOTE 24	Produits financiers nets de charges	75
NOTE 3	Placements des entreprises d'assurance	61	NOTE 25	Charges des prestations d'assurance	76
NOTE 4	Placements représentant les engagements en unités de compte	62	NOTE 26	Charges ou produits nets des cessions en réassurance	76
NOTE 5	Placements des autres entreprises	62	NOTE 27	Charges de gestion et charges des autres activités	76
NOTE 6	Titres mis en équivalence	63	NOTE 28	Résultat exceptionnel	77
NOTE 7	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	63	NOTE 29	Impôts sur les résultats	77
NOTE 8	Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	64	NOTE 30	Personnel	78
NOTE 9	Créances sur les entreprises du secteur bancaire	65	NOTE 31	Honoraires des commissaires aux comptes	79
NOTE 10	Autres créances	65	NOTE 32	Présentation sectorielle	80
NOTE 11	Autres actifs	66			
NOTE 12	Comptes de régularisation - actif	66			
NOTE 13	Capitaux propres Groupe	67			
NOTE 14	Intérêts minoritaires	68			
NOTE 15	Passifs subordonnés	68			
NOTE 16	Provisions techniques brutes	70			
NOTE 17	Provisions pour risques et charges	71			
NOTE 18	Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	71			
NOTE 19	Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	72			
NOTE 20	Autres dettes	73			
NOTE 21	Comptes de régularisation - passif	73			
NOTE 22	Engagements reçus et donnés	74			

NOTE 1 ÉCARTS D'ACQUISITION

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Ouverture	82 524	-48 075	34 449	82 524	-40 163	42 361
Augmentation	-	-7 228	-7 228	-	-7 912	-7 912
Diminution	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Clôture	82 524	-55 303	27 221	82 524	-48 075	34 449

En 2020, aucun nouvel écart d'acquisition n'a été inscrit au bilan.

Détail par société

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020					
	Brut	Ouverture Amort.	Net	Brut	Variations Amort.	Net
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	29 311	-16 609	12 702	-	-2 931	9 770
OFI	35 664	-24 230	11 434	-	-2 541	8 893
Apivia Courtage	17 549	-7 236	10 313	-	-1 755	8 558
Total	82 524	-48 075	34 449	-	-7 228	27 221

Les écarts d'acquisition se rapportent aux opérations suivantes :

- Inter Mutuelles Entreprises : en mai 2014, la Macif est entrée dans le capital d'IME à hauteur de 40 %. Elle est consolidée par mise en équivalence. Au 31 décembre 2020, l'écart d'acquisition net s'élève à 9 770 milliers d'euros ;
- OFI : le groupe Macif a pris le contrôle d'OFI Holding en juin 2014. Au 31 décembre 2020, l'écart d'acquisition net s'élève à 8 893 milliers d'euros ;
- Apivia Courtage : en novembre 2015, Smam Mutuelle a fusionné avec la Smip. Cette fusion a donné naissance à une nouvelle dénomination sociale de la Smip : Apivia Mutuelle. Cette opération a conduit à constater un écart d'acquisition de 17 549 milliers d'euros, rattaché à Apivia Courtage. Au 31 décembre 2020, l'écart d'acquisition net s'élève à 8 558 milliers d'euros.

En application des principes comptables présentés au paragraphe 2.1.3.4 « Regroupements d'entreprises », le groupe Macif :

- Amortit ses écarts d'acquisition antérieurs au 31 décembre 2016 ;
- Soumet tous ses écarts d'acquisition à des tests de dépréciation. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs (ou entités concernées) à leur valeur recouvrable. Celle-ci est déterminée à partir de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (méthode ayant prévalu lors des opérations d'acquisition), après ajustement aux nouvelles conditions de marché, des *business plans* des entités concernées et des hypothèses de calcul.

Au 31 décembre 2020, sur la base des valorisations obtenues, aucun écart d'acquisition n'a été déprécié.

NOTE 2 ACTIFS INCORPORELS

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Ouverture	422 660	-282 175	140 485	369 506	-251 841	117 665
Augmentation	68 271	-34 435	33 837	56 988	-33 147	23 841
Diminution	-7 048	5 626	-1 422	-4 397	3 204	-1 193
Autres mouvements	627	-456	171	563	-391	172
Total	483 984	-310 993	172 991	422 660	-282 175	140 485

Détail

	31 déc. 2020					
	Brut	Ouverture Amort.	Net	Variations Brut	Amort.	Clôture Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Portefeuilles de contrats	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Logiciels développés en interne	228 317	-170 755	57 562	36 741	-21 867	72 436
Autres logiciels	132 468	-107 214	25 254	15 876	-8 636	32 493
Droits au bail	4 499	-2 795	1 704	-249	318	1 773
Fonds de commerce	184	-	184	325	-3	506
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	55 201	-451	53 790	9 952	923	64 665
Autres actifs incorporels	1 991	-960	1 991	-1 321	447	1 117
Total	422 660	-282 175	140 485	61 324	-28 818	172 991

NOTE 3 PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

État récapitulatif des placements

	31 déc. 2020				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	1 617 232	-320 798	1 296 434	2 084 934	788 500
Actions et titres à revenus variables	756 688	-33 239	723 449	1 114 327	390 878
Parts d'OPC actions	2 982 033	-26 544	2 955 489	3 684 036	728 547
Parts d'OPC obligataires	4 192 298	-107	4 192 192	4 321 172	128 980
Obligations et autres titres à revenus fixes	23 514 115	-2 597	23 511 518	25 574 765	2 063 247
Autres placements	995 964	-153	995 811	1 017 289	21 478
Total	34 058 330	-383 438	33 674 892	37 796 523	4 121 631
Placements cotés	30 840 288	-28 878	30 811 410	33 781 314	2 969 904
Placements non cotés	3 218 043	-354 560	2 863 482	4 015 209	1 151 727
Total	34 058 330	-383 438	33 674 892	37 796 523	4 121 631
Part des placements d'assurance non-vie	9 910 353	-328 129	9 582 223	11 202 084	1 619 861
Part des placements d'assurance-vie	24 147 978	-55 309	24 092 669	26 594 439	2 501 770
Total	34 058 330	-383 438	33 674 892	37 796 523	4 121 631

La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires, ainsi qu'à des impositions.

	31 déc. 2019				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	1 507 682	-300 774	1 206 908	1 973 494	766 586
Actions et titres à revenus variables	627 828	-27 307	600 521	840 897	240 376
Parts d'OPC actions	2 991 286	-22 574	2 968 712	3 605 553	636 841
Parts d'OPC obligataires	3 434 957	-7 440	3 427 517	3 479 678	52 161
Obligations et autres titres à revenus fixes	23 505 211	-6 895	23 498 316	25 434 505	1 936 189
Autres placements	1 058 049	-1 199	1 056 850	1 058 380	1 530
Total	33 125 013	-366 189	32 758 824	36 392 507	3 633 683
Placements cotés	30 048 129	-31 680	30 016 449	32 720 192	2 703 743
Placements non cotés	3 076 884	-334 509	2 742 375	3 672 315	929 940
Total	33 125 013	-366 189	32 758 824	36 392 507	3 633 683
Part des placements d'assurance non-vie	9 579 192	-306 057	9 273 135	10 624 886	1 351 751
Part des placements d'assurance-vie	23 545 821	-60 132	23 485 689	25 767 621	2 281 932
Total	33 125 013	-366 189	32 758 824	36 392 507	3 633 683

NOTE 4 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES ENGAGEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE

	31 déc. 2020				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPC	-	-	-	-	-
OPC détenant exclusivement des titres à revenus fixes	313 006	-	313 006	313 006	-
Autres OPC	3 593	-	3 593	3 593	-
Obligations et autres titres à revenus fixes	413 243	-	413 243	413 243	-
Total	729 842	-	729 842	729 842	-

Les placements en UC correspondent aux fonds investis dans le cadre de contrats proposés par Mutavie.

Au 31 décembre 2020, ces placements sont évalués à 730 millions d'euros. Ils sont valorisés en valeur de marché.

	31 déc. 2019				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPC	-	-	-	-	-
OPC détenant exclusivement des titres à revenus fixes	4 985	-	4 985	4 985	-
Autres OPC	608 117	-	608 117	608 117	-
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 700	-	3 700	3 700	-
Total	616 802	-	616 802	616 802	-

NOTE 5 PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES

	31 déc. 2020				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Actions et titres à revenus variables	57 900	-6 611	51 289	51 289	-
Parts d'OPC actions	12 660	-808	11 852	12 386	534
Parts d'OPC obligataires	45 247	-	45 247	45 310	63
Obligations et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-
Autres placements	26 624	-97	26 526	26 526	-
Total	142 430	-7 515	134 914	135 512	597

	31 déc. 2019				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Actions et titres à revenus variables	50 561	-863	49 698	49 698	-
Parts d'OPC actions	12 652	-902	11 750	12 292	542
Parts d'OPC obligataires	33 600	-16	33 584	33 613	29
Obligations et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-
Autres placements	26 608	-22	26 586	26 586	-
Total	123 421	-1 803	121 618	122 189	571

NOTE 6 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	1 janv. 2020	Dividendes	Variations de périmètre	Autres mouvements	Quote-part de résultat	31 déc. 2020
Axe France	46 140	-2 035	-	8	2 003	46 116
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	58 015	-	-	2 272	1 493	61 780
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	26 448	-	-	-	418	26 866
Socram Banque	78 506	-	-	-529	-32 142	45 835
Total	209 109	-2 035	-	1 751	-28 227	180 597

(en milliers d'euros)	1 janv. 2019	Dividendes	Variations de périmètre	Autres mouvements	Quote-part de résultat	31 déc. 2019
Axe France	45 815	-1 707	-	-	2 033	46 140
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	51 599	-	1 721	2 773	1 922	58 015
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	25 086	-	-	-	1 362	26 448
Socram Banque	77 953	-1 180	-	-	1 733	78 506
Total	200 453	-2 887	1 721	2 773	7 049	209 109

Principales données chiffrées

(en milliers d'euros)	Pays	% intérêts	31 déc. 2020			
			Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
Axe France	France	49,24%	126 065	65 570	10 912	4 068
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	France	28,85%	571 415	215 434	641 492	5 516
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	France	40,00%	168 430	69 203	47 956	2 690
Socram Banque	France	33,72%	1 608 281	231 179	50 666	1 632

Les données présentées ci-dessus sont extraites des comptes sociaux des entités concernées, à l'exception d'IMA qui présente des comptes consolidés.

NOTE 7 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Répartition par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Non-vie	Vie	Total	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour cotisations non acquises	23	-	23	45	-	45
Provisions d'assurance-vie	-	2 024	2 024	-	599	599
Provisions pour sinistres à payer	998 917	7 128	1 006 045	942 717	4 276	946 992
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-	-
Provisions pour égalisation	-	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques	62 751	-	62 752	55 391	-	55 391
Total	1 061 692	9 151	1 070 844	998 153	4 875	1 003 027

NOTE 8 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE**Répartition par nature**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Cotisations acquises non émises	54 105	-	54 105	34 143	-	34 143
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	807 486	-11 500	795 986	767 458	-11 008	756 450
Créances nées d'opérations d'assurance	861 591	-11 500	850 090	801 601	-11 008	790 593
Créances nées d'opérations de réassurance	141 752	-184	141 568	115 292	-157	115 135
Total	1 003 343	-11 684	991 659	916 893	-11 165	905 728

Répartition par secteur - valeurs nettes

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations acquises non émises	53 131	973	-	54 105
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	784 737	11 249	-	795 986
Créances nées d'opérations d'assurance	837 868	12 222	-	850 090
Créances nées d'opérations de réassurance	141 568	-	-	141 568
Total	979 437	12 222	-	991 659

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations acquises non émises	33 146	997	-	34 143
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	747 432	9 018	-	756 450
Créances nées d'opérations d'assurance	780 578	10 015	-	790 593
Créances nées d'opérations de réassurance	114 710	425	-	115 135
Total	895 288	10 440	-	905 728

Répartition par échéance - valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	54 105	-	-	54 105
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	807 486	-	-	807 486
Créances nées d'opérations d'assurance	861 591	-	-	861 591
Créances nées d'opérations de réassurance	141 752	-	-	141 752
Total	1 003 343	-	-	1 003 343

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	34 143	-	-	34 143
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	767 458	-	-	767 458
Créances nées d'opérations d'assurance	801 601	-	-	801 601
Créances nées d'opérations de réassurance	115 292	-	-	115 292
Total	916 893	-	-	916 893

NOTE 9 CRÉANCES SUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE

Répartition par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	265 150	-	265 150	288 495	-386	288 109
Avoirs en banque des autres entreprises	7 138	-	7 138	7 737	-	7 737
Total	272 288	-	272 288	296 232	-386	295 846

Répartition par secteur - valeurs nettes

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	196 455	68 696	-	265 150
Avoirs en banque des autres entreprises	-	-	7 138	7 138
Total	196 455	68 696	7 138	272 288

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	217 521	70 588	-	288 109
Avoirs en banque des autres entreprises	-	-	7 737	7 737
Total	217 521	70 588	7 737	295 846

Répartition par échéance - valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	265 150	-	-	265 150
Avoirs en banque des autres entreprises	7 138	-	-	7 138
Total	272 288	-	-	272 288

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	288 495	-	-	288 495
Avoirs en banque des autres entreprises	7 737	-	-	7 737
Total	296 232	-	-	296 232

NOTE 10 AUTRES CRÉANCES

Répartition par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances d'impôt exigible	18 311	-	18 311	16 644	-	16 644
Personnel	418	-	418	1 776	-	1 776
Organismes sociaux	13 320	-	13 320	10 647	-	10 647
Autres créances	253 757	-8 473	245 284	203 548	-7 018	196 530
Total	285 806	-8 473	277 333	232 615	-7 018	225 597

Répartition par secteur - valeurs nettes

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Créances d'impôt exigible	17 198	1 113	-	18 311
Personnel	404	-	14	418
Organismes sociaux	11 849	1 393	78	13 320
Autres créances	212 913	5 603	26 767	245 284
Total	242 364	8 109	26 859	277 333

COMPTES COMBINÉS DU GROUPE EN NORMES FRANÇAISES

COMPTES COMBINÉS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Créances d'impôt exigible	13 275	3 369	-	16 644
Personnel	1 750	-	26	1 776
Organismes sociaux	10 502	-	145	10 647
Autres créances	188 085	4 691	3 754	196 530
Total	213 612	8 060	3 925	225 597

Répartition par échéance - valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Créances d'impôt exigible	18 311	-	-	18 311
Personnel	418	-	-	418
Organismes sociaux	13 320	-	-	13 320
Autres créances	253 757	-	-	253 757
Total	285 806	-	-	285 806

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Créances d'impôt exigible	16 644	-	-	16 644
Personnel	1 776	-	-	1 776
Organismes sociaux	10 647	-	-	10 647
Autres créances	203 548	-	-	203 548
Total	232 615	-	-	232 615

NOTE 11 AUTRES ACTIFS

Répartition par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Actifs corporels d'exploitation	322 131	-182 963	139 168	302 610	-173 638	128 972
Stocks et en-cours	-	-	-	866	-	866
Total	322 131	-182 963	139 168	303 476	-173 638	129 838

NOTE 12 COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Répartition par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020				31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total	Non-vie	Vie	Autres	Total
Frais d'acquisition reportés	64 405	82 532	-	146 936	56 614	66 425	-	123 039
Intérêts et loyers acquis non échus	65 912	191 483	-	257 395	69 755	203 497	-	273 252
Charges constatées d'avance	17 675	375	1 725	19 774	15 697	551	2 966	19 214
Impôts différés actifs	53 970	-	1 243	55 213	28 208	-13 632	596	15 172
Autres	12	-	2 334	2 346	3 677	-	2 801	6 478
Total	201 973	274 390	5 302	481 665	173 951	256 841	6 363	437 155

Répartition et mouvements des frais d'acquisition reportés

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020				31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total	Non-vie	Vie	Autres	Total
Ouverture	56 614	66 425	-	123 039	50 966	57 555	-	108 521
Augmentation	64 377	16 703	-	81 080	56 564	9 436	-	66 000
Diminution	-56 587	-596	-	-57 183	-50 916	-566	-	-51 482
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	64 405	82 532	-	146 936	56 614	66 425	-	123 039

NOTE 13 CAPITAUX PROPRES GROUPE

Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Capital social et fonds équivalents	Primes	Réserves	Résultat net	Total des capitaux propres du Groupe
Capitaux propres au 31 déc. 2018	266 255	-	2 644 143	194 591	3 104 988
Droits d'adhésion	2 599	-	-	-	2 599
Variations de périmètre	-	-	-1 892	-	-1 892
Affectation du résultat N-1	-	-	194 591	-194 591	-
Autres variations	-228	-	-68	-	-296
Résultat net	-	-	-	143 755	143 755
Capitaux propres au 31 déc. 2019	268 626	-	2 836 774	143 755	3 249 155
Droits d'adhésion	2 429	-	-	-	2 429
Variations de périmètre	-	-	32	-	32
Affectation du résultat N-1	-	-	143 755	-143 755	-
Autres variations	-	-	-537	-	-537
Résultat net	-	-	-	97 479	97 479
Capitaux propres au 31 déc. 2020	271 056	-	2 980 024	97 479	3 348 559

Poids des entités combinées dans les capitaux propres Groupe

(en milliers d'euros)	Capital social et fonds équivalents	Primes	31 déc. 2020 Réserves	Résultat net	Total des capitaux propres du Groupe
Macif Sgam	1 252	-	438	-427	1 262
Macif	257 034	-	1 634 702	64 387	1 956 123
UMG Macif Santé Prévoyance	310	-	-123	-	-187
Apivia Macif Mutuelle*	7 381	-	552 731	4 225	564 337
MNFCT	229	-	11 438	965	12 632
IBAMEO	3 049	-	40 047	-370	42 726
MNPAF	1 800	-	85 867	2 337	90 004
Total des entités combinées	271 056	-	2 325 100	71 117	2 667 272
Total des autres entités	-	-	654 923	26 363	681 286
Total	271 056	-	2 980 024	97 479	3 348 559

* Apivia Macif Mutuelle résulte de la fusion de Macif-Mutualité et d'Apivia Mutuelle.

(en milliers d'euros)	Capital social et fonds équivalents	Primes	31 déc. 2019 Réserves	Résultat net	Total des capitaux propres du Groupe
Macif Sgam	1 252	-	-35	473	1 690
Macif	254 605	-	1 682 431	42 462	1 979 498
UMG Macif Santé Prévoyance	310	-	-123	-	187
Macif-Mutualité	7 000	-	393 382	19 358	419 740
Apivia Mutuelle	381	-	140 031	-3 041	137 371
MNFCT	229	-	12 885	-1 447	11 667
IBAMEO	3 049	-	39 691	356	43 096
MNPAF	1 800	-	83 395	2 473	87 668
Total des entités combinées	268 626	-	2 351 658	60 633	2 680 917
Total des autres entités	-	-	485 116	83 122	568 238
Total	268 626	-	2 836 774	143 755	3 249 155

Poids de la réserve de capitalisation dans les réserves Groupe

	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Réserve de capitalisation	% d'intérêts	Part dans les réserves du Groupe	Réserve de capitalisation	% d'intérêts	Part dans les réserves du Groupe
(en milliers d'euros)						
Apivia Macif Mutuelle*	30 668	-	30 668	30 449	-	30 449
Entités combinées	30 668	100,00%	30 668	30 449	100,00%	30 449
Mutavie	590 338	-	581 306	593 020	-	583 947
Entités assurance	590 338	98,47%	581 306	593 020	98,47%	583 947
Total	621 006	-	611 974	623 469	-	614 396
Total des réserves Groupe			2 980 024			2 836 774
Poids dans les réserves Groupe			21%			22%

* Apivia Macif Mutuelle résulte de la fusion de Macif-Mutualité et d'Apivia Mutuelle.

NOTE 14 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Analyse des mouvements

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Ouverture	53 330	46 760
Variations de périmètre	-32	-5 562
Dividendes	31	-2 021
Résultat net	3 860	14 295
Autres variations	-	-142
Clôture	57 190	53 330

Détail par entité

	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
(en milliers d'euros)	Réserves	Résultat net	Total	Réserves	Résultat net	Total
Foncière de Lutèce	3 281	94	3 375	3 696	-373	3 322
Mutavie	13 603	494	14 097	13 203	368	13 571
Sécurimut	34	12	46	-1 502	1 567	65
OFI Holding	25 828	3 809	29 637	18 255	7 573	25 828
OFI Advisers	10 512	-503	10 009	5 360	5 152	10 512
Autres sociétés	73	-46	27	23	8	31
Total	53 330	3 860	57 190	39 035	14 295	53 330

NOTE 15 PASSIFS SUBORDONNÉS

Répartition par activité

	31 déc. 2020			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	125 548	-	-	125 548
Titres subordonnés remboursables	417 962	-	-	417 962
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	543 509	-	-	543 509

	31 déc. 2019			
(en milliers d'euros)	Non-vie	Vie	Autres	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	125 545	-	-	125 545
Titres subordonnés remboursables	417 913	-	-	417 913
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	543 457	-	-	543 457

Répartition par échéance

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 148	-	124 400	125 548
Titres subordonnés remboursables	17 962	400 000	-	417 962
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	19 109	400 000	124 400	543 509

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 145	-	124 400	125 545
Titres subordonnés remboursables	17 913	400 000	-	417 913
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	19 057	400 000	124 400	543 457

Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020					
	Ouverture	Émissions	Variations de périmètre	Amort.	Autres variations	Clôture
Titres subordonnés à durée indéterminée	125 545	-	-	-	3	125 548
Titres subordonnés remboursables	417 913	-	-	-	49	417 962
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Total	543 457	-	-	-	52	543 509

Les autres variations traduisent l'évolution des intérêts courus non échus d'un exercice à l'autre.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019					
	Ouverture	Émissions	Variations de périmètre	Amort.	Autres variations	Clôture
Titres subordonnés à durée indéterminée	125 548	-	-	-	-3	125 545
Titres subordonnés remboursables	417 962	-	-	-	-49	417 913
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Total	543 509	-	-	-	-52	543 457

Caractéristiques des passifs subordonnés

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			Total
	Macif	Mutavie		
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	
Date d'émission	6 octobre 2014	8 mars 2013 et 26 juin 2013	24 décembre 2019	
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 6 octobre 2024	10 ans	10 ans	
Devise	Euro	Euro	Euro	
Montant	124 400	400 000 (avant intragroupe)	150 000 (avant intragroupe)	
Nombre de titres	1 244	4 000	150 000	
Nominal	100	100	1 000	
Taux nominal	Taux fixe de 3,916 % jusqu'au 6 octobre 2025 puis Euribor 3 mois + 380 pb	5,50 %	1,95%	
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	
Frais d'émission	578	1 091	-	
Amortissement		Remboursement au pair le 8 mars 2023	remboursement au pair le 24 décembre 2029	
Dérivés associés				
Total	125 548	417 962	-	543 509

COMPTES COMBINÉS DU GROUPE EN NORMES FRANÇAISES

COMPTES COMBINÉS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			Total
	Macif		Mutavie	
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	
Date d'émission	6 octobre 2014	8 mars 2013 et 26 juin 2013	24 décembre 2019	
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 6 octobre 2024	10 ans	10 ans	
Devise	Euro	Euro	Euro	
Montant	124 400	400 000 (avant intragroupe)	150 000 (avant intragroupe)	
Nombre de titres	1 244	4 000	150 000	
Nominal	100	100	1 000	
Taux nominal	Taux fixe de 3,916 % jusqu'au 6 octobre 2025 puis Euribor 3 mois + 380 pb	5,50 %	1,95%	
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	
Frais d'émission	578	1 091	-	
Amortissement		Remboursement au pair le 8 mars 2023	remboursement au pair le 24 décembre 2029	
Dérivés associés				
Total	125 545	417 913	-	543 457

NOTE 16 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Répartition par nature et activité

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Non-vie	Vie	Total	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour cotisations non acquises	864 956	-	864 956	838 448	-	838 448
Provisions pour sinistres à payer	5 936 482	239 706	6 176 188	5 608 276	172 692	5 780 967
Provisions d'assurance-vie	-	22 188 514	22 188 514	-	21 669 732	21 669 732
Provisions pour participation aux bénéfices	31 352	1 164 943	1 196 295	31 844	1 137 698	1 169 542
Provisions pour égalisation	54 919	-	54 919	59 918	-	59 918
Autres provisions techniques	1 963 633	2	1 963 636	1 914 175	58	1 914 233
Total	8 851 343	23 593 165	32 444 508	8 452 661	22 980 180	31 432 840

Répartition par catégorie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Vie - contrats collectifs	75 456	67 092
Vie - contrats individuels	23 142 120	22 576 319
Décès - contrats collectifs	354 509	322 109
Décès - contrats individuels	17 708	14 671
Automobile	5 425 835	5 216 494
Responsabilité civile	1 906	1 930
Domages aux biens	1 141 232	1 096 326
Domages corporels	1 603 545	1 508 281
Autres	682 198	629 619
Provisions techniques brutes	32 444 508	31 432 840

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020				Autres	Total
	Provisions d'assurance-vie	Provisions pour cotisations non acquises	Provisions pour sinistres à payer	Provisions participations aux bénéfices		
Ouverture	21 669 732	838 448	5 780 967	1 169 542	1 974 151	31 432 840
Charges des provisions d'assurance	260 338	26 509	398 353	9 967	45 279	740 445
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Intérêts techniques et participation aux résultats	257 585	-	-	21 867	-1 170	278 282
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	-	-	-	-5 081	-	-5 081
Autres mouvements	860	-	-3 132	-	294	-1 978
Clôture	22 188 514	864 956	6 176 188	1 196 295	2 018 554	32 444 508

	31 déc. 2019					
	Provisions d'assurance-vie	Provisions pour cotisations non acquises	Provisions pour sinistres à payer	Provisions participations aux bénéfices	Autres	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Ouverture	21 124 183	807 947	5 515 634	1 075 430	1 810 502	30 333 696
Charges des provisions d'assurance	262 113	30 501	265 334	10 291	165 907	734 145
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Intérêts techniques et participation aux résultats	283 436	-	-	96 414	-2 258	377 592
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	-	-	-	-12 593	-	-12 593
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Clôture	21 669 732	838 448	5 780 967	1 169 542	1 974 151	31 432 840

Déroulé des sinistres des contrats Dommages

	31 déc. 2020	31 déc. 2019
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Provision pour sinistres à l'ouverture de l'exercice	5 401 362	5 136 759
Prestations payées	1 053 462	966 810
Provisions pour sinistres à la clôture hors survenance de l'exercice	4 520 200	4 084 639
Excédent ou insuffisance net(te)	-172 299	85 309

NOTE 17 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**Mouvements sur l'exercice**

	31 déc. 2020						
	Solde ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde clôture
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Provisions pour litiges	21 078	3 742	-5 072	-424	-	133	19 457
Provisions pour pensions et obligations similaires	148 646	12 351	-7 236	-197	-	-	153 564
Provisions pour impôts exigibles	1 050	-	-	-	-	-	1 050
Autres provisions pour risques et charges	9 931	1 736	-8 327	-175	-	-133	3 032
Provisions pour impôts différés	3 656	4 241	-	-3 528	-	-	4 370
Total	184 361	22 070	-20 635	-4 324	-	-	181 473

NOTE 18 DETTES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE**Répartition par activité et par nature**

	31 déc. 2020			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Dettes nées des opérations d'assurance directe	34 029	15 775	-	49 803
Dettes nées d'opérations de réassurance	17 020	2 809	-	19 828
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	156 064	440	-	156 505
Total	207 113	19 024	-	226 136

	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Dettes nées des opérations d'assurance directe	25 989	17 637	-	43 626
Dettes nées d'opérations de réassurance	17 088	2 617	-	19 705
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	147 916	984	-	148 900
Total	190 993	21 238	-	212 231

Répartition par échéance

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Dettes nées des opérations d'assurance directe	49 803	-	-	49 803
Dettes nées d'opérations de réassurance	19 828	-	-	19 828
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	156 505	-	-	156 505
Total	226 136	-	-	226 136

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Dettes nées des opérations d'assurance directe	43 626	-	-	43 626
Dettes nées d'opérations de réassurance	19 705	-	-	19 705
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	148 900	-	-	148 900
Total	212 231	-	-	212 231

NOTE 19 DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE

Répartition par activité

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Dettes des entreprises d'assurance envers les entreprises bancaires	3 770	4	-	3 774
Dettes des autres entreprises envers les entreprises bancaires	78 615	-	12 584	91 199
Total	82 385	4	12 584	94 973

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Dettes des entreprises d'assurance envers les entreprises bancaires	8 528	582	-	9 110
Dettes des autres entreprises envers les entreprises bancaires	88 120	-	18 563	106 683
Total	96 648	582	18 563	115 793

Répartition par échéance

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Dettes des entreprises d'assurance envers les entreprises bancaires	3 774	-	-	3 774
Dettes des autres entreprises envers les entreprises bancaires	13 165	44 867	33 167	91 199
Total	16 939	44 867	33 167	94 973

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Dettes des entreprises d'assurance envers les entreprises bancaires	9 110	-	-	9 110
Dettes des autres entreprises envers les entreprises bancaires	15 141	46 021	45 521	106 683
Total	24 251	46 021	45 521	115 793

NOTE 20 AUTRES DETTES

Répartition par activité

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	6 341	-	-	6 341
Personnel	107 691	206	-	107 897
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	135 904	4 377	2 595	142 876
Dettes d'impôts exigibles	37 369	-	-	37 369
Créanciers divers	196 075	13 181	259	209 515
Total	483 380	17 764	2 854	503 998

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	6 770	-	-	6 770
Personnel	90 627	-	10 320	100 947
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	123 163	5 832	9 921	138 916
Dettes d'impôts exigibles	30 494	-	-	30 494
Créanciers divers	146 287	4 889	18 967	170 143
Total	397 341	10 721	39 208	447 270

Répartition par échéance

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	6 341	-	-	6 341
Personnel	107 898	-	-	107 898
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	142 875	-	-	142 875
Dettes d'impôts exigibles	37 369	-	-	37 369
Créanciers divers	200 954	8 561	-	209 515
Total	495 437	8 561	-	503 998

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	6 770	-	-	6 770
Personnel	100 947	-	-	100 947
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	138 916	-	-	138 916
Dettes d'impôts exigibles	30 494	-	-	30 494
Créanciers divers	170 143	-	-	170 143
Total	447 270	-	-	447 270

NOTE 21 COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	12 002	-	12 002
Autres comptes de régularisation	11 214	-	-	11 214
Total	11 214	12 002	-	23 216

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	12 382	-	12 382
Autres comptes de régularisation	10 856	-	-	10 856
Total	10 856	12 382	-	23 238

NOTE 22 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31 déc. 2020		
	Entreprises d'assurance	Autres entreprises	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Engagements reçus*	118 024	-	118 024
Engagements donnés	1 272 060	198	1 272 258
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	28 561	-	28 561
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	1 066 744	198	1 066 942
Autres engagements donnés*	176 754	-	176 754
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	589 976	-	589 976
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-	-
Encours d'instruments financiers à terme	-	-	-

* Y compris les engagements relatifs à la retraite et aux avantages similaires.

	31 déc. 2019		
	Entreprises d'assurance	Autres entreprises	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Engagements reçus*	90 152	-	90 152
Engagements donnés	1 231 913	253	1 232 166
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	34 029	-	34 029
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	1 016 074	253	1 016 327
Autres engagements donnés*	181 810	-	181 810
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	508 582	-	508 582
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-	-
Encours d'instruments financiers à terme	-	-	-

* Y compris les engagements relatifs à la retraite et aux avantages similaires.

Les autres engagements donnés comprennent les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi (IFC et prestations article 39) pour un montant de 17 637 milliers d'euros en 2020 contre 13 740 milliers d'euros en 2019.

Les engagements reçus incluent les actifs de couverture relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés couverts par des contrats hors du Groupe pour un montant de 3 487 milliers d'euros en 2020 contre 3 259 milliers d'euros en 2019 (cf. note 30).

NOTE 23 COTISATIONS ET PRIMES ACQUISES

Répartition par zone géographique

	31 déc. 2020		31 déc. 2019		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
<i>(en milliers d'euros)</i>						
France	6 663 489	100%	6 519 593	100%	143 897	
Europe	-	-	-	-	-	
Reste du monde	-	-	-	-	-	
Primes émises	6 663 489	100%	6 519 593	100%	143 897	
Variation des primes non acquises	-12 180		-30 971		18 792	
Total	6 651 310		6 488 622		162 688	3%

Répartition par modalité d'acquisition

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020		31 déc. 2019		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Affaires directes	6 573 516	99%	6 427 899	99%	145 617	
Affaires acceptées	89 973	1%	91 694	1%	-1 721	
Primes émises	6 663 489	100%	6 519 593	100%	143 897	
Variation des primes non acquises	-12 180		-30 971		18 792	
Total	6 651 310		6 488 622		162 688	3%

Répartition par catégorie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020		31 déc. 2019		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Dommages	3 421 131	51%	3 303 527	51%	117 604	4%
Automobile	2 114 518		2 030 752		83 766	
Habitation	932 590		905 504		27 086	
Autres	374 023		367 271		6 752	
Finance/Épargne	2 137 550	32%	2 098 168	32%	39 382	2%
Supports en euros	2 010 916		1 991 760		19 156	
Supports en UC	90 220		69 348		20 872	
Autres	36 414		37 060		-646	
Santé/Prévoyance	1 092 629	16%	1 086 927	17%	5 702	1%
Santé	893 705		898 337		-4 632	
Prévoyance	198 923		188 590		10 334	
Total	6 651 310	100%	6 488 622	100%	162 688	3%

2
2.1

NOTE 24 PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Revenus de placements	201 971	484 601	10 672	697 244
Autres produits des placements	10 086	19 454	-	29 540
Produits provenant de la réalisation des placements	21 078	36 621	-	57 699
Ajustement ACAV (plus-values)	-	34 297	-	34 297
Produits financiers	233 135	574 973	10 672	818 780
Frais internes et externes de gestion des placements	-34 275	-17 429	-	-51 704
Autres charges des placements	-48 126	-10 558	-7 240	-65 924
Pertes provenant de la réalisation des placements	-55 183	-71 329	-	-126 512
Ajustement ACAV (moins-values)	-	-19 058	-	-19 058
Charges financières	-137 584	-118 374	-7 240	-263 198
Total	95 551	456 599	3 432	555 582

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Revenus de placements	246 141	519 965	21 076	787 182
Autres produits des placements	10 383	9 983	-	20 366
Produits provenant de la réalisation des placements	69 563	65 215	11 516	146 294
Ajustement ACAV (plus-values)	-	82 987	-	82 987
Produits financiers	326 087	678 150	32 592	1 036 829
Frais internes et externes de gestion des placements	-23 128	-13 895	-	-37 023
Autres charges des placements	-64 541	-5 265	-1 984	-71 790
Pertes provenant de la réalisation des placements	-19 525	-33 910	-	-53 435
Ajustement ACAV (moins-values)	-	-102	-	-102
Charges financières	-107 194	-53 172	-1 984	-162 350
Total	218 893	624 978	30 608	874 479

NOTE 25 CHARGES DES PRESTATIONS D'ASSURANCE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Prestations et frais payés	-3 148 381	-1 803 410	-	-4 951 791
Charges des provisions pour sinistres	-328 517	-69 790	-	-398 306
Charges des autres provisions techniques	-46 736	-367 453	-	-414 189
Participation aux résultats	-885	-294 129	-	-295 014
Variation de la provision pour égalisation	4 493	-	-	4 493
Total	-3 520 026	-2 534 782	-	-6 054 807

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Prestations et frais payés	-3 232 078	-1 861 910	-	-5 093 987
Charges des provisions pour sinistres	-262 282	1 836	-	-260 447
Charges des autres provisions techniques	-163 591	-382 148	-	-545 739
Participation aux résultats	-4 067	-396 846	-	-400 913
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
Total	-3 662 018	-2 639 068	-	-6 301 086

NOTE 26 CHARGES OU PRODUITS NETS DES CESSIONS EN RÉASSURANCE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations cédées	-185 332	-11 784	-	-197 116
Charges des sinistres cédées	224 725	4 306	-	229 031
Charges des autres provisions techniques cédées	10 435	4 099	-	14 534
Commissions reçues	6 126	4 540	-	10 665
Total	55 954	1 161	-	57 115

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations cédées	-195 600	-9 629	-	-205 229
Charges des sinistres cédées	382 321	3 225	-	385 546
Charges des autres provisions techniques cédées	13 600	3 059	-	16 659
Commissions reçues	8 370	1 535	-	9 905
Total	208 691	-1 811	-	206 880

NOTE 27 CHARGES DE GESTION ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Frais d'acquisition	-346 675	-70 848	-	-417 523
Frais d'administration	-325 948	-61 710	-	-387 658
Autres charges de gestion	-48 217	-10 708	-	-58 925
Charges des autres activités	-	-	-79 239	-79 239
Total	-720 840	-143 266	-79 239	-943 345

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Frais d'acquisition	-311 415	-65 540	-	-376 955
Frais d'administration	-327 911	-59 216	-	-387 127
Autres charges de gestion	-43 080	-6 808	-	-49 888
Charges des autres activités	-	-	-69 485	-69 485
Total	-682 406	-131 564	-69 485	-883 455

NOTE 28 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Produits sur cessions d'actifs	4 282	1 217
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	14 663	53 326
Autres produits exceptionnels	8 055	1 910
Produits exceptionnels	27 000	56 453
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-3 394	-2 461
Dotation aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	-3 090	-15 995
Autres charges exceptionnelles	-43 313	-50 674
Charges exceptionnelles	-49 797	-69 130
Total	-22 796	-12 677

NOTE 29 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Détail de la charge d'impôts

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Impôts exigibles	-64 270	-125 212
Impôts différés	39 331	36 549
Total	-24 939	-88 663

Charge d'impôt théorique

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Résultat net de l'ensemble combiné	101 339	158 050
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-28 227	7 049
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-7 228	-7 912
Impôts sur les résultats	-24 939	-88 663
Résultat avant impôts	161 734	247 575
Taux d'impôt théorique	32,02%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-51 787	-85 240

Preuve de l'impôt

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Charge d'impôt théorique	-51 787	-85 240
Impact des différentiels de taux	4 785	11 133
Impact des crédits d'impôt	6 488	5 985
Impact des charges ou produits non déductibles ou non imposables	12 661	-20 327
Autres	2 915	-214
Retraitements	26 848	-3 423
Charge réelle d'impôt	-24 939	-88 663
Taux effectif d'impôt	15,42%	35,81%

NOTE 30 PERSONNEL

Effectif moyen et charges de personnel

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Assurance	Autres	Total	Assurance	Autres	Total
Charges de personnel	-865 505	-43 051	-908 556	-880 207	-41 588	-921 795
Effectif	-	-	-	-	-	-
- Employés	6 817	13	6 830	6 887	18	6 905
- Cadres	3 686	209	3 895	3 523	217	3 740
Total	10 503	222	10 725	10 410	235	10 645

Avantages sociaux

Conformément à la législation française et aux pratiques de chaque entité, le Groupe participe à des régimes d'avantages sociaux garantissant :

- Des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (IFC et prestations article 39) ;

- Des avantages à long terme (médailles du travail, fonds épargne temps, comptes épargne temps et congés anniversaire).

Évolution des engagements relatifs aux avantages sociaux

Au 31 décembre 2020, les engagements relatifs aux avantages au personnel ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Engagements de retraite et avantages similaires	Autres avantages à long terme	Total	Engagements de retraite et avantages similaires	Autres avantages à long terme	Total
Engagements à l'ouverture	124 644	41 001	165 645	121 191	35 242	156 433
Coût des services passés (modification de régime, réduction, etc.)	-	-	-	-3 383	-	-3 383
Coût des services rendus	6 160	3 902	10 062	8 234	4 061	12 295
Coût de l'actualisation	919	66	986	1 849	136	1 985
Prestations N	-6 042	-	-6 042	-5 247	-	-5 247
Écarts actuariels sur dette	3 517	-478	3 038	2 000	1 562	3 562
Engagements à la clôture	129 198	44 491	173 688	124 644	41 001	165 645

Couverture des engagements

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Engagements de retraite et avantages similaires	Autres avantages à long terme	Total	Engagements de retraite et avantages similaires	Autres avantages à long terme	Total
Engagements à la clôture	129 198	44 491	173 688	124 644	41 001	165 645
Actifs de couverture (hors Groupe)	3 487	-	3 487	3 259	-	3 259
Provision pour risques et charges	109 073	44 491	153 564	107 645	41 001	148 646
Stock de pertes (gains) actuariels non comptabilisés	16 637	-	16 637	13 740	-	13 740
Couverture des engagements	129 198	44 491	173 688	124 644	41 001	165 645
Déficit (excédent de couverture)	-	-	-	-	-	-

Hypothèses retenues pour la valorisation des avantages au personnel

	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Taux d'actualisation	0,34%	0,77%
Taux de rendement attendu des actifs	0,34%	0,77%
Duration des régimes	13,36 ans	13,41 ans
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Profil de carrière	2,00%	2,00%

NOTE 31 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars	Groupe Y Audit	31 déc. 2020		
			Autres	Total	
(en milliers d'euros)				K€	%
1. Honoraires afférents à la certification des comptes					
Macif Sgam	162	162	-	324	14%
Entités combinées ou intégrées globalement	640	916	350	1 906	83%
Sous-total	802	1 078	350	2 230	97%
2. Services autres que la certification des comptes (SACC)					
Macif Sgam	36	35	-	71	3%
Entités combinées ou intégrées globalement	-	-	-	-	0%
Sous-total	36	35	-	71	3%
Total	838	1 113	350	2 301	100%

En 2020, les honoraires des commissaires aux comptes sont en légère baisse de 2 % par rapport à 2019. Cette tendance s'explique notamment par la diminution du nombre d'entités juridiques au sein du périmètre de combinaison liée à des opérations de fusion dans le Groupe sur les deux derniers exercices.

Les Services autres que la certification des comptes (SACC) concernent principalement les travaux relatifs à l'examen limité des états comptables du groupe Macif pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin.

	Mazars	Groupe Y Audit	31 déc. 2019		
			Autres	Total	
(en milliers d'euros)				K€	%
1. Honoraires afférents à la certification des comptes					
Macif Sgam	153	153	-	306	13%
Entités combinées ou intégrées globalement	529	960	475	1 964	84%
Sous-total	682	1 113	475	2 270	97%
2. Services autres que la certification des comptes (SACC)					
Macif Sgam	36	36	-	71	3%
Entités combinées ou intégrées globalement	-	1	-	1	0%
Sous-total	36	36	-	72	3%
Total	718	1 149	475	2 342	100%

2

2.1

NOTE 32 PRÉSENTATION SECTORIELLE

Le résultat sectoriel est présenté après élimination des opérations réciproques. Ces opérations sont directement comptabilisées dans les rubriques comptables et secteurs

concernés. La création d'une ligne distincte « Opérations intersectorielles » n'est pas nécessaire à l'analyse du résultat net des différents secteurs du Groupe.

Compte technique de l'assurance non-vie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	4 380 789	-185 332	4 195 457
Primes émises	4 392 677	-185 332	4 207 345
Variation des primes non acquises	-11 888	-	-11 888
Part du compte technique dans les produits nets des placements non-vie	64 868	-	64 868
Autres produits techniques	93 122	-	93 122
Charges des sinistres	-3 476 898	164 947	-3 311 951
Prestations et frais payés	-3 148 381	164 947	-2 983 435
Charges des provisions pour sinistres	-328 517	-	-328 517
Charges des autres provisions techniques	-47 242	70 214	22 972
Participation aux résultats	-885	-	-885
Frais d'acquisition et d'administration	-672 623	6 126	-666 497
Frais d'acquisition	-346 675	-	-346 675
Frais d'administration	-325 948	-	-325 948
Commissions reçues des réassureurs	-	6 126	6 126
Autres charges techniques non-vie	-213 258	-	-213 258
Variation de la provision pour égalisation	4 999	-	4 999
Résultat technique de l'assurance non-vie	132 872	55 954	188 826
Participation des salariés*	-48 217	-	-48 217
Produits nets des placements hors part du compte technique non-vie	30 683	-	30 683
Résultat de l'exploitation courante	115 339	55 954	171 293

* Y compris charges d'intéressement.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	4 273 566	-195 600	4 077 966
Primes émises	4 304 069	-195 600	4 108 469
Variation des primes non acquises	-30 503	-	-30 503
Part du compte technique dans les produits nets des placements non-vie	133 486	-	133 486
Autres produits techniques	111 530	-	111 530
Charges des sinistres	-3 494 360	123 802	-3 370 558
Prestations et frais payés	-3 232 078	123 802	-3 108 276
Charges des provisions pour sinistres	-262 282	-	-262 282
Charges des autres provisions techniques	-163 591	-	-163 591
Participation aux résultats	-4 067	-	-4 067
Frais d'acquisition et d'administration	-639 326	8 370	-630 956
Frais d'acquisition	-311 415	-	-311 415
Frais d'administration	-327 911	-	-327 911
Commissions reçues des réassureurs	-	8 370	8 370
Autres charges techniques non-vie	-251 411	272 119	20 708
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-
Résultat technique de l'assurance non-vie	-34 172	208 691	174 519
Participation des salariés*	-43 080	-	-43 080
Produits nets des placements hors part du compte technique non-vie	85 407	-	85 407
Résultat de l'exploitation courante	8 155	208 691	216 846

* Y compris charges d'intéressement.

Compte technique de l'assurance-vie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	2 270 521	-11 784	2 258 737
Part du compte technique dans les produits nets des placements	412 787	-	412 787
Ajustement ACAV (plus-values)	34 297	-	34 297
Autres produits techniques vie	21 257	-	21 257
Charges des sinistres	-1 873 200	1 731	-1 871 469
Prestations et frais payés	-1 803 410	1 731	-1 801 679
Charges des provisions pour sinistres	-69 790	-	-69 790
Charges des provisions techniques d'assurance-vie et autres provisions techniques	-367 453	3 747	-363 706
Provisions d'assurance-vie	-251 433	3 747	-247 686
Provisions en UC	-113 049	-	-113 049
Provisions pour égalisation vie	-	-	-
Autres provisions techniques	-2 971	-	-2 971
Participation aux résultats	-294 129	2 927	-291 202
Frais d'acquisition et d'administration	-132 558	4 540	-128 019
Frais d'acquisition	-70 848	-	-70 848
Frais d'administration	-61 710	-	-61 710
Commissions reçues des réassureurs	-	4 540	4 540
Ajustements ACAV (moins-values)	-19 058	-	-19 058
Autres charges techniques	-39 387	-	-39 387
Résultat technique de l'assurance-vie	13 078	1 161	14 238
Participation des salariés*	-10 708	-	-10 708
Produits nets des placements hors part du compte technique	28 572	-	28 572
Résultat de l'exploitation courante	30 942	1 161	32 103

* Y compris charges d'intéressement.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	2 215 056	-9 629	2 205 427
Part du compte technique dans les produits nets des placements	516 440	-	516 440
Ajustement ACAV (plus-values)	82 987	-	82 987
Autres produits techniques vie	3 971	-	3 971
Charges des sinistres	-1 860 074	3 523	-1 856 552
Prestations et frais payés	-1 861 910	3 523	-1 858 387
Charges des provisions pour sinistres	1 836	-	1 836
Charges des provisions techniques d'assurance-vie et autres provisions techniques	-382 148	67	-382 081
Provisions d'assurance-vie	-261 261	67	-261 194
Provisions en UC	-118 879	-	-118 879
Provisions pour égalisation vie	-	-	-
Autres provisions techniques	-2 008	-	-2 008
Participation aux résultats	-396 846	2 694	-394 152
Frais d'acquisition et d'administration	-124 756	1 535	-123 221
Frais d'acquisition	-65 540	-	-65 540
Frais d'administration	-59 216	-	-59 216
Commissions reçues des réassureurs	-	1 535	1 535
Ajustements ACAV (moins-values)	-102	-	-102
Autres charges techniques	-31 917	-	-31 917
Résultat technique de l'assurance-vie	22 611	-1 811	20 800
Participation des salariés*	-6 808	-	-6 808
Produits nets des placements hors part du compte technique	25 653	-	25 653
Résultat de l'exploitation courante	41 456	-1 811	39 645

* Y compris charges d'intéressement.

Compte d'exploitation des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Chiffre d'affaires	90 579	71 263
Autres produits d'exploitation	135	100
Achats consommés	-25 890	-20 525
Charges de personnel*	-44 588	-40 302
Autres charges d'exploitation	-8 761	-8 658
Résultat d'exploitation	11 475	1 878
Produits financiers	10 672	-1 984
Charges financières	-7 240	32 592
Résultat financier	3 432	30 608
Résultat de l'exploitation courante	14 907	32 486

*Y compris participation et intéressement salariés.

2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

À l'assemblée générale de la société de groupe d'assurance mutuelle Aéma Groupe,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés d'Aéma Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que

les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers

Risque identifié

Votre Groupe comptabilise des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances, selon les modalités exposées dans la note 2.1.3.5 de l'annexe aux comptes combinés.

Au 31 décembre 2020, ces provisions s'élèvent à 134,1 millions d'euros dont 64,5 millions d'euros au titre des placements immobiliers (terrains et constructions), 32,9 millions d'euros au titre des placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation et 37,2 millions d'euros au titre des autres placements.

L'évaluation de la valeur d'inventaire des placements financiers repose sur :

- La détermination d'une valeur recouvrable pour les titres cotés, obtenue en capitalisant la valeur de marché à la date d'inventaire lorsque le titre est considéré comme devant être déprécié et à un taux d'évolution future sur une durée égale à l'horizon de détention des placements, en cohérence avec la durée des passifs ;
- Un examen dossier par dossier, mené à chaque arrêté des comptes en fonction des événements survenus sur les titres non cotés.

Compte tenu de la part significative de jugement de la direction, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers constituait un point clé de notre audit.

Note 2.1.3.5 « Principes et méthodes d'évaluation ».

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation à caractère durable, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons contrôlé la correcte classification des titres en portefeuille au regard de la réglementation ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthodologie retenue pour l'évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable ;
- Nous avons analysé les modalités de mise en œuvre du recensement des titres concernés ;
- Nous avons contrôlé la correcte application de la méthodologie de calcul de la provision sur un échantillon de titres et nous avons apprécié la cohérence du calcul de juste valeur retenue pour l'évaluation de la provision ;
- Nous avons rapproché les données comptables avec les données issues du système de gestion des placements.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes combinés.

Évaluation des provisions pour sinistres à payer non-vie**Risque identifié**

Les provisions pour sinistres à payer non-vie, figurant au bilan combiné au 31 décembre 2020 pour un montant de 5 940 millions d'euros, représentent 16 % du passif.

Elles représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge des entités combinées exerçant des activités d'assurance non-vie.

Elles sont calculées selon les modalités présentées dans le paragraphe 2.1.3.5 et la note 16 de la partie 2.1.3.7 de l'annexe aux comptes combinés.

Elles requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et du taux de frais de gestion retenu.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de la part de jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.

Paragraphe « Contrats d'assurance non-vie » de la note 2.1.3.5 « Principes et méthodes d'évaluation » et note 16 de la partie 2.1.3.7 de l'annexe aux comptes combinés.

Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres à payer, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Nous avons apprécié la fiabilité du dispositif de contrôle interne déployé dans les territoires Macif qui encadre l'activité des gestionnaires sinistres ainsi qu'auprès des autres entités contributrices ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions et des hypothèses retenues pour leur calcul ;

- Nous avons contrôlé l'évaluation faite par les gestionnaires du service corporel lourd de la Macif ;
- Nous avons audité le processus de provisionnement du FGAO ;
- Nous avons analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali) ;
- Nous avons procédé à notre propre évaluation des provisions sur un échantillon de produits/garanties ;
- Nous avons contrôlé la qualité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation des sinistres à payer ;
- Nous avons réalisé des contrôles généraux informatiques sur les applications métiers impactant l'évaluation des sinistres à payer non-vie ;
- Nous nous sommes assurés du correct traitement comptable de la taxe Covid au sein d'Apivia Macif Mutuelle.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes combinés.

Évaluation des provisions d'assurance-vie**Risque identifié**

Les provisions d'assurance-vie s'élèvent à 22 189 millions d'euros.

Les modalités d'évaluation sont précisées à la note 2.1.3.5 de l'annexe aux comptes combinés.

Elles correspondent aux engagements du Groupe envers ses bénéficiaires des contrats d'assurance-vie et de prévoyance dont les modalités sont décrites dans la note « Provisions techniques » de l'annexe aux comptes combinés.

Du fait de l'importance de ce poste dans les comptes combinés, nous avons considéré que l'évaluation des provisions d'assurance-vie constituait un point clé de notre audit.

Note 2.1.3.5 « Contrats d'assurance vie » et Note 16 « Provisions techniques brutes » de l'annexe aux comptes combinés.

Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions d'assurance-vie, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Nous avons mis à jour notre connaissance des procédures de contrôle interne des systèmes d'information et du processus de déversement en comptabilité ;
- Nous avons rapproché la comptabilité et les données de gestion ;
- Nous avons réalisé des recalculs de provisions mathématiques par sondage ;
- Nous avons revu les comptes « souscripteurs » et examiné les rapprochements bancaires ;
- Nous avons procédé à une revue analytique des provisions mathématiques en lien avec les résultats statistiques.

Enfin, nous avons vérifié que les notes de l'annexe aux comptes combinés donnent une information appropriée.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations prudentielles présentées dans la note 1.5.4 « Solvabilité » du rapport de gestion, extraites du rapport prévu par l'article L. 356-23 du Code des assurances.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes d'Aéma Groupe par l'assemblée générale du 14 décembre 2005 pour Groupe Y Audit et du 20 juin 2012 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Groupe Y Audit était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption, dont une année pour chacun des cabinets depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L. 820-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES COMBINÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES COMBINÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Paris, le 26 avril 2021

Pierre de LATUDE

GROUPE Y AUDIT
Niort, le 26 avril 2021

Christophe MALÉCOT

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



3

COMPTES SOCIAUX MACIF SGAM

3.1 Comptes sociaux	90
3.2 Rapports des commissaires aux comptes	98

3.1 COMPTES SOCIAUX

3.1.1 BILAN

ACTIF

(en euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Capital souscrit non appelé		
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement		
Frais de développement		
Concessions, brevets et droits similaires		
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Terrains		
Constructions		
Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations en cours		
Avances et acomptes		
Immobilisations financières	11 615	11 615
Participations par mise en équivalence		
Autres participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	15	15
Prêts		
Autres immobilisations financières	11 600	11 600
Actif immobilisé	11 615	11 615
Stocks et en-cours		
Créances	9 865 097	18 444 777
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	9 865 097	18 444 777
Capital souscrit et appelé, non versé		
Divers	9 842 240	5 036 358
Valeurs mobilières de placement	3 501 973	-
<i>dont actions propres</i>		
Disponibilités	6 340 267	5 036 358
Comptes de régularisation	60 558	50 582
Charges constatées d'avance	60 558	50 582
Actif circulant	19 767 895	23 531 717
Frais d'émission d'emprunts à étaler		
Primes de remboursement des obligations		
Écarts de conversion actif		
Total actif	19 779 510	23 543 332

PASSIF

(en euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Capital social ou individuel	1 251 815	1 251 815
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	42 285	42 285
Report à nouveau	-225 632	-199 251
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-	-26 382
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	1 068 467	1 068 467
Provisions pour risques	272 642	4 750 887
Provisions pour charges	429 593	1 862 621
Provisions pour risques et charges	702 235	6 613 508
Dettes financières	1 068 467	1 068 467
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes d'exploitation	17 480 955	14 488 097
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 547 886	3 453 891
Dettes fiscales et sociales	13 933 069	11 034 206
Dettes diverses	527 852	1 373 260
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	527 852	1 373 260
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Dettes	18 008 808	15 861 357
Écarts de conversion passif		

Total passif	19 779 510	23 543 332
---------------------	-------------------	-------------------

3

3.1

3.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Chiffre d'affaires	67 475 658	75 879 556
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	781	4 950
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transferts de charges	2 147 502	3 661 928
Autres produits	-	22
Produits d'exploitation	69 623 941	79 546 456
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	22 064 924	25 904 626
Impôts, taxes et versements assimilés	5 156 172	5 836 783
Salaires et traitements	23 585 135	24 468 340
Charges sociales	18 624 522	18 930 722
Dotations aux amortissements et provisions	21 756	-
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions	21 756	-
Autres charges	1 705 788	1 366 837
Charges d'exploitation	71 158 296	76 507 308
Résultat d'exploitation	-1 534 355	3 039 148
Quote-part sur opérations faites en commun		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	-	4
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	-	4
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	44 469	45 452
Charges financières	44 469	45 452
Résultat financier	-44 469	-45 448
Résultat courant avant impôts	-1 578 824	2 993 700
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	802 937	862
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	4 500 000	3 491 225
Produits exceptionnels	5 302 937	3 492 087
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	943 074	672 833
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	-	4 500 000
Charges exceptionnelles	943 074	5 172 833
Résultat exceptionnel	4 359 863	-1 680 746
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	2 781 040	1 416 402
Impôts sur les bénéfices	-	-77 066
Total des produits	74 926 879	83 038 547
Total des charges	74 926 879	83 064 929
Résultat net	-	-26 382

3.1.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

3.1.3.1 Principes, règles et méthodes comptables

PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Les comptes sociaux de Macif Sgam pour l'exercice clos, sont présentés conformément aux dispositions du plan comptable général.

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

La date de clôture des comptes est le 31 décembre.

Les comptes sont présentés en euros.

Règles d'évaluation des principaux postes du bilan

Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Néant.

Immobilisations corporelles

Néant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêt couru et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : derniers cours du jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise ;
- Sicav et parts de Fonds communs de placement (FCP) : dernier prix de rachat.

Si la valeur de réalisation est inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée.

CHANGEMENT DE MÉTHODE

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS SIGNIFICATIFS

Covid-19

L'année 2020 est marquée par la survenance d'un choc sanitaire et économique d'ampleur historique. L'épidémie de Covid-19 apparue en Chine, s'est progressivement transformée en pandémie mondiale. Les pouvoirs publics de nombreux pays, dont la France, ont été conduits à imposer des mesures strictes de distanciation sociale, avec notamment le confinement à domicile et la fermeture temporaire des commerces non essentiels.

Dans ce contexte exceptionnel, la priorité pour Macif Sgam a été d'assurer une continuité de services vis-à-vis de ses affiliées tout en préservant la sécurité des salariés. Dès le début de la crise, les équipes de Macif Sgam ont majoritairement adopté le travail à distance, sans préjudice significatif dans la disponibilité et la qualité du service rendu. Cette agilité opérationnelle s'est mise en place sans recours au chômage partiel ou demande de soutien de l'État.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 395 340 euros. Ces honoraires concernent à la fois l'audit des comptes sociaux et des comptes combinés.

INFORMATIONS

Organisation du groupe Macif

Macif Sgam constitue l'entité mère du groupe Macif dont les affiliées sont la Macif et l'UMG Macif Santé Prévoyance.

Les frais de Macif Sgam au titre de l'année 2020 sont répartis entre ses affiliées qui réaffectent aux autres entités du Groupe (Mutavie, Apivia Macif Mutuelle, etc.) selon des clés de répartition.

Combinaison des comptes du groupe Macif

Macif Sgam est la structure faîtière du groupe Macif et est à ce titre, désignée comme entité combinante. Elle est consolidée selon la méthode de la combinaison.

Capitaux propres

Le fonds d'établissement de la Société est de 1 251 815 euros et se compose comme suit :

- Macif : 961 575 euros ;
- UMG Macif Santé Prévoyance : 290 240 euros.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Création d'Aéma Groupe

Dans un contexte de consolidation des marchés de l'assurance, dans lesquels l'obtention d'une taille significative constitue un avantage concurrentiel important - notamment pour proposer les meilleurs produits, mutualiser les investissements digitaux et s'ériger en acteur d'influence -

la construction d'un groupe commun entre Macif et Aésio constitue une opportunité unique. Le Pacte fondateur signé le 3 février 2020 a permis de conforter cette vision commune, matérialisée par la naissance d'Aéma Groupe en janvier 2021.

Lancement du plan stratégique Aéma Groupe

Sur la base de la vision commune du Pacte fondateur, la phase de conception du plan stratégique 2021-2023 d'Aéma Groupe « Construire pour conquérir » a été lancée en janvier 2021.

Entrée en négociations exclusives d'Aéma Groupe avec Aviva Plc pour l'acquisition d'Aviva France

Aéma Groupe a annoncé entrer en négociations exclusives en vue d'acquérir Aviva France. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie visant à devenir un acteur de référence du marché de l'assurance en France.

3.1.3.2 Détail des comptes

IMMOBILISATIONS

(en euros)	Solde à l'ouverture	Acquisition apports	Autres	Cessions	Réévaluation	Solde à la clôture
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	15					15
Prêts et autres immobilisations financières	11 600					11 600
Immobilisations financières	11 615					11 615
Total général	11 615					11 615

AMORTISSEMENTS

Néant.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)		
Situation à l'ouverture de l'exercice		1 068 467
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital	-	-
Variations des primes liées au capital	-	-
Variations des réserves	-	-
Variations des subventions d'investissement	-	-
Variations des provisions réglementées	-	-
Autres variations	-	-
Résultat de l'exercice	-	-
Total	-	-
Situation à la clôture de l'exercice	-	1 068 467

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	Solde à l'ouverture	Augment. dotations de l'exercice	Situation et mouvements		Solde à la clôture
			Diminutions		
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provision indemnités fin de carrière	1 093 691	138 379	802 478	-	429 593
Provision indemnités Art. 39	768 930	-	768 930	-	-
Provision taxe Art. 39	250 887	21 756	-	-	272 642
Autres provisions	4 500 000	-	4 500 000	-	-
Total	6 613 508	160 135	6 071 408	-	702 235

EFFECTIF MOYEN EN PERSONNES PHYSIQUES

(en nombre)	Personnel salarié
Cadres	232
Non cadres	19
Total	251

CRÉANCES ET DETTES

(en euros)

État des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	11 600	11 600	-
Autres créances clients	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	16 822	16 822	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 056	10 056	-
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	-	-	-
Groupe et associés	8 890 520	8 890 520	-
Débiteurs divers	947 699	947 699	-
Charges constatées d'avance	60 558	60 558	-
Total général	9 937 255	9 937 255	-
<i>Dont produit à recevoir</i>	-	-	-
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	-	-	-

(en euros)

État des dettes	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 547 886	3 547 886	-	-
Personnel et comptes rattachés	6 276 998	6 276 998	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 270 835	4 270 835	-	-
État : impôt sur les bénéfices	5 711	5 711	-	-
État : autres impôts, taxes et assimilés	3 379 525	3 379 525	-	-
Groupe et associés	464 094	464 094	-	-
Autres dettes	63 758	63 758	-	-
Total général	18 008 808	18 008 808	-	-
<i>Dont charges à payer</i>	<i>11 788 761</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en euros)

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires export	Total au 31 déc. 2020	Total au 31 déc. 2019
Production vendue de services (refacturation aux affiliées)	67 475 658	-	67 475 658	75 879 556
Total	67 475 658	-	67 475 658	75 879 556

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en euros)

Nature des charges	Montant
IFC - Transfert de salariés Macif Sgam à Macif	940 857
Divers	2 217
Total	943 074

(en euros)

Nature des produits	Montant
IFC - Transfert de salariés Macif Sgam à Macif	802 478
Divers	4 500 460
Total	5 302 937

HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

(en euros)

	Mazars	31 déc. 2020 Groupe Y Audit	Total
Honoraires afférents à la certification des comptes	162 000	162 000	324 000
Services autres que la certification des comptes (SACC)	35 670	35 670	71 340
Total général	197 670	197 670	395 340

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en euros)

Résultat	Résultat comptable avant impôt	Réintégrations et déductions	Résultat fiscal	Montant de l'impôt théorique	Report déficitaire imputé	Impôt dû	Résultat net après impôt
Total	-	-853 700	-853 700	-	-	-	-

(en euros)

	31 déc. 2020
Résultat comptable de l'exercice	-
Réintégrations fiscales	1 059 127
Déductions fiscales	-1 912 827
Détermination du résultat fiscal	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	853 700
Déficit de l'exercice reporté en arrière	-
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice	-
Résultat fiscal	853 700

TRANSFERTS DE CHARGES

(en euros)

Nature des transferts	31 déc. 2020	Imputation au compte
Opérations de transfert de personnels	948 810	791000
Avantages en nature	361 665	791000
Autres	68 098	791100
Total	1 378 572	

INDEMNISATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(en euros)

	2020
Indemnisation des membres des organes d'administration et de direction	1 460 101

3
3.1

ENGAGEMENTS HORS BILAN EN MATIÈRE DE RETRAITES, PENSIONS ET INDEMNITÉS ASSIMILÉES

(en euros)

	Dirigeants	Autres
Engagements reçus	114 575	3 465 196
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité	114 575	3 465 196
Engagements donnés	199 361	5 826 522
Pensions et indemnités assimilées	-	-
Compléments de retraite pour personnel en activité	-	-
Compléments de retraite pour personnel à la retraite	-	-
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité	199 361	4 715 049
Autres engagements	-	1 111 473

3.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

3.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'assemblée générale de la société de groupe d'assurance mutuelle Aéma Groupe,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aéma Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur

leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D 441-6 du Code de commerce.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Aéma Groupe par votre assemblée générale du 14 décembre 2005 pour le cabinet Groupe Y Audit et du 20 juin 2012 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Groupe Y Audit était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 9^{ème} année de sa mission sans

interruption, dont une année pour chacun des cabinets depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L. 820-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire, le cas échéant, dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Niort et à Paris La Défense, le 26 avril 2021

Les commissaires aux comptes

GROUPE Y AUDIT

Christophe MALÉCOT

MAZARS

Pierre de LATUDE

3

3.2

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que

des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

3.2.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'assemblée générale de la société de groupe d'assurance mutuelle Aéma Groupe,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code

des assurances, de statuer sur toutes les conventions autorisées au terme dudit article.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Paris, le 26 avril 2021

Pierre de LATUDE

GROUPE Y AUDIT
Niort, le 26 avril 2021

Christophe MALÉCOT

3

3.2

Aéma Groupe

Société de groupe d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 17/21, place Étienne Pernet - 75015 Paris

aéma
G R O U P E